



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport et conclusions de la dixième
Réunion régionale africaine**
(Addis-Abeba, 2-5 décembre 2003)**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Cérémonie d'ouverture	1
II. Séance spéciale sur la préparation du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique	3
III. Rapport du Directeur général: les activités de l'OIT en Afrique	9
Discussion générale sur le rapport	10
IV. Rapport du Directeur général: le travail décent au service du développement de l'Afrique... Présentation du rapport	15
Discussion générale.....	16
V. Séance sur le travail décent pour les jeunes en Afrique.....	34
VI. Groupe de travail sur le dialogue social et le tripartisme en Afrique.....	37
VII. Lancement de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous en Afrique	39
VIII. Cérémonie de clôture	42
IX. Adoption du rapport et des conclusions de la réunion	44

Annexes

I	Conclusions	45
II.	Résolution relative au travail décent pour les jeunes en Afrique et à la réponse de l'OIT	53
III.	Résolution relative au rôle du dialogue social pour lutter contre le VIH/SIDA dans le monde du travail	56
IV.	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.....	59

Appendices

1.	Délégués et conseillers techniques accrédités.....	65
2.	Délégués et conseillers techniques enregistrés.....	67

1. La dixième Réunion régionale africaine de l'OIT s'est tenue à Addis-Abeba, en Ethiopie, du 2 au 5 décembre 2003.
2. La réunion a rassemblé 221 participants représentant 39 pays dont 116 délégués (68 délégués gouvernementaux, 22 délégués des employeurs et 26 délégués des travailleurs) et 105 conseillers (68 conseillers gouvernementaux, 16 conseillers des employeurs et 21 conseillers des travailleurs).
3. La réunion a élu à l'unanimité, respectivement président et vice-présidents, M. Hassen Abdella (ministre du Travail et des Affaires sociales de l'Ethiopie) et MM. M. Mdladlana (gouvernement, Afrique du Sud), Taddese Tilahun (employeur, Ethiopie) et Mody Guiro (travailleur, Sénégal). Les personnes suivantes ont été élues à la Commission de vérification des pouvoirs: M. Jules Oni (gouvernement, Bénin), M. Gershon N. Konditi (employeur, Kenya) et M. Guillaume Attigbe (travailleur, Bénin).
4. La réunion a adopté l'ordre du jour sans modification.

I. Cérémonie d'ouverture

5. Dans ses remarques de bienvenue, le président a rappelé que l'objectif principal de la réunion était d'établir une stratégie globale pour aborder des problèmes communs relevant de la compétence de l'OIT. Il a souligné certains des défis auxquels est confrontée l'Afrique, à savoir le chômage, la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, les conflits et la marginalisation par rapport à l'économie mondiale, qui constituent la toile de fond de la réunion. Les objectifs stratégiques de l'OIT et le travail décent sont les interventions les plus appropriées dans ce contexte. Le président a demandé à la réunion d'accorder l'attention nécessaire aux questions inscrites à son ordre du jour.
6. Le Directeur général du BIT a réaffirmé son engagement personnel en faveur de l'Afrique et a remercié la région africaine de sa contribution aux travaux de l'OIT, notamment le rôle qu'elle a joué lors de la Conférence internationale du Travail en juin 2003. Cette Conférence a accueilli comme invité d'honneur M. Thabo Mbeki, Président de la République sud-africaine, et était présidée par le regretté Michael Wamalwa, Vice-président du Kenya.
7. Il a souligné que l'OIT et l'Union africaine partagent le même attachement à la cause du tripartisme, comme en témoigne la Commission tripartite du travail et des affaires sociales de l'UA, et l'appel pressant lancé par les délégués tripartites africains selon lesquels l'élimination de la pauvreté passe par le travail. Les participants ainsi réunis à Addis-Abeba vont chercher à exploiter les talents de l'Afrique pour encourager des solutions propres au continent basées sur les intérêts, la culture et les valeurs de l'Afrique.
8. Notant que le modèle actuel de mondialisation n'entrave pas la progression du chômage, de la pauvreté et de l'économie informelle, il s'est inquiété du manque de sécurité, de l'absence de valeurs humaines et de la réalité d'une économie mondiale sans repères moraux.
9. Le Directeur général a demandé des changements stratégiques en Afrique pour sortir de l'approche uniforme du monde issue du Consensus de Washington. Il faut pour cela un facteur d'organisation des politiques économiques et sociales différent. Outre de bonnes politiques macroéconomiques, il faut investir dans des activités à fort coefficient d'emplois et des entreprises capables de générer des revenus. Le travail est une source de fierté personnelle et il est au cœur des préoccupations économiques, politiques et sociales des

gens. L'orateur a demandé à la réunion de faire du travail décent dans tous les pays le nouveau facteur d'organisation d'une mondialisation qui profite à tous.

10. Le Directeur général du BIT a souligné la nécessité de donner des espoirs et des perspectives à la jeunesse africaine et de développer les possibilités offertes aux femmes.
11. En rendant hommage à la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine de convoquer un Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, l'orateur a fait remarquer qu'il s'agit d'un engagement politique capital avec la population africaine et d'un message clair pour les partenaires du développement de l'Afrique. Grâce à l'Union africaine et au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), ce continent met en place une approche novatrice et une institution nouvelle pour aborder collectivement ses problèmes.
12. Le président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Konaré, a noté avec satisfaction le rôle de l'OIT dans la promotion du dialogue social et de la justice sociale et a suggéré que l'Union africaine et ses Etats membres se fixent des objectifs semblables. Après avoir donné des statistiques effrayantes sur la pauvreté, l'intervenant a évoqué le cercle vicieux du chômage, de l'insécurité et de la pauvreté et a fait remarquer que le VIH/SIDA a encore aggravé la situation. La création d'emplois par des programmes comme le programme de l'OIT sur le développement des petites entreprises et de l'esprit d'entreprise vise à atténuer le chômage chronique et la pauvreté. La création d'emplois nécessite une interaction entre les acteurs aux niveaux local, national et régional. L'intégration régionale joue un rôle important face à la mondialisation, et seule une Afrique forte et unie peut créer les conditions nécessaires à la paix et à la sécurité ainsi qu'au développement social et économique. Il faudrait une large participation de la société civile à la promotion d'une intégration économique qui inclue les jeunes et les femmes. L'intervenant a également souligné l'importance de la participation du secteur privé et du mouvement syndical dans ce partenariat.
13. Dans son discours d'ouverture, le Premier ministre de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, M. Meles Zenawi, a fait remarquer que la Réunion régionale africaine de l'OIT se tient au siège de l'Union africaine dans une période marquée par la lutte contre la pauvreté. Il s'est référé à la Déclaration de Philadelphie de l'OIT, à la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ainsi qu'à la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, pour souligner que la promotion de la justice sociale et de l'emploi est au cœur du mandat de l'OIT. Il a insisté sur le rôle de l'Organisation dans le développement socio-économique des pays les moins avancés (PMA).
14. L'orateur a regretté l'absence de relation entre la lutte contre la pauvreté et la création d'emplois dans les politiques internationales et a souligné que l'élimination de la pauvreté passe par l'emploi. Le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, qui doit avoir lieu au Burkina Faso en mai 2004, témoigne d'une reconnaissance de haut niveau de l'UA du lien entre pauvreté et création d'emplois. A cet égard, il a rappelé que l'UA a demandé à l'OIT de collaborer à l'organisation de cette manifestation importante.
15. S'agissant des questions abordées par la réunion, le Premier ministre a cité les deux rapports du Directeur général, à savoir: *Le travail décent au service du développement de l'Afrique* et *S'affranchir de la pauvreté par le travail: points de vue de l'Afrique*; ces documents abordent des points importants qui aideront à lutter contre la pauvreté et constitueront d'importantes contributions au Sommet de Ouagadougou.

II. Séance spéciale sur la préparation du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique

16. M. H. Abdella, président de la dixième Réunion régionale africaine, a ouvert la séance en expliquant que celle-ci a pour objet d'établir un programme tripartite d'appui au Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique. Après avoir indiqué que les participants sont saisis de deux rapports, à savoir le rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail*, soumis à la 91^e session de la Conférence internationale du Travail, et le rapport supplémentaire spécial du Directeur général intitulé *S'affranchir de la pauvreté par le travail: points de vue de l'Afrique*, l'orateur a donné la parole à M. Juan Somavia, Directeur général du BIT.
17. M. Somavia a remercié M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, de l'initiative qu'il a prise de proposer un Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et de l'engagement manifesté à cet égard. La décision d'organiser ce Sommet est le résultat d'un processus qui a commencé au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui a eu lieu à Lusaka en 2001 et qui s'est poursuivi à la réunion de la Commission du travail et des affaires sociales de l'OUA qui s'est tenue à Ouagadougou en avril 2002, puis au Sommet de l'Union africaine qui a eu lieu à Maputo en juillet 2003.
18. S'adressant à M. Blaise Compaoré, le Directeur général a déclaré: «Vous souhaitez faire de la création d'emplois une préoccupation majeure de l'Afrique, ce qui est la réponse politique aux aspirations des gens ainsi qu'un message clair pour les organisations internationales. Vous pouvez compter sur notre engagement tripartite dans ce domaine.»
19. M. Somavia a souligné que la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté représentent une tâche gigantesque compte tenu des contraintes d'un contexte international caractérisé par un accès difficile aux marchés internationaux et par une concurrence déloyale. La mondialisation n'a pas permis à l'Afrique de créer les emplois productifs et décents dont sa population a besoin. La création d'emplois décents est le plus grand impératif moral et économique de notre époque. L'Agenda du travail décent est un agenda de développement logique et opérationnel qui suppose une plus grande solidarité internationale. L'Afrique a joué un rôle de pionnier en faisant de cet agenda le centre d'un processus de mondialisation plus équitable et en orientant les travaux du BIT dans des domaines tels que le VIH/SIDA dans le monde du travail, la lutte contre la pauvreté, la dimension sociale de la mondialisation.
20. M. Somavia a rappelé que M. Blaise Compaoré, lorsqu'il s'est adressé à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2003, a indiqué que les dirigeants africains doivent traduire leur engagement en faveur de la création d'emplois par des stratégies et programmes concrets et réalistes.
21. Il a ajouté que son rapport à la Conférence internationale du Travail – *S'affranchir de la pauvreté par le travail* – doit beaucoup aux initiatives prises par le Président Compaoré. Ce rapport a été suivi d'une série de consultations nationales qui ont permis au BIT et aux mandants d'une douzaine de pays d'Afrique de mieux comprendre le lien entre la pauvreté et l'emploi, d'identifier les meilleures pratiques pour permettre aux gens de s'affranchir de la pauvreté par le travail, et de déterminer comment promouvoir encore plus efficacement la création d'emplois. Il ressort principalement de ce processus, dont les résultats sont présentés dans le rapport supplémentaire spécial soumis à la dixième Réunion régionale

africaine, qu'il faut mieux intégrer les politiques économiques et sociales grâce à un dialogue social renforcé qui doit considérer l'emploi comme le principal moteur de la lutte contre la pauvreté.

22. M. Somavia a formé le vœu que les résultats du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique contribuent au développement de ce continent et au progrès de l'humanité. Il a conclu que le moment est venu de faire de la création d'emplois le centre des politiques macroéconomiques mondiales et de la coopération internationale.
23. Le président de la réunion a remercié le BIT de son appui à la préparation du Sommet extraordinaire et a donné la parole à M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso.
24. M. Blaise Compaoré a invité la réunion régionale à établir un cadre et une plate-forme de haut niveau pour la préparation du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, que son pays accueillera en 2004. Il a déploré le paradoxe du monde actuel: prospérité au niveau mondial mais incapacité de s'attaquer efficacement à la pauvreté. C'est cette injustice qui explique le scepticisme dont fait l'objet le processus actuel de mondialisation et qui justifie les appels à un ordre social plus humain et équitable. L'orateur a déploré que l'Afrique, malgré l'abondance de ses ressources naturelles, reste la région la plus pauvre et la plus marginalisée et que l'épidémie de SIDA ait des effets dévastateurs sur les communautés africaines qui n'ont qu'un accès très limité aux traitements.
25. L'orateur a ensuite souligné que même les pays africains qui ont réussi, par des réformes économiques drastiques, à obtenir des taux de croissance élevés n'ont pas été capables de faire reculer significativement la pauvreté. En fait, les règles du commerce mondial et le fonctionnement des marchés internationaux ne permettent pas aux pays africains de dégager les ressources nécessaires pour rembourser leur dette et moins encore pour répondre aux besoins fondamentaux de leur population.
26. L'orateur a invité les pays africains à adopter un mode d'organisation différent et à prendre leur destin en main afin d'assurer la renaissance et le progrès du continent africain sur une base solide et durable. Il a souligné que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi que le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté pourraient constituer la réponse appropriée aux problèmes du continent.
27. Il s'est déclaré convaincu que l'emploi devrait désormais être considéré comme un facteur déterminant de la lutte contre la pauvreté car l'emploi procure des revenus qui contribuent à la croissance économique en favorisant l'augmentation de la consommation et de la production et l'expansion des marchés intérieurs. Cela contribue aussi à la stabilité sociale et économique et à la cohésion des sociétés africaines.
28. L'orateur a ensuite souligné que le processus conduisant à la mise en place de stratégies de réduction de la pauvreté doit permettre à ceux qui sont le plus concernés et touchés par la pauvreté de faire entendre leur voix. C'est pourquoi il a été décidé d'organiser un forum social avant le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Les réflexions et conclusions de ce forum devraient aider les chefs d'Etat et de gouvernement à prendre leurs décisions. L'orateur a espéré que le Sommet extraordinaire adoptera des plans et des programmes opérationnels pour la création d'emplois productifs ainsi que des modalités et mécanismes de financement. Il a estimé que la dixième Réunion régionale africaine permettra d'approfondir la réflexion sur la pauvreté et la création d'emplois dans le contexte des valeurs de l'OIT.

29. L'orateur a conclu son intervention en invitant l'OIT à participer davantage aux politiques élaborées par les institutions de Bretton Woods dans le but de faire plus de place à la dimension sociale du développement économique.
30. Le président a ensuite ouvert la discussion générale en donnant la parole à M. Showkutally Soodhun, ministre du Travail et des Relations professionnelles de Maurice et président de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine.
31. M. Soodhun a déclaré que sa commission attend beaucoup du Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Il faudrait que ce Sommet élabore des stratégies qui permettent d'accroître la demande de main-d'œuvre, d'augmenter la productivité et le revenu des travailleurs, d'assurer l'insertion sur le marché du travail des collectivités socialement exclues et d'établir des mécanismes appropriés de protection pour garantir la sécurité des revenus. En outre, il faudrait qu'il examine les moyens d'améliorer les termes de l'échange et les règles de financement des investissements. L'orateur a indiqué que sa commission se félicite de la pertinence et des objectifs du NEPAD, qui devrait mettre en place des mécanismes de consultation tripartite.
32. L'orateur a ensuite évoqué la récente réunion que la Commission du travail et des affaires sociales a tenue à Maurice. Au cours de cette réunion, il a été décidé d'élaborer un cadre pour la politique sociale en Afrique. La préparation de ce cadre progresse avec l'aide du BIT, et des recommandations concrètes pour la réduction de la pauvreté et la création d'emplois seront formulées. L'orateur a indiqué que sa commission, après avoir soigneusement examiné les domaines prioritaires proposés par le Directeur général dans son rapport supplémentaire, est d'avis que les activités suggérées dans les domaines du microcrédit, des coopératives et de l'assurance sociale seraient les plus utiles pour faire reculer la pauvreté et promouvoir la paix et la stabilité sociales. L'OIT et d'autres organes internationaux ont un rôle important à jouer dans la mobilisation des ressources et dans l'orientation des stratégies. La commission a identifié des domaines prioritaires supplémentaires: VIH/SIDA, sécurité et santé au travail, élimination du travail des enfants, égalité de chances, élimination de la discrimination, prévention de l'exode des cerveaux. Elle a par ailleurs proposé de travailler à un plan d'action sur la famille en Afrique, à titre de contribution à l'Année internationale de la famille. Il faudrait aussi accorder la priorité à la réduction de la fracture technologique entre pays développés et pays en développement ainsi qu'à la promotion du dialogue social, au règlement des conflits et à la mise en place de mécanismes appropriés de relations professionnelles.
33. Parlant au nom de la sous-région de l'Afrique australe, le ministre de la Fonction publique, du Travail et des Affaires sociales du Zimbabwe, M. July Moyo, a déclaré que l'Afrique passe par des temps difficiles. Malgré les programmes d'ajustement structurel, des emplois disparaissent et la croissance demeure fragile et ne fait pas reculer la pauvreté. Le monde est devenu unipolaire et, alors que certaines économies se mondialisent, l'Afrique est de plus en plus marginalisée. L'orateur a souligné qu'il faut adopter de nouvelles approches pour relever le défi de la mondialisation: il faut redoubler d'efforts pour appliquer les programmes du NEPAD, accorder une attention particulière à la création d'emplois et de richesses et injecter plus de ressources des donateurs, publics et privés, dans les programmes de création d'emplois.
34. L'orateur a ensuite souligné que, pour que le Consensus de Washington cède la place à un agenda du développement, il faut que la création d'emplois soit l'indicateur clé de la croissance économique.
35. M. Yéro De, ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles du Sénégal, a pris la parole au nom de la sous-région de l'Afrique occidentale. Il a déclaré que la pauvreté n'est pas une fatalité, qu'elle n'est pas irréversible:

elle est le résultat de politiques macroéconomiques erronées et d'un processus de mondialisation mal orienté et caractérisé par une solidarité internationale insuffisante, ainsi que d'une approche qui se veut universelle des défis du développement. Le continent africain est fragile et vulnérable à cause des conflits armés, des pandémies et des faiblesses de l'économie. Pour sortir de cette situation, l'Afrique doit opter pour un développement durable fondé sur l'emploi, une bonne gouvernance, la participation, la mise en valeur des ressources humaines et la solidarité internationale. Au titre de celle-ci, il faudrait que la contribution au Fonds mondial contre le VIH/SIDA augmente notablement.

36. L'orateur a souligné que la seule réponse à la pauvreté est l'Agenda du travail décent et il a conclu son intervention en proposant que la déclaration de M. Blaise Compaoré soit annexée, en tant que document officiel, au compte rendu des travaux de la dixième Réunion régionale africaine.
37. L'orateur suivant, M. Azad Jeetun, secrétaire général de l'Organisation panafricaine des employeurs, a souligné qu'une action concertée est nécessaire pour atteindre les deux objectifs que sont la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Il faudrait que le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté envoie le bon signal à tous les pays en faisant ressortir que la création d'emplois doit être au centre des stratégies nationales. Cela serait conforme aux conclusions de la réunion tripartite de l'OIT qui a été organisée en février 2003 à Addis-Abeba en vue de l'élaboration d'une nouvelle conception du programme «Des emplois en Afrique». L'orateur s'est félicité du partenariat solide qui s'est établi au fil des années entre l'Union africaine et l'OIT grâce à l'engagement résolu du Directeur général en faveur de l'Afrique.
38. Le BIT a joué un rôle majeur dans beaucoup de projets en Afrique, le plus important étant le programme «Des emplois en Afrique» qui a indubitablement eu un impact sur le développement économique et social du continent. L'accélération de la croissance économique de beaucoup de pays africains ces dernières années permet un certain optimisme, et le Sommet extraordinaire devrait conduire à un accroissement de l'investissement, de l'emploi et de l'activité économique, ce qui relèverait le niveau de vie de tous les Africains. Un environnement favorable aux entreprises faciliterait aussi la création d'emplois. Il faudrait que les partenaires sociaux s'impliquent pleinement dans les structures du NEPAD afin de contribuer à améliorer l'avenir de l'Afrique.
39. L'orateur a remercié le bureau régional de l'OIT et le Secteur de l'emploi de l'appui qu'ils ont apporté au développement de la petite entreprise et à l'intégration de l'économie informelle. Il a conclu son intervention en se déclarant convaincu que le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté permettra à l'Union africaine d'élaborer un agenda de l'emploi dans tous les pays africains.
40. Prenant la parole pour la sous-région de l'Afrique centrale, M. Baruti Amissi Ikumaiyete, ministre du Travail et de la Protection sociale de la République démocratique du Congo, a souligné le fait que la majorité des pays de cette sous-région sortent de conflits armés qui ont aggravé la situation au regard de la pauvreté en Afrique centrale. Il s'est félicité de la décision qui a été prise d'organiser le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté; les problèmes sont déjà connus et le plus important est d'obtenir que les donateurs s'engagent à contribuer au financement des programmes de création d'emplois bénéficiant de l'assistance technique de l'OIT.
41. Il a également souligné que la sous-région doit définir un programme commun de lutte contre la pauvreté par le biais de la création d'emplois et s'assurer de sa mise en œuvre grâce à la solidarité internationale. Les pays de la sous-région de l'Afrique centrale devraient placer l'emploi au centre des stratégies nationales de développement; le NEPAD devrait être mieux expliqué aux gens et les initiatives qu'il propose devraient être intégrées

dans les processus d'élaboration des politiques au niveau national. L'orateur a invité l'OIT à contribuer à la paix, la stabilité et la sécurité dans cette sous-région, ce qui est un préalable à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Le processus d'intégration régionale devrait être renforcé par l'harmonisation des politiques dans le domaine du travail et de l'emploi et par la mise en commun de l'information. L'orateur a souligné l'importance des technologies de l'information et de la communication et de la formation professionnelle en tant que moyens de créer des emplois pour les jeunes et les soldats démobilisés.

42. L'orateur suivant était le délégué des travailleurs du Kenya, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs. Il a d'abord confirmé que les délégués des travailleurs approuvent les objectifs du Sommet extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, et fait valoir que l'OIT a l'obligation morale d'élaborer un agenda du travail décent pour l'Afrique. Il a demandé que les syndicats soient associés à un stade précoce à la préparation du Sommet. Il faudrait prêter une attention particulière tant à la quantité qu'à la qualité des emplois. L'intervenant a indiqué que la majorité des emplois qui existent aujourd'hui se trouvent dans l'économie informelle, et que ces emplois ne permettront pas aux travailleurs d'échapper à la pauvreté en raison des déficits de travail décent. L'OIT devrait faciliter l'harmonisation des politiques dans le domaine du travail et de l'emploi. L'orateur a conclu en exprimant l'espoir que le Sommet adoptera des propositions d'action concrètes pour la création de nouveaux emplois et la protection des emplois existants, ainsi que de mesures de lutte contre la corruption et pour la promotion d'une bonne gouvernance.
43. M. Chirau Mwakwere, ambassadeur et ministre du Travail du Kenya, s'est adressé à la réunion au nom de la sous-région de l'Afrique de l'Est. Il a remercié le Directeur général du BIT et les Etats Membres de l'OIT des messages de condoléances qu'ils ont adressés à la famille de M. Wamalwa, aujourd'hui décédé, qui a présidé la 91^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève en juin 2003.
44. L'intervenant a rappelé que le Sommet extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté est le premier de ce type en Afrique. Il a souligné que les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Est sont convaincus que la mise en œuvre de programmes de création d'emplois est la seule façon de s'affranchir de la pauvreté. L'éducation et la mise en valeur des ressources humaines devraient être axées sur le développement des compétences qui sont demandées aux niveaux local, régional et international. L'orateur a souligné la nécessité d'organiser les carrières et de créer des centres de placement. Le continent africain dispose en quantité de compétences qui pourraient être exportées et engendrer des capitaux sous la forme d'envois de fonds venant appuyer le développement du continent.
45. L'orateur a souligné que la sous-région de l'Afrique de l'Est approuve l'observation du BIT concernant la nécessité de renforcer les capacités des femmes et des jeunes pour qu'ils puissent participer au développement en travaillant à leur compte dans l'économie informelle et dans les communautés rurales. Il a conclu en indiquant que l'Afrique est sur la bonne voie en tant que continent qui a confiance en son destin et qui est prêt à contribuer dans une optique constructive à l'économie mondiale.
46. Le délégué gouvernemental de l'Algérie a pris la parole au nom de la sous-région de l'Afrique du Nord. Il a indiqué que cette sous-région accorde la priorité absolue à la création d'emplois et à l'atténuation de la pauvreté, et a félicité le Président Compaoré de l'initiative qu'il a prise de convoquer le Sommet extraordinaire de l'Union africaine qui sera consacré à cette question. Il a souligné que la pauvreté et le chômage ne devraient pas être considérés comme inéluctables et s'est dit d'avis que les marchés du travail devraient être mieux gérés. Le travail procure des revenus, mais il permet aussi de vivre dignement,

et il devrait être considéré comme un instrument indispensable dans la lutte contre l'exclusion sociale. L'orateur s'est dit convaincu que le Sommet à venir prendra des décisions concrètes qui permettront aux pays de créer des emplois et d'atténuer la pauvreté, et que ces décisions pourront être incorporées dans le NEPAD au profit des populations d'Afrique.

47. Il a conclu en se félicitant des initiatives en cours de l'OIT dans des domaines comme le développement des petites et moyennes entreprises, le microcrédit, les programmes à forte intensité d'emploi et les services de l'emploi.
48. L'orateur suivant était M. Hassan Sunmonu, secrétaire général de l'Organisation de l'unité syndicale africaine. Citant un proverbe africain («Enlevez la faim de la pauvreté et la pauvreté n'existe plus»), il a déclaré que l'autosuffisance et la sécurité alimentaires devraient être au premier rang des priorités des pays d'Afrique; cela créerait des millions d'emplois décents. Encore plus d'emplois pourraient être créés par l'agro-industrie. L'orateur a également proposé de développer la pharmacopée de l'Afrique pour en faire une médecine moderne, afin de renforcer les industries culturelles de l'Afrique et de mettre davantage l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités; tout ceci créerait des millions d'emplois décents. Il a également souligné l'importance de l'intégration régionale et la nécessité pour les pays africains de décider eux-mêmes de leur avenir. Il a fortement critiqué les stratégies économiques néolibérales, qui n'ont pas favorisé le développement de l'Afrique.
49. M. Andrew Kailembo, secrétaire général de l'Organisation régionale africaine de la CISL, a lui aussi appuyé la tenue du Sommet extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté et s'est dit prêt à participer pleinement à ses travaux. Il a accueilli avec satisfaction la décision qui a été prise de tenir le Sommet au Burkina Faso, un pays qui tient les principes du tripartisme pour sacro-saints et qui respecte et applique les conventions fondamentales de l'OIT. L'Organisation devrait donner la priorité absolue à la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA sur le lieu de travail. En outre, tous les emplois créés devraient être décents, sûrs et sans risques, et ils devraient assurer un salaire minimum et la sécurité du revenu. Cela n'est pas le cas des emplois à temps partiel, des emplois externalisés et du travail en sous-traitance. L'orateur a conclu en lançant un appel aux gouvernements afin qu'ils envoient des délégations tripartites complètes au Sommet.
50. M. Juan Somavia, Directeur général, a résumé le débat. Il a remercié le Président Blaise Compaoré et le Président Konaré d'avoir pris l'initiative de placer l'emploi au premier rang des préoccupations de l'Afrique. Il a ensuite pris acte de l'appui unanime à la tenue du Sommet, de l'importance de l'emploi en tant que moyen de réduire la pauvreté, et de la nécessité d'une participation tripartite. Il a rappelé que plusieurs orateurs ont mentionné le fait que le diagnostic a été fait et que maintenant il est temps d'agir, ce qui suppose entre autres que l'on reprenne sur une plus grande échelle les expériences réussies de lutte contre la pauvreté en Afrique. Il a souligné qu'il importe de promouvoir une croissance économique qui crée des emplois. Il a reconnu que la plupart des emplois sont créés dans l'économie informelle et dans l'agriculture et qu'il faut donc améliorer ces emplois par le biais du développement local, de l'accès aux marchés, du crédit et de l'agro-industrie. A son avis, le VIH/SIDA est une question qui touche plusieurs domaines et qui devrait être considérée dans tous les programmes de promotion de l'emploi.
51. Beaucoup d'orateurs ont souligné l'importance de la promotion des entreprises et du développement des coopératives, qui sont des outils précieux pour le développement, l'éducation et le renforcement des capacités au niveau local, ainsi que la nécessité de développer tant l'aspect quantitatif que l'aspect qualitatif de la création d'emplois, de développer les marchés locaux et l'intégration régionale, et de garantir la stabilité et la paix.

52. Le Directeur général a noté que les Africains reconnaissent qu'ils devraient trouver eux-mêmes les solutions aux problèmes de l'Afrique et que le NEPAD est un pas dans la bonne direction. Il a souligné la nécessité de règles du jeu équitables sur la scène internationale. Si le message du Sommet à venir est qu'il faut placer l'emploi au cœur des politiques de développement, les organisations internationales devraient entendre cet appel. Le Directeur général a conclu en remerciant les délégués de la richesse du débat et en confirmant que les structures tripartites de l'OIT se tiennent prêtes à aider à contribuer aux préparatifs et au suivi du Sommet extraordinaire de l'UA sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté.
53. Le président de la dixième Réunion régionale africaine de l'OIT a levé la séance spéciale.

III. Rapport du Directeur général: les activités de l'OIT en Afrique

54. La directrice du bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, M^{me} Regina Amadi-Njoku, a présenté le rapport du Directeur général sur les activités de l'OIT en Afrique.
55. Elle a indiqué que le rapport résume les conclusions de la neuvième Réunion régionale africaine, tenue en décembre 1999 à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Le rapport souligne ensuite les cinq priorités de l'OIT pour l'Afrique, à savoir: i) la réduction de la pauvreté; ii) la prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail; iii) la reconstruction après les crises; iv) le dialogue social et les politiques économiques et sociales; et v) l'intégration régionale. Le rapport indique également comment l'OIT a contribué à répondre à ces priorités par ses quatre objectifs stratégiques qui sont les piliers de l'approche intégrée du travail décent, à savoir: i) promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail; ii) accroître les possibilités pour les femmes et les hommes d'obtenir un emploi et un revenu décents; iii) accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous; et iv) renforcer le tripartisme et le dialogue social.
56. La directrice régionale a souligné que, par rapport au premier objectif stratégique, diverses activités ont été menées et des résultats ont été obtenus en matière de ratification de normes internationales du travail ou de lutte contre le travail des enfants par exemple. Dans le domaine de la promotion de l'emploi, qui est le deuxième objectif, des initiatives importantes ont été citées: appuis aux processus des DSRP, programme «Des emplois en Afrique», approche à forte intensité de main-d'œuvre pour la reconstruction des pays sortant de crise, renforcement des systèmes de formation professionnelle ainsi que des capacités des PME. Par rapport au troisième objectif stratégique, des efforts ont également été faits pour formuler des politiques cohérentes dans divers domaines dont la protection sociale impliquant la réhabilitation et la réforme de systèmes de sécurité sociale, les politiques nationales concernant la sécurité, la santé, l'hygiène et les conditions au travail; la lutte contre le VIH-SIDA sur le lieu de travail et l'amélioration des conditions des travailleurs migrants. S'agissant du quatrième objectif stratégique, les activités ont porté sur le renforcement du dialogue social aux niveaux national et régional, l'appui à la réforme des codes du travail, le renforcement des capacités des organisations d'employeurs et de travailleurs concernant les DSRP et dans le contexte des politiques nationales, sous-régionales, régionales et sectorielles.
57. La directrice régionale a en outre mentionné qu'au cours des dernières années des progrès considérables ont été enregistrés non seulement aux plans économique et social, mais aussi en termes de volonté politique. Ainsi, dans le cadre du NEPAD, de nombreuses initiatives ont été prises concernant le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion de la démocratie et de la gouvernance, la mise en valeur des ressources humaines. Le rapport indique enfin les efforts faits par le Bureau pour améliorer et adapter ses structures dans la région afin de pouvoir mieux répondre aux besoins et demandes des mandants.

Discussion générale sur le rapport

58. Tous les orateurs ont tenu à féliciter les membres élus du bureau de la réunion et ont remercié les autorités éthiopiennes pour leur accueil.
59. Les délégués ont apprécié la qualité du rapport et félicité le Directeur général et la directrice régionale pour le travail accompli.
60. Le délégué gouvernemental de la République d’Afrique du Sud, s’exprimant également au nom des gouvernements du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, de la Namibie, du Swaziland, de la Zambie et du Zimbabwe, a noté que le rapport décrit les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l’Agenda du travail décent et que les discussions qui vont suivre devraient influencer les futurs programmes et budgets de l’OIT. Tout en se félicitant du taux élevé de ratification des conventions fondamentales de l’OIT, il a souligné que l’emploi est le seul moyen de lutter contre la pauvreté. La mise en place du Programme focal sur le VIH/SIDA, annoncée par le Directeur général, constituera une contribution importante à la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail. L’orateur a regretté que l’emploi qui reste le domaine prioritaire pour l’Afrique n’ait pas été suffisamment abordé. Il a invité le BIT à continuer à aider les Etats Membres à ratifier et à appliquer les conventions. Il a fait appel à l’Organisation pour allouer des ressources suffisantes aux programmes de création d’emplois qui restent prioritaires dans la lutte contre la pauvreté, notamment ceux relatifs à l’emploi des jeunes, l’économie informelle, le développement des ressources humaines, les coopératives, et les travaux publics à haute intensité de main-d’œuvre en milieu rural. Il a enfin invité le BIT à examiner les aspects opérationnels de la réorganisation des structures de l’OIT en Afrique tels que présentés dans le rapport.
61. Le secrétaire général de la Confédération panafricaine des employeurs (CPE), s’exprimant au nom des employeurs africains, a remercié le bureau des activités pour les employeurs et le bureau régional pour l’appui qu’ils n’ont cessé d’apporter aux employeurs africains. Il a mentionné d’emblée l’importance de l’emploi pour réduire la pauvreté. Il a dans ce cadre rappelé plusieurs projets et programmes mis en place par le BIT: notamment «Des emplois en Afrique», des programmes de création et développement de PME et coopératives. Le secrétaire général de la CPE a souligné l’intérêt pour tous les pays de mettre en place un environnement macro-économique attractif afin de promouvoir l’emploi et les investissements nécessaires au développement. La formation et le développement des ressources humaines constituent des leviers indispensables pour promouvoir la productivité et la compétitivité. L’orateur a rappelé l’importance du NEPAD dans la promotion du secteur privé en Afrique tout en souhaitant que celui-ci soit mieux associé à la formulation et à l’exécution des projets de développement. Il a par ailleurs rappelé l’importance de l’intégration régionale comme outil de promotion des échanges interafricains et de relance des investissements directs étrangers pour assurer un meilleur ancrage de l’Afrique à l’économie mondiale. Enfin, le porte-parole des employeurs a rappelé les préoccupations de son groupe face au VIH/SIDA sur le lieu de travail. Il a noté l’importance des mesures prises par le BIT avec notamment le recueil de directives pratiques, pour aider les mandants de l’Organisation à mieux affronter la pandémie.
62. Le porte-parole du groupe des travailleurs, M. George Muchai, a regretté que le NEPAD ne fournisse pas un cadre institutionnel suffisant pour garantir la participation de la société civile, et en particulier les organisations d’employeurs et de travailleurs, dans la planification et la mise en œuvre des politiques de développement nationales et régionales. Il a par ailleurs souhaité que l’OIT invite les chefs d’Etat, lors du prochain Sommet extraordinaire des chefs d’Etat et de gouvernement de l’Union Africaine sur l’emploi et la lutte contre la pauvreté, à impliquer davantage les populations au processus d’élaboration et d’exécution des politiques de développement économique et social. Le Cadre stratégique de développement de la Banque mondiale s’inspire beaucoup des programmes

d'ajustement structurel des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, qui n'ont pas produit les résultats attendus. Comme ces programmes et le NEPAD, les documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté (DSRP) doivent permettre aux populations des pays en développement de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies de développement. Il a plaidé ensuite pour l'autodétermination des peuples et contre les conditions injustes qui accompagnent l'aide. Le dialogue social est fondamental pour le développement car il permet la participation des partenaires sociaux au processus d'élaboration des politiques de développement et ouvre la voie à la démocratie, à l'équité, à la paix et à la bonne gouvernance. Le BIT doit redoubler d'efforts pour appuyer la mise en œuvre des nouvelles législations du travail et la mise en place des institutions chargées du dialogue social et du règlement des conflits sociaux. La lutte contre la pauvreté par le travail est un objectif louable et l'OIT doit encourager et aider les gouvernements à l'atteindre avec détermination, notamment par l'élaboration de politiques de lutte contre la pauvreté, le chômage et le sous-emploi.

- 63.** Le ministre de la Fonction publique, du Travail et de l'Emploi du Togo, M. Rodolphe Osseyi, a rappelé que les questions abordées dans le rapport s'inscrivent dans le cadre du mandat assigné à l'OIT lors de la neuvième Réunion régionale africaine. Il a rappelé les liens indissociables entre l'économique et le social. Le ministre a par ailleurs noté que les activités initiées par le BIT contribuent à la lutte contre la pauvreté. Néanmoins, il a souhaité que certains projets de coopération technique menés en Afrique améliorent leur impact et leur stratégie de communication. Il a en plus demandé que les activités lancées par le BIT avec d'autres structures nationales soient portées à la connaissance des ministres du travail.
- 64.** La déléguée gouvernementale de l'Égypte a rappelé que l'objectif principal de la réunion est de définir une stratégie future de coopération en prenant en compte les défis auxquels les pays font face. Depuis les années quatre-vingt-dix, la plupart des pays ont pris des mesures courageuses dans les domaines économique et social mais, dans beaucoup de cas, les résultats obtenus restent insuffisants face à l'immensité des besoins. Pour cette raison, l'OIT doit intensifier ses interventions, en particulier dans les domaines relatifs à l'insertion des jeunes et la réinsertion des chômeurs sur le marché du travail, la promotion des PME, l'amélioration de la productivité et la formation professionnelle. Les domaines tels que la révision de la législation du travail, le dialogue social et la protection sociale doivent bénéficier d'une attention particulière. L'oratrice a souhaité que le BIT maintienne et développe le programme IPEC au Caire. Par ailleurs, elle a insisté sur l'intérêt qu'accorde son pays à l'exécution de la deuxième phase du programme «Des emplois en Afrique» et la mobilisation des ressources nécessaires.
- 65.** Le ministre du Travail, du Développement des jeunes et des Sports de la République-Unie de Tanzanie, M. Juma Kapuya, a souligné l'importance des statistiques dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, et pour la promotion du travail décent. Elles sont en effet indispensables pour la formulation de politiques et de programmes d'action, ainsi que pour évaluer leur impact. Ces informations permettent d'identifier les besoins en compétences techniques de la région et d'utiliser dans divers pays les expériences pilotes et les recherches menées par l'OIT. Le partage de cette information et du résultat de ces expériences est capital pour la diffusion des meilleures pratiques. Par ailleurs, le renforcement des capacités des partenaires sociaux et des ministères du Travail demeure une autre priorité. Deux domaines d'appui du BIT ont été particulièrement appréciés: la lutte contre le travail des enfants et la promotion de l'égalité des chances. L'intervenant a souhaité en outre le renforcement de l'appui aux groupes les plus vulnérables comme les personnes handicapées.
- 66.** Le délégué des travailleurs du Bénin a attiré l'attention sur le fait que l'objectif stratégique «promouvoir et mettre en œuvre les normes, les principes et droits fondamentaux au

travail» n'était pas suffisamment développé dans le rapport, d'où le danger de placer les activités normatives au second plan, alors qu'elles constituent l'un des piliers importants de l'OIT et de la lutte contre la pauvreté. D'autre part, il a estimé que la participation des travailleurs aux DSRP reste très limitée. Il est souhaitable que l'OIT renforce son appui aux partenaires sociaux pour que la dimension «emploi» soit mieux prise en compte dans les DSRP.

- 67.** Le délégué des employeurs de l'Éthiopie a mis en relief le fait que l'Afrique rencontre toujours d'énormes problèmes sur le plan économique et social tels que les mauvaises conditions de travail, un niveau de chômage trop élevé, l'insécurité alimentaire, l'expansion du VIH/SIDA, l'exode des cerveaux, etc. La recherche de solutions à ces problèmes nécessite des efforts conjoints des gouvernements et des partenaires sociaux afin de réduire et éliminer l'extrême pauvreté en Afrique. Les employeurs félicitent le gouvernement éthiopien pour les résultats obtenus en matière de lutte contre la corruption, de transformation du système économique et de renforcement de l'efficacité du service public, d'investissement dans des infrastructures durables et de réforme du cadre législatif. Il convient aussi de mentionner le rôle du gouvernement dans la promotion des initiatives du NEPAD. Les efforts des partenaires sociaux méritent également d'être soulignés, d'où l'importance de disposer d'organisations d'employeurs et de travailleurs solides pour un dialogue social efficace. Pour les employeurs, l'extension de la protection sociale est une condition essentielle pour réduire la pauvreté.
- 68.** Le ministre du Travail du Malawi, M. Lee Mlangi, a noté avec satisfaction les efforts d'adaptation des structures du BIT dans la région afin de se rapprocher davantage des mandants. Il s'est réjoui du fait que le rapport du BIT reflète l'engagement de poursuivre la concrétisation sur le terrain de l'Agenda du travail décent. Il a souhaité que le personnel et la coopération technique se rapprochent encore davantage des mandants.
- 69.** Le délégué des employeurs de l'Afrique du Sud a salué la qualité des produits du BIT préparés pour la réunion régionale. Il a insisté sur le rôle déterminant du dialogue social dans le cadre des politiques socio-économiques et sur la valeur des programmes de reconstruction après les crises. Il a relevé le travail remarquable du BIT en matière de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté, ainsi que l'approche pertinente de la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Toutefois, une attention particulière devrait être accordée à cette pandémie dans l'économie informelle. Enfin, l'intervenant a suggéré quelques domaines de recherche, notamment l'incidence sur l'emploi de la corruption, des subventions agricoles, des guerres, etc.
- 70.** Le délégué travailleur de la Tunisie a souligné la nécessité de continuer à appuyer la liberté d'association, le dialogue social et l'extension de la protection sociale afin de couvrir une large frange de la population. Il est primordial de développer le dialogue social autour des politiques et stratégies socio-économiques. Les organisations syndicales doivent être considérées comme des partenaires représentatifs des forces du travail dans le cadre d'un dialogue social institutionnalisé, libre et démocratique.
- 71.** Le ministre du Travail et de la Réforme administrative du Soudan, M. Alison Magaya, au nom de la sous-région de l'Afrique de l'Est, a indiqué que, pour mieux cibler les orientations futures des activités en Afrique, une attention particulière devrait être accordée aux questions suivantes: la nécessité d'élaborer des stratégies et politiques nationales et régionales orientées vers la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi; la révision de la législation du travail et de la sécurité sociale dans le cadre d'un dialogue social visant à protéger les droits des travailleurs; le développement des bases de données sur le marché de l'emploi; l'étude des conditions de travail dans l'économie informelle. Le BIT devrait également accorder une attention particulière aux questions de formation professionnelle et de développement des ressources humaines. Dans la lutte contre la pauvreté, il est

primordial d'adopter des stratégies nationales tenant compte des expériences du BIT, des orientations du NEPAD et des expériences internationales réussies. Le programme «Des emplois en Afrique» devrait mettre l'accent lors de sa deuxième phase sur la promotion de l'emploi indépendant et des PME/PMI en vue de l'insertion des jeunes et des diplômés. Des efforts devraient être déployés par le BIT et d'autres organisations internationales pour mobiliser les fonds nécessaires, promouvoir et encourager l'investissement en vue de créer des emplois et de lutter contre le chômage. Les questions d'ajustement structurel et de réformes administratives devraient être intégrées dans le cadre des politiques socio-économiques visant à promouvoir la productivité et l'efficacité des institutions. L'orateur a appelé à combattre davantage le VIH/SIDA sur le lieu de travail en raison de son impact désastreux sur la productivité.

72. Le ministre du Travail et de la Prévoyance sociale de la République démocratique du Congo, M. Baruti Amissi Ikumaiyete, a mis l'accent sur le contexte de crise, caractérisé par les conflits et l'instabilité politique, qui affecte l'Afrique centrale et a appelé à la mise en place de mécanismes de suivi pour mesurer l'impact stabilisateur des programmes du BIT. Il a par ailleurs souligné qu'en dépit de ces turbulences le BIT poursuit son programme de soutien à la sous-région, et s'en est félicité.
73. Le ministre du Travail et de l'Emploi du Gabon, M. Clotaire Ivala, s'exprimant au nom du groupe gouvernemental de la sous-région d'Afrique centrale, a informé la réunion de la ratification de la totalité des conventions fondamentales par huit des onze pays de cette sous-région. Il a aussi souligné que le programme IPEC est présent dans la quasi-totalité des pays de la sous-région. L'emploi reste la préoccupation majeure de cette zone et le BIT devrait renforcer le programme IFP/CRISIS de manière à le rendre plus opérationnel. Il a aussi mis en avant l'absence de protection sociale efficace comme un élément intégral de la problématique de l'emploi. Face aux ravages du VIH/SIDA, l'intervenant a demandé au BIT de promouvoir un partenariat avec l'OMS et l'ONUSIDA. Après avoir rappelé le contexte conflictuel qui a freiné les efforts de développement, il a félicité l'Organisation des mesures prises pour intégrer le travail décent dans les stratégies du développement au niveau régional comme le NEPAD et au niveau international dans le cadre des Objectifs pour le développement du Millénaire. Il a souligné que cette orientation visant à intégrer la dimension sociale est conforme aux résolutions prises lors du Sommet de Durban en 2000 ainsi qu'à la première session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine tenue à Maurice en 2003. S'agissant du dialogue social, l'orateur a mis en exergue les progrès enregistrés grâce à la mise en œuvre des programmes PRODIAP et PRODIAL dans tous les pays d'Afrique centrale.
74. Le secrétaire général du Conseil national du patronat du Mali (CNPM) a apprécié les efforts de l'OIT pour réduire le chômage et faire reculer la pauvreté. Il s'est réjoui que les conventions fondamentales aient été ratifiées par la plupart des pays de la sous-région mais il a insisté sur la prise en compte du contexte local lors de l'application. S'agissant du programme IPEC, il a relevé son efficacité sur le terrain et a recommandé son extension à d'autres pays. L'intervenant a félicité le BIT pour les efforts engagés en vue de l'intégration de la dimension «emploi» dans les politiques nationales et régionales et a mis en exergue le programme «Des emplois en Afrique» comme un cadre stratégique visionnaire. En ce qui concerne la promotion des PME, il a insisté sur l'attention à accorder à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité. Enfin, il a mis en garde contre le risque que le VIH/SIDA n'anéantisse tous les efforts de lutte contre la pauvreté et a appelé l'OIT à accroître ses ressources pour lutter contre cette pandémie.
75. Le secrétaire général de l'Organisation de l'unité syndicale africaine a déclaré, au sujet des DSRP, que le BIT ne devrait pas aider les institutions de Bretton Woods dans la mise en œuvre de leur politique néolibérale mais plutôt renforcer la capacité de ses mandants de trouver des moyens de promouvoir le travail décent. En outre, il a mis l'accent sur la

nécessité de prendre en compte trois dimensions importantes dans l'élaboration des politiques sociales et économiques, à savoir: la participation, l'autonomisation et l'adhésion. Il a encore insisté sur la nécessité de faire du programme sur le VIH/SIDA un véritable programme focal. Enfin, il a préconisé l'usage du dialogue social dans tous les processus d'élaboration et d'exécution des politiques sociales et économiques et a recommandé un renforcement des capacités des travailleurs

- 76.** Le représentant de la Confédération mondiale du travail a plaidé pour une mondialisation juste, équitable et démocratique et il a demandé d'accorder plus d'attention aux problèmes liés à la dette, à l'accès aux marchés extérieurs et aux prix des produits africains. Notant les conséquences du SIDA sur les hommes et sur l'économie de l'Afrique, il a demandé que l'OIT s'implique dans les débats en cours notamment à l'OMC pour l'accès aux médicaments pour tous. Concernant le NEPAD, il a insisté sur le fait que le NEPAD est l'affaire des Africains par des Africains et pour les Africains.
- 77.** Le délégué des employeurs de l'Égypte a indiqué l'adhésion de son organisation aux cinq priorités stratégiques régionales pour l'Afrique. S'agissant des programmes pilotes pour le travail décent, il s'est félicité des résultats en cours de consolidation dans son pays grâce à l'appui du BIT. Il a également demandé la promotion de l'emploi indépendant et des PME, notamment par le renforcement des capacités gestionnaires.
- 78.** Le délégué gouvernemental de l'Algérie a souligné la pertinence des priorités choisies par l'OIT pour faire face aux difficultés socio-économiques auxquelles le continent africain est confronté. L'Afrique a fait certes des avancées significatives durant les premières années du millénaire mais la situation sur le plan socio-économique reste encore fragile et la pauvreté demeure le plus grand défi. Le rôle des organisations internationales, et en particulier de l'OIT, est prépondérant dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et programmes de développement pour soutenir les efforts des mandants. Il demeure important de renforcer l'implication de l'OIT dans la mobilisation des ressources et dans l'évaluation des résultats des projets et de leur impact sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Le bureau de l'OIT à Alger devrait être renforcé pour lui permettre d'accompagner le processus d'intégration maghrébine et de répondre aux priorités relatives à la promotion de l'emploi, au développement de la protection sociale, à la promotion du dialogue social et au développement des ressources humaines. L'OIT devrait aussi examiner le renforcement du bureau du Caire. L'Organisation doit jouer un rôle important dans l'appui à la mise en œuvre du NEPAD et utiliser davantage l'approche tripartite pour éliminer la pauvreté par la création d'emplois. Le dialogue social impliquant tous les partenaires est essentiel et primordial dans la lutte contre la pauvreté par l'emploi. Il garantit aussi la mise en œuvre efficace de programmes orientés vers les jeunes, les femmes, la protection et l'insertion des handicapés et des travailleurs licenciés. L'OIT devrait envisager le renforcement des centres régionaux d'administration du travail qui jouent un rôle primordial dans le renforcement des capacités des mandants pour la mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent.
- 79.** Le président de l'Association des employeurs de Tanzanie a noté que les employeurs de la sous-région d'Afrique de l'Est ont participé activement à trois initiatives qui pourraient servir de référence: la campagne pour l'élimination des pires formes de travail des enfants, la lutte contre le SIDA par la formation des employeurs et des travailleurs et le projet SLAREA (renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est) en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et au Kenya. Le projet a atteint une phase où les efforts faits par les partenaires tripartites dans chaque pays devront être consolidés par l'appui du BIT.
- 80.** Le délégué des travailleurs de Maurice a fait savoir qu'en dépit du NEPAD, de l'engagement des chefs d'Etat africains et de la mobilisation de la communauté

internationale pour éradiquer la pauvreté, la situation socio-économique demeure encore critique avec 60 pour cent de la population vivant dans la pauvreté absolue, 40 pour cent d'analphabètes, une espérance de vie réduite, l'accès à l'eau potable difficile et le VIH/SIDA, fléau qui mine les politiques de développement. Le dialogue social, synonyme de bonne gouvernance et composante essentielle du processus démocratique, ne peut être concrétisé sans l'existence de libertés syndicales impliquant le plein respect des conventions n^{os} 87 et 98. Maurice a ratifié certaines des conventions fondamentales et se propose de ratifier la convention n^o 87, ce qui impliquera des changements fondamentaux dans sa législation du travail. Le dialogue social contribuant à la consolidation du bien-être doit devenir une réalité permanente. La mise en œuvre du NEPAD rencontre des obstacles majeurs: le poids de la dette, la faiblesse du secteur privé, le manque de main-d'œuvre qualifiée, l'insuffisance de protection sociale, la perte de souveraineté des Etats dans le contexte de la mondialisation et la libéralisation des économies. Ainsi, l'OIT est appelée à appuyer le renforcement des capacités de négociation de ses mandants africains pour leur permettre une meilleure intégration dans la mondialisation.

81. Le délégué des travailleurs du Bénin a souligné que le développement du travail décent dans les pays africains est confronté à une législation du travail prônant la déréglementation et la flexibilité. Il s'est demandé comment on pouvait garantir un travail décent aux travailleurs confrontés à des vagues de licenciements massifs et au chômage croissant, dans un contexte de pandémie du VIH/SIDA et sans l'appui d'une inspection du travail efficace. Evoquant en particulier la détresse des jeunes devant ces réalités, il a regretté l'incapacité des sociétés africaines à formuler des réponses adéquates à la mesure du défi. Dans ce contexte, l'OIT est appelée à jouer un rôle historique d'appui à ses mandants par la promotion du travail décent, afin de créer un environnement propice à la promotion de l'emploi et l'amélioration de la productivité. Etant donné que le Sommet de Copenhague a demandé aux pays développés d'allouer 0,7 pour cent de leur PIB à l'aide aux pays dans la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois sans obtenir les résultats escomptés, l'intervenant a demandé à l'OIT de jouer un rôle important de mobilisation des partenaires de développement pour une mise en œuvre réelle de cette recommandation. Dans ce contexte, il s'est félicité de l'organisation du prochain Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté prévu à Ouagadougou en 2004.

IV. Rapport du Directeur général: le travail décent au service du développement de l'Afrique

Présentation du rapport

82. M^{me} Regina Amadi-Njoku, directrice du bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, a présenté le rapport thématique du Directeur général en soulignant qu'il s'agit d'une contribution de l'OIT à la nouvelle réflexion sur les politiques de développement et sur les moyens de sortir l'Afrique du cycle de la pauvreté. Pour que le développement de l'Afrique soit durable, il faut que le travail décent soit au centre des efforts visant à faire reculer la pauvreté. Il s'agit d'offrir aux Africaines et aux Africains davantage d'emplois de meilleure qualité, dans le contexte des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, à savoir la création d'emplois et d'entreprises, le respect des droits au travail, la protection sociale de base et le dialogue social. Les gouvernements et les partenaires sociaux doivent mettre l'emploi au centre des politiques macroéconomiques et sociales, ce qui suppose un renforcement de la participation et du pouvoir des mandants tripartites, mais l'emploi doit respecter un certain nombre de principes: justice sociale, protection sociale, respect des principes et droits fondamentaux au travail, cohésion sociale et, avant tout, dialogue social aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international.

- 83.** L'oratrice a fait remarquer que cette stratégie va dans le sens d'événements politiques récents en Afrique, ainsi que d'initiatives mondiales, qui ont ouvert la voie à une réorientation des stratégies de développement vers ce nouvel objectif: le plein emploi, productif et librement choisi et le travail décent. C'est la stratégie mondiale qui est issue du Sommet mondial pour le développement social (1995) et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (2000) et qui a abouti à l'adoption des Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM). Dans ce contexte, l'OIT a été appelée à élaborer une stratégie internationale cohérente et coordonnée pour la promotion de l'emploi productif, librement choisi, stratégie dont on trouve l'écho dans l'Agenda global pour l'emploi ainsi que dans d'autres programmes tels que le programme «Des emplois pour l'Afrique». L'OIT a aussi mis en place des alliances internationales avec les organismes compétents du système des Nations Unies ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods afin d'intégrer l'emploi et le travail décent dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.
- 84.** L'oratrice a déclaré que le dialogue social peut aider à trouver une solution durable aux nombreux et difficiles problèmes auxquels se heurte le développement de l'Afrique. L'expérience acquise par l'OIT dans le monde entier confirme que le tripartisme est un instrument de développement que les pays peuvent utiliser pour faire leurs stratégies de réduction de pauvreté et autres programmes nationaux de développement. Le dialogue social sert aussi de plate-forme aux relations avec les donateurs et les organisations internationales. Le tripartisme n'est pas seulement un instrument de développement crucial; il peut aussi beaucoup aider à relever la productivité et la compétitivité de l'économie. L'oratrice a indiqué que les discussions doivent tenir compte des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail.
- 85.** M^{me} Amadi-Njoku a conclu son intervention en soulignant que le moment est venu de rassembler les multiples initiatives qui ont été prises à l'appui du travail décent pour tous, axe central de la lutte contre la pauvreté en Afrique. La dixième Réunion régionale africaine de l'OIT pourrait jouer un rôle important en plaçant le travail productif et le travail décent au centre des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique.

Discussion générale

- 86.** M. Soodhun, ministre du Travail et des Relations professionnelles de Maurice, est convenu que, pour un développement durable de l'Afrique, il faut s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et du chômage. C'est particulièrement vrai aujourd'hui compte tenu des incertitudes économiques et de la montée du chômage. L'orateur a noté avec satisfaction que le rapport du Directeur général propose des stratégies concrètes pour combattre ces problèmes. Il a demandé au BIT de continuer à promouvoir le travail décent en partenariat avec d'autres organisations internationales. Le principal défi politique est de favoriser la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, mais les gouvernements africains sont aussi confrontés à d'autres choix politiques difficiles. Il leur faut trouver un juste équilibre entre la réglementation du marché du travail et sa flexibilité, entre les normes du travail, la justice sociale, d'une part, la productivité et la compétitivité, d'autre part, entre la responsabilité sociale des entreprises, la bonne gouvernance et la promotion des investissements. L'orateur a fait observer que le rapport ne contient pas d'orientation précise à ce sujet et il a souligné qu'un dialogue social efficace serait de l'intérêt de toutes les parties.
- 87.** M. Azad Jeetun, porte-parole du groupe des employeurs, a relevé que l'emploi occupe une place centrale dans tout le rapport. Du point de vue des employeurs, l'accent devrait être mis sur la création d'un environnement propice à l'essor des entreprises et propre à leur permettre d'être plus productives et compétitives.

88. M. Muchai, porte-parole du groupe des travailleurs, a fait observer que l'OIT, vu ses quatre objectifs stratégiques, a un avantage comparatif lorsqu'il s'agit de contribuer à la réalisation des objectifs des DSRP et du NEPAD et des ODM. Il a insisté sur l'importance cruciale de la création d'emplois pour le développement et pour la réduction de la pauvreté. Il a souligné le rôle du dialogue social et la nécessité d'appliquer les normes internationales du travail. Il a recommandé que des consultations nationales sur les moyens de permettre aux gens de s'affranchir de la pauvreté par le travail aient lieu dans tous les pays, et il a en outre proposé que les organisations syndicales panafricaines participent à ces consultations.
89. L'intervenant a ensuite soumis une série de recommandations à la réunion: il faut créer des emplois sûrs et sans danger qui respectent les normes internationales du travail et garantissent la sécurité des revenus; il faut accroître les ressources allouées à l'éducation, à la formation et au recyclage des travailleurs et fournir un appui accru aux établissements d'éducation ouvrière, par exemple les collèges Tom Mboya et Mbeya ainsi qu'à l'ARLAC et au CRADAT; l'OIT doit appuyer les efforts faits par les syndicats africains pour combattre les effets du VIH/SIDA sur le lieu de travail; la Conférence de Cancún et le Consensus de Washington ont échoué et il faut donc que l'OIT fasse pression sur les autres organisations internationales afin qu'elles respectent les normes internationales du travail et qu'elles appliquent loyalement leurs règles; il faut que les gouvernements africains associent les syndicats à la formulation, à l'application et au suivi des DSRP, ainsi qu'à l'application du NEPAD; un appui budgétaire et financier majeur doit être fourni aux ministères du Travail afin de leur permettre de mener à bien leur mission, notamment en ce qui concerne la question capitale de la création d'emplois et de la lutte contre la pauvreté; la paix est indispensable pour le développement économique et social de l'Afrique et les syndicats peuvent jouer un rôle important dans ce domaine; il faut promouvoir le tripartisme et le dialogue social en Afrique, de même qu'il faut appliquer et élargir les politiques en faveur des jeunes et de l'égalité des sexes ainsi que les programmes de promotion de l'emploi et de réduction de la pauvreté.
90. M. G. Hultin, directeur exécutif du Secteur de l'emploi, a présenté les chapitres 1 à 3 du rapport du Directeur général *Le travail décent au service du développement de l'Afrique*. Son exposé a porté sur la situation de la croissance, de l'emploi et de la pauvreté en Afrique et les nouveaux cadres d'action internationaux qui viennent compléter l'Agenda du travail décent. Ces cadres témoignent de la volonté de la communauté internationale de trouver une solution aux problèmes de la pauvreté.
91. Le directeur exécutif a insisté sur les défis que doit relever l'Afrique. A ce titre, il a cité des statistiques du rapport selon lesquelles le chômage déclaré varie de 9 à 33 pour cent selon les pays. Il a souligné que le taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes – 60 pour cent du chômage total selon les estimations – et les femmes – taux supérieur au taux moyen.
92. Le directeur exécutif a signalé que la croissance économique est certes un paramètre indispensable à la santé de tout pays, mais qu'elle ne suffit pas à réduire la pauvreté si les problèmes de l'emploi ne sont pas pris en compte, autrement dit si elle ne s'accompagne pas de stratégies à long terme d'investissement dans le capital humain en vue de sa valorisation.
93. Pour ce qui est du cadre global d'action mis en place par la communauté internationale, l'intervenant a évoqué les Objectifs de développement pour le Millénaire (ODM) qui visent à réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015. La création de l'Union africaine, la formation du NEPAD et la réalisation du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté ont été reconnues comme étant des éléments moteurs capables de stimuler le développement en Afrique. L'orateur a également mis en évidence les DSRP,

stratégie dont 28 pays africains se sont inspirés pour formuler leurs plans nationaux visant à éliminer la pauvreté. Deux objectifs ont été mentionnés pour étayer la stratégie des DSRP, à savoir la nécessité, pour les pouvoirs publics, d'accorder une plus grande place à l'emploi dans les plans de développement nationaux et, pour les partenaires sociaux, de s'impliquer davantage dans cette démarche.

- 94.** Le directeur exécutif a présenté la contribution de l'OIT dans le domaine de l'emploi et du cadre d'action aux niveaux national, régional et mondial. Il a mentionné l'action à l'appui du travail décent, l'Agenda global pour l'emploi, la mise en place d'un cadre de référence ainsi que la mise en œuvre de moyens d'action visant à rendre opérationnel le programme «Des emplois en Afrique». Il a insisté sur certaines des alliances qui se sont récemment forgées au niveau mondial: création de partenariats avec la FAO (alimentation et pauvreté), avec la Banque mondiale (emploi des jeunes) et avec l'UNESCO (approche cohérente en matière d'éducation et de formation).
- 95.** Au niveau régional, le directeur exécutif a mentionné les consultations qui ont eu lieu avec la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA en vue d'organiser le Sommet extraordinaire qui doit apporter des éléments nouveaux quant aux orientations à prendre. Au niveau national, il a fait état de récentes activités entreprises dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi: élaboration de politiques du marché du travail en Ethiopie, création d'emplois grâce aux technologies de l'information et de la communication au Burkina Faso, séminaires pour l'emploi au Ghana et au Nigéria, collaboration avec l'Afrique du Sud pour l'établissement d'un cadre axé sur l'emploi.
- 96.** En complément à l'exposé précédent, M^{me} A. Ouedraogo (IPEC) a souligné l'importance que revêtent les normes internationales du travail dans le contexte actuel, et notamment les normes concernant la promotion de l'emploi et les questions connexes, la protection sociale et le dialogue social. L'élaboration et l'application des normes internationales du travail constituent l'un des avantages comparatifs internationalement reconnus de l'OIT, dans le domaine du développement. Ont été cités en exemple la convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964, qui vise à promouvoir le plein emploi, productif et librement choisi, et la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998. Ces normes ont en effet favorisé l'élaboration de politiques nationales efficaces qui ont permis d'accroître la productivité et d'aider à régulariser la situation des travailleurs de l'économie informelle, notamment les femmes. Les instruments de l'OIT sur le travail des enfants, à savoir la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, constituent un autre exemple éloquent du rôle positif des normes. Grâce au taux important de ratification, surtout pour la dernière convention, des résultats tangibles sont obtenus dans la lutte contre le travail des enfants, menée dans le cadre du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC). Des programmes IPEC sont en cours dans une trentaine de pays africains, notamment en République-Unie de Tanzanie et en Afrique du Sud, et devraient être introduits sous peu au Kenya et au Ghana.
- 97.** M. Botswelense Sebele, secrétaire permanent au ministère du Travail et des Affaires intérieures du Botswana, prenant la parole au nom de la sous-région de l'Afrique australe, a réaffirmé que les pays de la sous-région adhèrent au principe du travail décent. Le secrétaire permanent, faisant part des données d'expérience du Botswana et des initiatives que son pays a prises en matière de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, a mentionné les stratégies qui ont été intégrées dans les plans nationaux de développement en vue de diversifier l'économie et s'est référé aux bons résultats enregistrés par le secteur du tourisme, qui lui valent d'être aujourd'hui le deuxième contributeur au PIB, derrière le secteur minier. Il a fait état du plan directeur national pour l'agriculture et le développement du secteur laitier, mis en place récemment dans le but de promouvoir le développement agricole en mettant à la disposition des fermiers des compétences et des

services consultatifs, en apportant aux citoyens une aide financière aux fins de l'investissement et de l'acquisition de qualifications, par le biais de l'Agence pour le développement de l'entreprise citoyenne. Le secrétaire permanent a mis en avant la décision du gouvernement de créer un centre national de la productivité, ayant vocation à élaborer et organiser des programmes pour l'amélioration de la productivité.

- 98.** Le délégué gouvernemental du Mali, prenant la parole au nom des Etats de l'Afrique de l'Ouest, a commencé son intervention en exprimant l'inquiétude que lui inspirent les statistiques présentées dans le rapport, concernant aussi bien le chômage et la pauvreté que les taux de croissance qu'il faudrait atteindre pour sortir de cette pauvreté. Il a fait valoir que cette triste situation est imputable à des facteurs internationaux liés au commerce mondial. Une réorientation stratégique s'impose si l'on veut appliquer les stratégies du travail décent de manière à prévenir ces conséquences. Il a ensuite posé comme principe que l'optimisation des atouts majeurs de l'Afrique, notamment ses ressources en main-d'œuvre, permettrait d'espérer un avenir meilleur. Il convient pour cela d'élaborer des stratégies de formation ciblées sur les besoins nationaux (adapter les compétences et les ressources aux besoins), de s'appuyer sur la volonté politique pour pourvoir aux besoins des pauvres grâce aux initiatives de l'UA et du NEPAD et de placer la création d'emplois au cœur des stratégies de développement économique et de lutte contre la pauvreté. Le représentant du gouvernement a conclu son intervention en exprimant l'appui des Etats de l'Afrique de l'Ouest aux programmes de l'OIT en faveur de l'investissement à forte intensité de main-d'œuvre et de la création d'emplois, conformément à l'initiative «Des emplois pour l'Afrique».
- 99.** M. Jeetun, porte-parole du groupe des employeurs, a commenté le caractère intégré du rapport, où l'accent est mis sur l'emploi à chacun des chapitres. Se référant aux statistiques fournies dans le rapport, le représentant des employeurs a relevé une correspondance entre le chômage des jeunes et le chômage global et insisté sur le fait que le niveau de chômage des jeunes est nettement supérieur aux moyennes nationales et que les disparités entre les hommes et les femmes en matière de chômage sont également variables. Les critères d'employabilité de la jeunesse par rapport à la nécessité d'acquérir des compétences et de recevoir une formation s'appliquent aussi, selon lui, à d'autres groupes de chômeurs. L'orateur s'est ensuite attardé sur la nécessité de créer un contexte commercial favorable en insistant notamment sur le rôle que doivent jouer à cet égard le développement de la petite entreprise et le secteur informel. Il a souligné que la création d'un tel contexte exige des efforts importants dans divers domaines: bonne gouvernance, lutte contre la corruption et promotion de la transparence, respect, dans la pratique, de la primauté du droit, stabilité politique, économique et institutionnelle, investissement dans les infrastructures essentielles, et investissement dans les soins de santé, l'éducation et la formation. Le porte-parole des employeurs a ensuite souligné trois questions clés: une stratégie de croissance des exportations, en particulier dans le secteur manufacturier; le développement de la production agricole; et la création d'un environnement propre à attirer des investissements étrangers. Il a conclu son intervention en insistant sur la nécessité de développer la petite entreprise, de mener des politiques du marché du travail qui soient suffisamment souples pour encourager la croissance, et de réviser les cadres juridiques de manière à permettre l'intégration des économies informelles dans le courant principal de l'activité économique.
- 100.** M. Joseph Henry Obbo, ministre du Travail et des Relations professionnelles de l'Ouganda, prenant la parole au nom de la sous-région de l'Afrique de l'Est, a souligné la nécessité de lutter contre la pauvreté avec une énergie redoublée en ajustant les programmes économiques. Il a mis en garde contre une conséquence possible de la mondialisation, à savoir l'importance des processus macroéconomiques extérieurs par rapport aux cultures, économies et frontières nationales. D'où le risque que les stratégies nationales perdent tout leur intérêt et que le libre jeu des forces du marché fasse des entreprises multinationales les principaux acteurs du changement, entravant ainsi, à tous

les niveaux, les possibilités d'emploi du pays. Le représentant du gouvernement a ensuite apporté des précisions sur le recul de l'emploi dans le secteur public, alors que le secteur privé se concentre sur les activités manufacturières, la construction et les services et que l'économie des Etats d'Afrique de l'Est est en grande partie informelle. La nation détient les clés de son succès: ses ressources en main-d'œuvre et l'exploitation du potentiel de productivité et de consommation de ses citoyens; l'élimination de la pauvreté se trouvant ainsi dans le cadre stratégique pour l'emploi. Conscient du fait que les emplois durables apparaissent à plus long terme, le représentant du gouvernement a précisé que c'est maintenant que les emplois sont nécessaires. A propos des défis à relever et des obstacles à surmonter, il a relevé le caractère inique de la mondialisation et a souligné la nécessité d'accroître la productivité agricole et les revenus ruraux et d'ajouter de la valeur aux produits agricoles en les transformant en produits finis exportables plutôt que d'exporter des matières premières. Les principaux problèmes ont été identifiés, à savoir: le taux de chômage élevé et la faible productivité, en particulier dans les zones rurales, au détriment essentiellement des jeunes et des femmes; le travail des enfants; l'insuffisance de l'information sur les marchés du travail, ressentie au niveau de la planification; le VIH/SIDA et son impact sur la productivité; l'insuffisance de la protection sociale; les conditions de travail dangereuses et le faible niveau des salaires; l'inadéquation des orientations politiques; les difficultés d'accès à la protection sociale pour les travailleurs du secteur informel; et l'accès restreint au marché pour les travailleurs indépendants. L'orateur a préconisé que les stratégies de l'emploi recentrent l'attention et l'action du gouvernement sur des politiques et des stratégies de promotion de l'emploi pour une large croissance économique. Il a insisté sur la nécessité de créer des possibilités de travail à fort coefficient de main-d'œuvre, y compris du travail à la tâche, qui permettent aux pauvres et aux plus vulnérables de gérer leur temps tout en gagnant leur vie. Il a indiqué que le secteur privé et les organismes publics, y compris les autorités de district, doivent être plus étroitement associés à la promotion de projets de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre. Il faut donc développer les compétences, notamment dans le secteur informel.

- 101.** Le délégué des travailleurs de la Barbade a souligné les niveaux élevés de chômage et de sous-emploi, surtout parmi les jeunes, et a insisté sur la nécessité d'établir des partenariats entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs pour lutter contre ces deux fléaux que sont la pauvreté et le chômage, en s'appuyant sur les quatre objectifs stratégiques de l'OIT. Malgré la progression du chômage non déclaré et d'autres formes d'emploi précaire, le rôle potentiel et réel que peuvent jouer et que jouent les normes internationales dans ce cadre n'est pas mentionné dans le rapport. A propos des déclarations concernant la nécessité de créer un environnement favorable au développement des entreprises, ces déclarations devraient demander qu'une attention semblable soit portée aux préoccupations des travailleurs. Il a également fait remarquer, à propos du rôle et de la fonction des organisations non gouvernementales, que, de par leur nature même de mouvement représentatif et démocratique, les syndicats sont les mieux placés pour apporter une contribution effective au développement du travail décent. Pour terminer, il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures concertées contre les subventions, notamment celles dont continuent de bénéficier les produits agricoles, qui bloquent l'accès aux marchés subventionnés.
- 102.** Le délégué gouvernemental de l'Egypte a insisté sur la nécessité de se concentrer sur l'emploi des jeunes dans le contexte actuel et a indiqué que, dans son pays, les stratégies utilisées pour s'attaquer à ce problème prennent diverses formes: collecte de données statistiques pertinentes, formation et perfectionnement des jeunes, offre de microcrédits aux PME, encouragement à la libre circulation des capitaux et aux exportations de produits africains, encouragement à la mobilité interrégionale et dialogue social. L'Egypte compte également sur l'expérience et les compétences techniques de l'OIT.

- 103.** Le délégué gouvernemental du Swaziland s'est associé aux déclarations de plusieurs des orateurs précédents, soulignant toutefois que tous ces efforts peuvent paraître quelque peu dérisoires devant l'énormité de la tâche que représente la lutte contre le VIH/SIDA. L'OIT a ici un rôle fondamental à jouer, et il faut tout faire pour renverser la tendance à la baisse des dépenses en matière de coopération technique. Il a fait remarquer que, bien que tout à fait pertinentes dans l'ensemble, les stratégies qui ont été proposées pour lutter contre la pauvreté et le chômage ne tiennent pas compte de la démographie du continent africain. Selon lui, les mesures proposées ne devraient pas se limiter aux économies formelles et informelles, mais au contraire s'étendre au secteur communautaire.
- 104.** Tout en s'associant aux remarques des orateurs précédents sur la qualité du rapport, le délégué des travailleurs du Sénégal a tenu à relever certaines remarques concernant la société civile. A cet égard, il a fait part de sa crainte de voir l'OIT glisser insensiblement vers une sorte de «quadripartisme». Il est lui aussi d'avis qu'il faudrait prendre des mesures pour supprimer les obstacles qui empêchent l'Afrique d'accéder au marché mondial, surtout dans le domaine agricole. Enfin, il a émis le vœu que les partenaires sociaux seront associés fermement et totalement au développement du NEPAD.
- 105.** La déléguée gouvernementale de l'Ethiopie a apprécié le fait que le rapport traite de questions aussi importantes que la participation des parties prenantes et des communautés locales au processus de développement, la croissance favorable aux pauvres et l'utilisation de l'énorme potentiel humain que représentent les femmes et les jeunes en Afrique. Les résultats des consultations pilotes ne font que confirmer la nécessité de prendre des mesures aussi bien à l'échelle nationale qu'au niveau international pour lancer un programme de lutte contre la pauvreté axé sur la création d'emplois dans l'optique du travail décent. Même si la plupart des DSRP des pays africains n'insistent pas assez sur l'emploi, on s'accorde à penser que l'emploi doit être au centre de toute politique macroéconomique et sociale. Il importe également que les partenaires sociaux et les organisations des pauvres participent pleinement au processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des stratégies de lutte contre la pauvreté. Pour la majorité des pays africains, une stratégie de lutte contre la pauvreté devrait nécessairement viser certains groupes et régions et prévoir des mesures spécifiques pour compenser les déséquilibres structurels. Il faut également que des efforts soient faits pour mobiliser les ressources nationales, et pas seulement les ressources externes, à l'appui des plans sectoriels, et pour attirer des investissements directs étrangers. Il faut enfin une stabilité politique, une bonne gouvernance, une infrastructure et une main-d'œuvre qualifiée.
- 106.** Pour ce qui est du vaste programme d'activités proposé par l'OIT, M. Muchai, porte-parole du groupe des travailleurs, s'est demandé si l'OIT serait réellement à même de fournir les ressources tant financières qu'humaines nécessaires pour répondre aux besoins nationaux dans toute leur diversité. Tout en faisant remarquer que plusieurs nations africaines n'ont pas pu réaliser les objectifs fixés par le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague en 1995, il a exprimé le ferme espoir que le Sommet du Burkina Faso de 2004 ouvrira la voie à de vrais changements.
- 107.** M. Mohamed Chandoul, délégué des travailleurs de la Tunisie, a souligné que les syndicats doivent être considérés comme les partenaires représentatifs des forces du travail dans le domaine du dialogue social. Des expériences réussies de dialogue social existent en Afrique (Tunisie), et ont abouti à des résultats positifs dans les domaines de l'emploi et de l'amélioration des conditions de travail. La Tunisie a mis en place un dispositif qui constitue un exemple de succès pour la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'emploi; il s'agit du Fonds de solidarité nationale et du Fonds de promotion de l'emploi.
- 108.** En conclusion, M. G. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi, a remercié les participants de la richesse du débat et de leurs interventions précieuses, qui ont notamment

mis l'accent sur la nécessité d'intégrer les quatre objectifs stratégiques de l'OIT et de bien faire comprendre que le travail décent et l'emploi ne sont qu'une seule et même question. Si la pauvreté et le chômage touchent le monde entier, les stratégies d'emploi en Afrique doivent être adaptées au contexte de la région et aux besoins des différents pays. Il est donc nécessaire qu'elles soient approuvées par les partenaires tripartites des pays concernés et qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une coopération régionale et sous-régionale. Il a pris note des vues exprimées au sujet des fonctions et rôles respectifs des syndicats et des organisations non gouvernementales ainsi que du fait que plusieurs orateurs ont insisté sur l'accès aux marchés mondiaux, y compris aux marchés agricoles, financiers, etc., élément déterminant pour que l'Afrique puisse s'affranchir de la pauvreté par le travail.

- 109.** L'intervenant a par ailleurs noté qu'il faudrait diversifier les schémas de production, c'est-à-dire diversifier la production en Afrique, notamment en réduisant la place accordée aux exportations de matières premières et en privilégiant l'industrie manufacturière. S'il est nécessaire de créer un environnement propice au développement des entreprises, il faut aussi veiller à promouvoir le dialogue social et la mise en place d'un milieu de travail décent. Certains participants ont également fait valoir que, pour augmenter la productivité, il est nécessaire de se préoccuper de la santé des travailleurs, des conditions de travail, de la qualification et de la formation de la main-d'œuvre. Il importe de prendre des mesures immédiates pour sortir de la pauvreté en encourageant la création d'emplois ayant une forte composante main-d'œuvre, et ce dans le cadre de programmes échelonnés sur une plus longue durée, afin que ces mesures aient un impact durable. Les processus de consultation nationale suscitent un vif intérêt. L'expérience montre, entre autres choses, qu'une collaboration régionale accrue et renforcée est source de bienfaits potentiels. Enfin, en réponse à la question soulevée à propos des ressources de l'OIT pour mener à bien les activités visées, M. Hultin a indiqué que l'Organisation dispose des ressources humaines et des connaissances techniques pour ce faire, mais qu'en regard à l'ampleur des besoins la constitution de solides alliances avec les partenaires du développement tant nationaux qu'internationaux est impérative.
- 110.** En présentant le quatrième chapitre du rapport thématique, intitulé *Briser l'engrenage de la pauvreté*, M. Assane Diop a souligné que l'emploi et la protection sociale sont les deux faces de la même pièce, que ce sont des composantes essentielles du travail décent, qui doivent faire partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. En Afrique, la protection sociale ne couvre que 10 pour cent de la population active. Plus de 90 pour cent de cette population relèvent de l'économie informelle rurale et urbaine. Ces travailleurs de l'économie informelle, surtout les femmes, n'ont aucune couverture sociale et ne savent rien des risques et des dangers qu'ils encourent dans leur travail. Pourtant, tout accident du travail ou maladie professionnelle est pour eux synonyme d'incapacité de travail, de revenus inexistantes et d'impossibilité de payer les soins de santé, dont le coût est très élevé. C'est un cercle vicieux qui conduit inexorablement à la pauvreté. C'est pourquoi l'OIT donne la priorité à l'extension de la protection sociale aux travailleurs des zones rurales et de l'économie informelle. La campagne mondiale en faveur de la sécurité sociale pour tous est un élément important de cet effort. Elle a été inaugurée en juin 2003 pendant la Conférence internationale du Travail et sera lancée en Afrique pendant la Réunion régionale africaine. Il s'agit d'une campagne extrêmement importante pour la lutte contre la pauvreté. L'OIT s'efforce également d'améliorer la base de connaissances sur les moyens novateurs qui peuvent être utilisés pour étendre la protection sociale, surtout en direction des travailleurs de l'économie informelle. Elle aide les pays à mettre au point des stratégies nationales en s'inspirant des expériences faites ailleurs. Ces stratégies nationales doivent absolument tabler sur la participation des partenaires tripartites, qui sont tous également responsables lorsqu'il s'agit de s'assurer que des ressources financières et humaines suffisantes sont consacrées aux efforts visant à étendre et à améliorer la protection sociale. Pour conclure, l'intervenant a relevé que les questions liées au travail des enfants ont déjà été évoquées lors de discussions précédentes, mais a tenu à rappeler

aux participants qu'en améliorant les conditions de travail et en étendant la protection sociale à l'économie informelle on aiderait, si ce n'est à éradiquer le travail des enfants, du moins à l'humaniser.

- 111.** M. Steven Oates a appelé l'attention des participants sur les effets de synergie entre le travail normatif de l'OIT et le rôle que l'Organisation joue dans le domaine de l'emploi. L'action normative, à commencer par le domaine des droits fondamentaux, est pour l'OIT un outil qui lui permet d'atteindre les buts qu'elle s'est fixés pour les quatre objectifs stratégiques. L'orateur a évoqué les exemples donnés dans le rapport au sujet des conventions fondamentales sur l'égalité de traitement et la non-discrimination en tant que moyen de promouvoir l'égalité hommes-femmes mais aussi de supprimer les inégalités découlant de la propagation du VIH/SIDA et de ses conséquences. La convention sur l'élimination du travail forcé est évidemment liée à la réalisation d'un plein emploi, productif et librement choisi. Les conventions relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective renvoient aux droits de l'homme fondamentaux et montrent la voie qui mène à des conditions de travail décent, même dans l'économie informelle, où la législation du travail n'a que peu d'effets directs. L'intervenant a expliqué que dans le cadre de l'OIT les activités normatives englobent aussi bien les procédures de contrôle et de promotion de la mise en application des conventions ratifiées que le suivi de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail, qui permet de mobiliser des ressources au titre de la coopération technique afin d'aider les pays à surmonter les obstacles qu'ils rencontrent dans leur application. Les normes promotionnelles, comme celles concernant l'administration du travail, le tripartisme et la politique de l'emploi, donnent des indications sur ce qui peut être fait pour augmenter la composante travail décent dans les politiques nationales de développement et de lutte contre la pauvreté. L'orateur a insisté sur le fait que les normes qui fournissent les grandes orientations concernant les questions de travail et d'emploi au sens large sont applicables aussi bien aux travailleurs de l'économie formelle qu'à ceux de l'économie informelle.
- 112.** S'agissant des 300 millions d'Africains qui vivent dans l'extrême pauvreté, M. Hausiku, ministre du Travail de la Namibie, s'exprimant au nom de plusieurs Etats (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Malawi, Mozambique, Swaziland, Zambie, Zimbabwe), a souligné qu'il est impératif de briser l'engrenage de la pauvreté que constituent le travail des enfants, l'inégalité entre les hommes et les femmes, la discrimination, le VIH/SIDA et d'autres problèmes sociaux. Il a félicité le Directeur général pour les travaux entrepris en matière de lutte contre le travail des enfants et les stratégies mises en œuvre dans 27 pays africains. Il a mentionné le *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail*, dont les Etats Membres s'inspirent lors de l'élaboration de leurs politiques et programmes. Il s'agit là d'un outil complémentaire, à l'appui des politiques des membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et des efforts déployés au niveau national. Il a affirmé que le BIT procédera à une évaluation de l'impact du recueil sur les pratiques de gestion du VIH/SIDA dans le monde du travail. L'intervenant a noté qu'il est particulièrement important d'améliorer la prévention des accidents du travail et la gestion de la sécurité dans la région et il a mentionné l'initiative du Zimbabwe, qui octroie une prime annuelle à la santé et à la sécurité au travail, comme pouvant être une expérience instructive pour les pays de la région. Il a ensuite souligné la nécessité d'améliorer les processus d'échange d'informations et a mentionné, à cet égard, l'initiative du Malawi, qui a adopté un fonds d'indemnisation des travailleurs, et les autres formes de protection sociale mises en place par les pays au nom desquels il s'exprime.
- 113.** L'intervenant a indiqué que la sous-région prend note du fait que la Namibie, en collaboration avec le BIT et le gouvernement du Luxembourg, procède actuellement à l'évaluation d'un régime de protection sociale expérimental, le Réseau de la fiducie sociale mondiale. En cas de réussite de ce nouveau concept, d'autres Etats Membres pourraient s'en inspirer. Le BIT devrait être invité à poursuivre ses recherches dans ce domaine.

- 114.** Le délégué des employeurs du Bénin a rappelé que c'est en application des dispositions de certaines prescriptions du Code du travail n° 1322 du 15 décembre 1952 promulgué au profit, non seulement des territoires et départements de la France d'outre-mer, mais aussi et surtout pour les pays d'Afrique francophone situés au sud du Sahara, que se sont mis en place les premiers mécanismes de la protection sociale. Dans tous les pays de l'Afrique occidentale française, des caisses de sécurité sociale ont été créées et traitaient essentiellement d'accidents du travail, de maladies professionnelles ainsi que de pensions pour la retraite. Or, depuis, la notion de sécurité sociale a évolué et de plus en plus nombreux sont ceux qui reconnaissent qu'il faut mettre en place de nouvelles organisations ou structures dans ce domaine et renforcer la capacité d'intervention des caisses existantes. L'Institut de prévoyance de l'Afrique occidentale «IPRAO» a été créé dans cette intention en 1958 pour harmoniser les règles d'intervention dans les pays de l'ex-AOF où était appliqué le Code du travail. Mais, dans les années soixante, plusieurs pays membres de l'IPRAO se sont retirés de l'institution pour fonder leur propre régime de sécurité sociale. Au Bénin, le régime ne couvre que les travailleurs du secteur privé relevant du Code du travail. Les fonds de la Caisse nationale de sécurité sociale du Bénin proviennent des cotisations des partenaires sociaux: à hauteur de 3,60 pour cent pour les travailleurs, et à hauteur de 16,60 pour cent et 19,60 pour cent à charge exclusivement de l'employeur. Face à la nécessité avérée d'étendre la couverture sociale à d'autres couches de la population, une mutuelle d'assistance a été créée au sein de la Caisse nationale de sécurité sociale au profit du secteur de l'artisanat, et il est prévu d'étendre la couverture sociale aux membres de professions libérales.
- 115.** M. G. Muchai, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a abordé deux questions essentielles, d'une part, la nécessité de préserver et de développer les systèmes existants de sécurité sociale et les normes sur la santé et la sécurité dans le secteur *formel* et, d'autre part, la nécessité de se pencher sur cette question dans le contexte de l'économie *informelle*. Il a mentionné l'effort concerté des institutions financières internationales et le *Consensus de Washington*, qui tend à promouvoir la privatisation des systèmes de sécurité sociale en vigueur dans les pays en développement. Cette mesure est, selon lui, inappropriée et sape tous les efforts de lutte contre la pauvreté et de protection des groupes vulnérables. L'intervenant a insisté sur le fait qu'en l'absence d'un système de sécurité sociale protégeant totalement les travailleurs ceux-ci risquent de s'opposer aux restructurations d'entreprises et aux autres réformes économiques qui réduisent la sécurité de l'emploi. Les systèmes de sécurité sociale sont importants si l'on veut trouver le juste équilibre entre sécurité et flexibilité pour ce qui est du marché du travail.
- 116.** S'agissant des normes de santé et de sécurité, l'orateur a noté que, sous la pression de la concurrence, les ressources ont été réduites et que le rang de priorité de la question a été revu à la baisse, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'accidents au travail. Il a observé qu'on semble accorder moins d'importance à la coopération technique dans le domaine de l'inspection du travail et qu'il n'y a guère de synergie entre les activités concernant la sécurité et la santé et celles qui touchent à l'inspection du travail. Se référant au second point, il a reconnu que dans toute l'Afrique seule l'économie formelle bénéficie de systèmes complets de sécurité sociale et que la vaste majorité des travailleurs de l'économie informelle sont dépourvus de toute couverture. Parlant au nom du groupe des travailleurs, il s'est déclaré favorable à des expériences visant à mettre en place des régimes de microassurance pour les travailleurs de l'économie informelle, sous réserve qu'ils ne mettent pas en péril les régimes en vigueur dans le secteur formel.
- 117.** L'orateur a conclu que, compte tenu de la forte incidence des accidents liés au travail et de l'opacité du secteur, il serait utile d'y introduire l'inspection du travail. Le groupe des travailleurs appuiera toute action de l'OIT visant à développer ses activités de coopération technique et à mobiliser les donateurs.

- 118.** M. Obobo, ministre du Travail et des Relations professionnelles de l'Ouganda, parlant au nom des Etats de l'Afrique de l'Est, s'est référé au fait qu'autrefois la *famille élargie* garantissait la sécurité. Aujourd'hui, ce sont les caisses nationales de sécurité sociale qui ont pris le relais. L'orateur a expliqué les diverses structures existant dans les Etats de l'Afrique orientale, y compris dans son propre pays, et souligné l'importance de ces caisses pour les travailleurs et pour les groupes défavorisés. L'orateur a analysé les difficultés du système de sécurité sociale et souligné la nécessité de réformer les régimes en les adaptant au contexte dans lequel ils s'inscrivent et de les intégrer dans les cadres stratégiques nationaux. Il a ensuite abordé quelques questions de fond concernant la marge de manœuvre des contributeurs, les politiques d'investissement à adopter, le paiement des prestations ainsi que le financement et la gestion des caisses. Il a noté que les régimes existants n'offrent pas de protection financière suffisante contre toute une série de problèmes susceptibles d'arriver à l'assuré, et que la structure des fonds et l'efficacité de leur gestion pourraient parfois être améliorées. En conclusion, il a indiqué que la sécurité sociale est une institution hautement stratégique et que sur elle notamment repose la solution au problème de l'emploi et de la pauvreté.
- 119.** M. Okombi Salissa, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale du Congo, s'exprimant au nom du groupe Afrique centrale, a réaffirmé que l'emploi et la protection sociale constituent les deux faces d'une même médaille. La protection sociale est un droit fondamental. Des progrès modestes ont été accomplis en Afrique centrale pour fournir une protection sociale, notamment par la ratification des conventions applicables et la création de caisses de sécurité sociale, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Cependant, de nombreux obstacles demeurent, comme le financement des soins de santé et l'extension de la protection sociale aux pauvres et aux plus démunis – membres des familles élargies, personnes âgées, malades du VIH/SIDA. L'orateur a souligné qu'il ne peut y avoir de travail décent sans protection sociale et qu'il ne peut y avoir de protection sociale sans emploi productif. C'est pourquoi les actions menées aux niveaux national et sous-régional devraient mettre l'accent sur les politiques et programmes de développement qui combinent flexibilité et sécurité. La réforme de la sécurité sociale devrait porter sur l'élargissement des services, l'amélioration des conditions de travail, l'extension de la couverture et l'octroi d'un revenu de base. La Campagne mondiale sur la sécurité sociale pour tous présente une grande importance pour tous les pays d'Afrique et devrait leur être d'une aide considérable.
- 120.** Le représentant des employeurs de la Zambie a évoqué la situation des pays anglophones d'Afrique en matière de sécurité et de protection sociales. Les régimes de sécurité sociale comportent différents piliers destinés à couvrir tous les risques. L'orateur a regretté la fragmentation des régimes – qui se chevauchent partiellement et perdent donc en efficacité – et la portée limitée des systèmes en place. Il a souligné la nécessité d'édifier un consensus entre les parties prenantes – employeurs, travailleurs et gouvernements – au sujet de la forme et de l'étendue des régimes de sécurité sociale. Il incombe aux gouvernements de réglementer, de contrôler et d'appliquer les régimes et de redistribuer les revenus par le biais du système fiscal, afin de fournir un filet de sécurité qui vise autant à protéger les groupes vulnérables qu'à promouvoir la création d'emplois, et donc à accroître le nombre des bénéficiaires de la sécurité sociale par la voie d'incitations fiscales. L'orateur a poursuivi en déclarant que les gouvernements sont également tenus de s'attaquer aux problèmes de l'économie informelle, de façon à fournir une couverture à la partie de la population qui y travaille.
- 121.** L'orateur a noté que les régimes ne peuvent être efficaces que si les travailleurs, les employeurs et les autres parties prenantes participent pleinement à leur fonctionnement aux côtés du gouvernement, et que la création d'un cadre de travail favorable est un élément essentiel d'un environnement favorable aux relations professionnelles. Il a conclu en disant que la sécurité sociale concerne la promotion du bien-être des travailleurs et le maintien de

la cohésion sociale. Il a exhorté toutes les parties concernées à mettre en place des relations de coopération dynamiques.

- 122.** Le ministre du Travail du Sénégal, M. Yéro De, a souligné quatre points essentiels: lutte contre le VIH/SIDA au travail; diminution des accidents du travail; soins aux malades; extension de la protection sociale à l'économie informelle. Il a déclaré que, si la prévalence de la maladie est relativement faible (1,4 pour cent) au Sénégal, le pays n'en a pas moins créé un Conseil national de lutte contre le VIH/SIDA. En coopération avec les entreprises, ce conseil a mis en place un programme multisectoriel visant à combattre la maladie sur les lieux de travail. Un plan d'action couvrant l'ensemble du pays a été élaboré, et l'on s'efforce de trouver les ressources nécessaires pour le mettre en œuvre. Le dialogue social s'est révélé essentiel à l'élaboration et à l'exécution de ce plan. En ce qui concerne les accidents du travail, le Sénégal a mis en pratique les enseignements importants qu'il a tirés du passé. Le dialogue social et la création de commissions de santé et de sécurité dans les entreprises jouent un rôle essentiel. L'orateur a exhorté l'OIT à mener une étude approfondie sur les principaux risques relatifs à la sécurité et à la santé au travail, de façon à créer les bases solides d'un programme d'intervention efficace. Dans la fonction publique, il existe depuis quelque temps un régime d'assurance maladie dont l'Etat finance 80 pour cent, les 20 pour cent restants étant à la charge des salariés. Le Sénégal cherche à créer un fonds d'assistance mutuelle visant à couvrir ces 20 pour cent. Individuellement ou en commun, des entreprises privées ont également créé des régimes d'assurance maladie, mais ces régimes doivent impérativement être améliorés et élargis. L'orateur a déclaré que, selon lui, il est illusoire de penser que l'économie informelle peut s'intégrer à l'économie moderne; c'est pourquoi il est important d'étendre la protection sociale à ceux qui y travaillent. Il a invité l'OIT à mener des études dans différents pays sur les divers types de régimes qui ont réussi à étendre la couverture à l'économie informelle, de façon que ces études puissent servir aux pays d'Afrique.
- 123.** Le représentant des travailleurs du Sénégal a fait observer que les normes sur la protection sociale reposent sur la solidarité et qu'elles sont chères au cœur des syndicalistes. Il a souligné que les questions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, à la maladie et à la vieillesse relèvent de la responsabilité du gouvernement; ce sont des fonctions qui incombent à l'Etat. Il a ajouté que le système juridique peut servir de base pour améliorer le système de sécurité sociale. Il a fait remarquer que les partenaires sociaux devraient non seulement déterminer leur contribution mais aussi être pleinement associés au processus, et qu'il faut tenir compte de leurs demandes quand on cherche à structurer les régimes de sécurité sociale. Il a souligné que l'un des principaux objectifs doit être de lutter contre l'exclusion sociale en tenant compte en particulier des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, qui souvent ne sont couverts par aucun régime.
- 124.** L'orateur s'est référé à un fonds sénégalais de solidarité alimenté par des contributions volontaires et il en a expliqué le fonctionnement. En conclusion, il a souligné que les travailleurs des ZFE (zones franches d'exportation) subissent une situation sociale particulièrement déplorable et il a exhorté le BIT à se pencher à nouveau sur la question.
- 125.** Dans sa réponse, M. Assane Diop a remercié tous les délégués de leurs observations très précieuses et pertinentes, qui guideront l'OIT pour le suivi à mettre en œuvre. Il a souligné qu'il est réjouissant de constater la grande importance que tous les délégués accordent à la protection sociale. Auparavant considérée comme l'un des frais généraux de la production, la protection sociale est aujourd'hui reconnue comme un élément indispensable pour améliorer la productivité. La protection sociale est devenue un besoin universel, un besoin fondamental, un enjeu économique et social, et il est crucial de promouvoir le dialogue social sur ce point. L'orateur a ensuite abordé la question de l'économie informelle. Il a déclaré que la pauvreté y est particulièrement présente et que les femmes et les enfants y

sont encore plus vulnérables qu'ailleurs, et il a informé les participants que l'OIT s'attachera à concevoir des politiques d'extension de la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle. C'est en milieu rural et dans l'économie informelle urbaine que les travailleurs courent les plus grands risques pour leur sécurité et leur santé car ils sont souvent illettrés et dépourvus de toute formation et ne peuvent compter sur aucun filet de sécurité sociale. L'orateur a dit prendre bonne note des exhortations adressées à l'OIT pour renforcer les politiques et les outils visant à améliorer la protection sociale, notamment la formation des inspecteurs du travail, de sorte qu'ils puissent étayer l'action des comités de sécurité et de santé au travail, ainsi que pour mener des études sur les risques professionnels et les moyens de les prévenir. En conclusion, il a rappelé qu'on ne saurait promouvoir le travail décent et réduire la pauvreté sans promouvoir aussi la protection sociale, et il a assuré que le BIT ne ménagera pas ses efforts pour œuvrer, en collaboration avec la région africaine, à la réalisation de ces objectifs.

- 126.** M^{me} Sally Paxton, directrice exécutive, Secteur du dialogue social, a présenté le chapitre V du rapport thématique. Elle a souligné les aspects les plus importants du dialogue social pour la mise en œuvre de l'agenda en faveur du travail décent en Afrique, qui donne aux partenaires sociaux un moyen d'influer sur le développement économique et social aux niveaux local, national et régional. Elle a rappelé la définition du dialogue social selon l'OIT en déclarant qu'elle ne se réfère pas à un modèle unique mais à un processus qui reflète les priorités à différents niveaux. Elle a présenté les conditions préalables au dialogue social, à savoir l'indépendance des partenaires sociaux, la capacité de s'engager et l'existence d'un milieu propice à leur participation effective.
- 127.** L'oratrice a ensuite souligné le taux élevé de ratification des normes fondamentales, qui témoigne de la valeur que l'on accorde aux normes du travail en Afrique. En revanche, elle a signalé que d'importantes conventions sur le dialogue social n'ont attiré que peu de ratifications. Il s'agit notamment de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976, une convention prioritaire pour l'OIT, et de la convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978. Le défi à relever pour la prochaine période biennale sera d'étendre l'application des conventions relatives au dialogue social à l'économie informelle.
- 128.** En résumé, l'oratrice a insisté sur l'importance du dialogue social comme outil pour traiter les questions prioritaires que sont la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, la lutte contre le VIH/SIDA et la promotion de la bonne gouvernance.
- 129.** M^{me} Catherine Brakenhielm Hansell, spécialiste des normes au BIT, a mis en lumière la dimension normative du dialogue social. En premier lieu, elle a déclaré que le dialogue social est un droit fondamental, la base même de la Constitution de l'OIT et l'objet des conventions n^{os} 87 et 98. En deuxième lieu, elle a confirmé le potentiel qu'ont les normes de l'OIT d'offrir des solutions pour la pratique du dialogue social. En effet, les conventions montrent comment l'organiser et le structurer au niveau national; c'est le cas des conventions n^{os} 144 et 150 dont il a déjà été question et de la convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978. En troisième lieu, l'oratrice s'est référée au dialogue social comme instrument d'application des normes internationales du travail. La ratification reflète la volonté politique d'un gouvernement et, au-delà de l'acte lui-même, représente un défi à relever. Enfin, elle a dit du dialogue social qu'il est un tremplin pour l'élaboration de nouvelles normes.
- 130.** Le délégué des employeurs du Kenya a fait remarquer que son pays a adopté la Charte des relations professionnelles à l'origine de l'excellent fonctionnement du dialogue social et des consultations tripartites. Grâce aux programmes de formation mis au point au BIT, les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs ont acquis les qualifications et les compétences nécessaires pour participer aux programmes de lutte contre le travail

des enfants et le VIH/SIDA de même qu'à la mise en valeur des ressources humaines. Cet appui leur a permis de mettre en place une capacité institutionnelle dans ces domaines. En Afrique de l'Est, l'OIT a été très active et a appuyé les efforts des partenaires sociaux pour promouvoir le tripartisme et la réforme de la législation du travail. Des progrès considérables ont été accomplis dans le cadre du projet SLAREA du BIT. Par le biais de ACT/EMP, l'OIT a apporté un appui technique et participé au Forum de politique sociale et économique de l'Afrique de l'Est (Kampala, novembre 2003). L'orateur a demandé l'appui de l'OIT dans d'autres domaines comme la réforme de la législation du travail, la mise en place de centres de productivité et le renforcement du tripartisme. Il a invité l'OIT à mener une étude pour évaluer la conformité avec les conventions fondamentales de l'OIT de la nouvelle loi sur l'éthique des fonctionnaires qui exige que ces derniers fassent connaître leurs avoirs. Cette loi qui vise à lutter contre la corruption fait peser des risques et menaces sur le tripartisme et les libertés syndicales.

131. M. Juma Kapuya, ministre du Travail, de la Jeunesse et des Sports de la République-Unie de Tanzanie, s'exprimant au nom de la sous-région de l'Afrique de l'Est, est convenu que le dialogue social est crucial pour élaborer de bonnes politiques macroéconomiques et sociales et la condition préalable à la cohésion sociale et à la paix sociale. Il est revenu sur des points déjà mentionnés et a ajouté que le dialogue social devrait figurer dans les programmes appuyés par les donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'orateur s'est félicité des travaux accomplis dans le cadre du projet SLAREA en Afrique de l'Est pour appuyer la réforme de la législation du travail et le renforcement des capacités des partenaires sociaux. Il a demandé le développement de ce projet et de celui sur l'intégration des activités de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les travaux des partenaires sociaux.

132. Le ministre a aussi signalé que le dialogue social souffre d'un déficit sous différents aspects:

- absence de mécanisme réglementaire et institutionnel permettant le dialogue social. A cet égard, il a souligné que la plupart des pays de l'Afrique orientale ont engagé le débat sur les questions traditionnelles du travail et que les bonnes pratiques du Conseil du travail du Millénaire, du Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre (NEDLAC) ainsi que du Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF) sont des exemples valables à imiter. Il a informé les participants de la proposition d'élargir le Conseil consultatif du travail de la République-Unie de Tanzanie au Conseil économique et social du travail (LESCO);
- sous-représentation des femmes à tous les niveaux de décision en ce qui concerne le dialogue social.

Le ministre a exhorté l'OIT et les partenaires sociaux à mettre en place des programmes généraux de renforcement des capacités en matière d'égalité hommes/femmes afin d'appuyer les objectifs stratégiques de l'OIT, notamment le dialogue social et les initiatives concernant le VIH/SIDA au niveau communautaire, tant national que sous-régional (Afrique de l'Est). Le ministre a par ailleurs recommandé que soient répertoriées et diffusées les réussites de l'Afrique en la matière pour que soient conçus des programmes appropriés et durables dans d'autres pays, le BIT aidant les mandants à mobiliser des ressources.

133. M. Chirau Ali Mwakwere, ministre du Travail et du Développement des ressources humaines du Kenya, a appuyé l'intervention de l'orateur précédent, le ministre de la République-Unie de Tanzanie, et a déclaré que la lutte contre la corruption était une priorité du nouveau gouvernement du Kenya, élu à la fin de 2002. La nouvelle loi sur

l'éthique des fonctionnaires prévoit que toute personne employée dans la fonction publique doit déclarer sa situation financière; dans un organe comme le Conseil de la caisse de sécurité sociale, même les partenaires sociaux doivent faire cette déclaration. Il ne s'agit pas d'une mesure punitive mais d'une volonté d'assurer la transparence de la gouvernance actuelle et future.

- 134.** M^{me} Angelina Muganza, secrétaire d'Etat chargée du développement des compétences, de la formation professionnelle et de la main-d'œuvre du Rwanda, s'exprimant au nom des pays de la sous-région d'Afrique centrale, a déclaré que le dialogue social offrait à toutes les parties prenantes l'occasion de renforcer la transparence, la consultation et les négociations, avec pour conséquence d'atténuer les conflits. Elle a évoqué ensuite la situation de la sous-région et a exposé les défis et perspectives de l'avenir.
- 135.** Six pays (Cameroun, République centrafricaine, Congo, Gabon, Rwanda et Tchad) ont mené des études sur la situation du dialogue social. L'oratrice a souligné la nécessité de faire preuve de volonté politique, condition essentielle à un dialogue social véritable. Grâce au soutien du PRODIAP, le dialogue social joue un rôle essentiel dans l'édification de la paix et du développement durable dans la région de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Le dialogue social est devenu un élément important de la période de transition au Rwanda, où il a contribué à l'entrée en fonctions pacifique du gouvernement. Les résultats du scrutin parlementaire, qui ont vu l'élection de 48 pour cent de femmes, sont imputables au dialogue social. L'un des obstacles essentiels à ce dialogue est la pauvreté généralisée, qui se manifeste par le sous-développement, le sous-emploi, la prévalence du VIH/SIDA et l'insuffisance des capacités des principaux intervenants. En revanche, des progrès pourront être enregistrés grâce à la promotion de la stabilité politique, à la qualité de l'action publique et à une coopération internationale active au sein du continent africain.
- 136.** Le délégué des employeurs de l'Égypte a rappelé les chiffres préoccupants de la pauvreté et du chômage en Afrique, notamment en ce qui concerne le chômage des jeunes. Il a déclaré que la pauvreté perpétuait l'intolérance et conduisait à la déstabilisation. Les employeurs sont déterminés à promouvoir le travail décent en Afrique en accroissant la demande de main-d'œuvre et en contribuant à l'amélioration des termes de l'échange. L'orateur a proposé d'introduire le dialogue social dans les groupements économiques sous-régionaux, à l'appui des initiatives continentales comme le NEPAD. Il a évoqué les diverses initiatives qui ont entraîné un accord en vue du Sommet extraordinaire de l'UA, qui se tiendra à Ouagadougou en 2004, et a déclaré que ces initiatives avaient créé un cadre favorable à l'unification de l'Afrique. Il a rappelé la nécessité de maintenir la stabilité du groupe des employeurs en vue d'une participation efficace au dialogue social.
- 137.** Le délégué des travailleurs du Bénin a dit craindre que le dialogue social aille au-delà du cadre tripartite défini par la Constitution de l'OIT, affirmant que tout dialogue social doit se fonder sur la structure tripartite et ne pas inclure les partenaires non traditionnels de l'OIT.
- 138.** M. Cheikhna Khaled, directeur du travail et de la protection sociale de la Mauritanie, s'exprimant au nom de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, a rappelé les principaux défis que doit relever l'Afrique et a exprimé l'espoir de voir le continent appliquer l'Agenda du travail décent et lutter efficacement contre la pauvreté et la pandémie de VIH/SIDA. La solution repose sur la responsabilité conjointe de tous les partenaires. A cet égard, la contribution de l'OIT est appréciée.
- 139.** M. Mohamed Salah Chatti, directeur général du travail de la Tunisie, parlant au nom de la sous-région Afrique du Nord, a souligné l'importance du dialogue pour le développement social et économique et pour l'éradication de la pauvreté. Dans ces différentes formes et à

différents niveaux, le dialogue social reste la meilleure solution pour améliorer les conditions de travail, renforcer la confiance entre les employeurs et les associations des travailleurs, et pour contribuer à la paix sociale. L'orateur a souligné l'expérience de la Tunisie où, depuis 1990, les conditions de travail et les rémunérations ont été améliorées grâce aux négociations collectives, tant dans le secteur public que privé. L'orateur a ajouté que les résultats des négociations collectives prouvent également l'esprit de solidarité entre les partenaires sociaux. Il a également souligné que la notion de solidarité est enracinée dans la société tunisienne. A ce sujet, il a fait allusion à l'importance de la mise en œuvre des mécanismes du Fonds mondial de solidarité qui a été proposé par la Tunisie et approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU lors de sa cinquante-septième session.

- 140.** Le délégué des employeurs de l'Ethiopie a mis l'accent sur l'importance du dialogue social dans l'élaboration d'un cadre de coopération pour le bien-être public par le biais d'échanges de vues sur les questions fondamentales de développement. Il a indiqué que le dialogue social était important pour l'augmentation de la productivité et la croissance industrielle. Le développement social et économique ne relève pas uniquement de la responsabilité des gouvernements, mais c'est aussi un effort conjoint des travailleurs, des employeurs et de la société civile en général. Il a fait état de l'expérience de l'Ethiopie où le dialogue social a contribué à la création d'un environnement favorable à la lutte contre le VIH/SIDA, à la révision du décret régissant le travail en Ethiopie et à l'élaboration de stratégies dans le contexte du plan national de réduction de la pauvreté. Il a néanmoins estimé qu'il était encore nécessaire de renforcer les capacités de la jeune Fédération éthiopienne des employeurs.
- 141.** Le délégué des travailleurs de l'Ethiopie, parlant de la réglementation sur le lieu de travail, a indiqué que celle-ci devait contribuer à l'instauration de conditions favorables au travail décent. Il a insisté sur l'importance de la convention n° 144 que l'Ethiopie n'a pas encore ratifiée, mais qui pourrait contribuer à la paix sociale et au développement économique et social du pays. Selon lui, les clés du succès résident dans la transparence, dans la responsabilisation des partenaires sociaux et dans le respect des droits de l'homme sur le lieu de travail. Il a indiqué que le dialogue social était une chance historique pour l'Ethiopie de vaincre la pauvreté et de développer une démocratie concrète.
- 142.** Le délégué des travailleurs du Bénin a décrit la longue période qui a été nécessaire pour négocier dans le cadre du paradigme du dialogue social qui, selon lui, devrait être revu à tous les niveaux pour être efficace. Il a déclaré que le gouvernement a tendance à diviser les travailleurs, qui se sont vus souvent contraints de recourir à la grève pour se faire entendre. Il a conclu en affirmant que le dialogue social n'a pas fonctionné de façon appropriée et que les travailleurs ont dû lutter pour leurs droits.
- 143.** Le délégué des travailleurs de l'Egypte a informé les participants que l'Egypte était parmi les premiers pays à avoir ratifié la convention n° 144 et que le mouvement syndical participait avec les autres institutions tripartites au processus de révision de la législation du travail en Egypte. Il a proposé que les exemples d'un dialogue social fructueux fassent l'objet d'un partage d'information.
- 144.** Le délégué des travailleurs du Kenya s'est joint à l'appel lancé en faveur du développement du projet SLAREA de renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est. Il a également souligné que le dialogue social demande la pleine application de la liberté d'association. Il a préconisé le renforcement des capacités des partenaires sociaux pour leur permettre de participer au débat général sur les grands problèmes économiques et sociaux.
- 145.** M^{me} Sally Paxton, directrice exécutive, Secteur du dialogue social, a résumé le débat qui a mis en exergue des pratiques fructueuses dans plusieurs pays. Elle a identifié les défis

futurs à relever et souligné les nombreuses ratifications des conventions fondamentales sur la liberté d'association, même si elles n'ont pas toujours été suivies d'une mise en œuvre appropriée. Elle a réitéré l'appui et l'engagement de l'OIT en faveur de la législation du travail et de l'intégration du dialogue social dans les structures sous-régionales.

- 146.** S'agissant des préoccupations des travailleurs concernant la participation des organisations de la société civile au dialogue social, elle a assuré les participants que les valeurs de l'OIT seraient respectées, et que la décision sur le rôle de la société civile relevait des partenaires tripartites de l'OIT au niveau national.
- 147.** M^{me} Paxton a réitéré l'importance du dialogue social dans la responsabilisation des femmes. L'intégration de la dimension *égalité entre les hommes et les femmes* constitue un élément important de la planification générale de l'OIT et continuera à être prioritaire. En terminant, elle a exprimé l'espoir que la prochaine réunion régionale africaine en 2007 verrait une participation accrue des femmes au sein des délégations.

Résumé de la directrice régionale pour l'Afrique

- 148.** Lors de la séance de synthèse, M^{me} Regina Amadi-Njoku, directrice régionale pour l'Afrique, a résumé la discussion relative au rapport thématique du Directeur général et a répondu à certaines des questions essentielles soulevées par les délégués tout au long des différentes sessions. Elle a marqué sa satisfaction du haut niveau des débats, du consensus qui en est résulté et de la détermination de tous les délégués – gouvernements, employeurs et travailleurs – à promouvoir le programme relatif au travail décent en Afrique.
- 149.** La directrice régionale a souligné que les conférences du type de la présente réunion régionale peuvent aider les mandants à mieux connaître les besoins, les expériences et les particularités du développement africain, aux niveaux national, sous-régional ou régional, dans le cadre d'un environnement en évolution constante.
- 150.** L'oratrice a souligné que le débat avait mis en lumière l'utilité d'une approche des priorités africaines fondée sur le travail décent et que l'OIT disposait d'une large gamme d'instruments et d'outils – des normes à la coopération technique – qui, utilisés de manière stratégique et intégrée, peuvent contribuer à améliorer l'accès des Africains et des Africaines à l'emploi décent.
- 151.** M^{me} Amadi-Njoku a indiqué que le rapport thématique du Directeur général avait été bien accueilli par les délégués et que les insuffisances relevées avaient été dûment notées. Elle a rappelé que le programme relatif au travail décent est par définition un programme intégré et qu'il incorpore donc pleinement de ce fait les principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail dans chacun des domaines couverts par le rapport.
- 152.** La directrice régionale a souligné le consensus qui était apparu au sujet du principal message du rapport du Directeur général: *S'affranchir de la pauvreté par le travail: points de vue de l'Afrique*. Ce consensus a été confirmé avec éloquence par les invités d'honneur, Son Excellence M. Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, et Son Excellence M. Alpha O. Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine, puis approuvé à l'unanimité par les délégués, d'accord pour affirmer que l'emploi est la voie qui permet de s'affranchir de la pauvreté et que l'emploi décent et productif doit être placé au cœur des programmes de développement nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux afin de mettre fin à la pauvreté.
- 153.** L'oratrice a souligné l'importance stratégique du dialogue social et du tripartisme, de la participation, de l'autonomisation et de l'adhésion, toutes notions qui se sont dégagées très fortement des discussions. Elle a confirmé à cet égard que les partenaires sociaux ont un

rôle clé à jouer aux niveaux national, sous-régional et régional, non seulement pour résoudre les problèmes, mais aussi pour apporter des solutions durables. Elle a également confirmé que les efforts doivent porter avant tout sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux, notamment en ce qui concerne les points suivants: renforcement des cadres du dialogue social à tous les niveaux; accroissement de la collaboration avec le Centre international de Turin et les centres d'administration du travail (ARLAC, CRADAT et ACLAE); renforcement spécial des capacités des mandants tripartites nécessaire à un engagement décisif dans les tâches de reconstruction faisant suite aux crises, particulièrement en ce qui concerne les enfants et les soldats démobilisés, et plus fondamentalement dans l'édification de la paix et de la cohésion sociale. La directrice régionale a réaffirmé que les principes et droits fondamentaux au travail étaient les fondements essentiels d'un tripartisme et d'un dialogue social authentiques et efficaces.

- 154.** La directrice régionale a noté la demande adressée à l'OIT d'aider les pays à concevoir et à élaborer des systèmes de protection sociale durables qui permettent d'étendre la couverture à l'ensemble de la population, notamment aux travailleurs du secteur informel, et qui répondent à l'exigence d'un niveau de couverture minimum adapté aux besoins du plus grand nombre. Elle a souligné particulièrement la nécessité pour l'OIT d'intensifier ses efforts dans la lutte contre la pandémie de VIH/SIDA dans le monde du travail, en particulier par le biais de la promotion de son recueil de directives pratiques, y compris dans l'économie informelle. Les migrations et la question de l'exode des cerveaux font partie des autres priorités mises en exergue au cours du débat qui exigent une attention accrue.
- 155.** La directrice régionale a passé en revue les autres domaines d'action dont il avait été question au cours du débat: amélioration de la formation des inspecteurs du travail, renforcement de la protection et de la sécurité et de la santé au travail, particulièrement dans les zones franches d'exportation.
- 156.** Elle a rappelé les grandes préoccupations exprimées au sujet de l'intégration des femmes et des jeunes dans la vie sociale et économique, ainsi que la nécessité de définir des stratégies de création d'emplois, en collaboration avec les autres institutions et donateurs qui œuvrent dans le domaine du développement. L'oratrice a noté l'intérêt manifesté par les mandants pour le travail effectué par l'IPEC dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants.
- 157.** Les délégués ont indiqué que l'Agenda du travail décent est un programme global. Il est important de créer un environnement propice à l'activité économique, mais il faut accorder autant d'attention au dialogue social et à la création d'un milieu de travail décent. La croissance en elle-même ne suffit pas. Il y a lieu de mettre l'accent sur un cadre macroéconomique favorable à l'emploi et sur des interventions sectorielles créatrices d'emplois décents: promotion des micro et petites entreprises, coopératives, investissements à forte intensité d'emplois dans l'infrastructure et les institutions d'assurance sociale, renforcement des capacités et mise en valeur des ressources humaines et des qualifications, amélioration de l'économie informelle, accroissement de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire, investissement dans la transformation des denrées alimentaires et l'accès aux marchés, et développement des marchés locaux et entre pays.
- 158.** L'oratrice a rappelé que le fondement des initiatives susmentionnées est d'assurer qu'il est tenu compte tant de la qualité de la production que de la qualité de l'emploi et qu'il est remédié aux inégalités profondément ancrées entre les hommes et les femmes.

- 159.** Elle a répondu positivement à la demande des mandants que l'OIT renforce ses services consultatifs et ses activités de coopération technique dans certains pays et consolide les liens avec les ressources disponibles localement.
- 160.** Elle a insisté à nouveau sur l'exhortation faite à l'OIT d'accroître sa collaboration avec la communauté internationale dans le cadre du NEPAD, des DSRP et des ODM pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'emploi, notamment par les moyens suivants: a) mettre l'emploi productif au centre des programmes et des cadres de développement nationaux, sous-régionaux, régionaux et mondiaux; b) promouvoir les droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail et les intégrer dans la formulation, l'application et l'évaluation des programmes établis par ces institutions; c) améliorer les termes de l'échange avec les pays riches en faveur des pays africains, mobiliser des fonds et attirer les investissements, utiliser la qualité de l'emploi, la quantité d'emplois et l'impact de ces facteurs sur la vie et la dignité des intéressés comme indicateurs clés de l'agenda pour le développement.
- 161.** M^{me} Amadi-Njoku a enfin esquissé la route à suivre. Elle a réaffirmé que le résultat des débats inspirera l'action de l'OIT dans les deux à quatre années à venir. Le BIT continuera d'articuler ses travaux autour des cinq priorités approuvées par la région à la session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine qui s'est tenue à Maurice en avril 2002.
- 162.** Elle a déclaré que la formulation des programmes en faveur du travail décent sera l'outil de participation à l'élaboration de plans nationaux de développement au niveau des pays. Elle a fait savoir que le programme et budget pour 2004-05 et au-delà sera revu pour tenir compte des questions soulevées à la présente réunion ainsi que de celles qui seront abordées par la Commission du travail et des affaires sociales au Bénin ainsi qu'au Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté à Ouagadougou en 2004.
- 163.** La directrice régionale a annoncé que la réunion à Cotonou, en avril 2004, de la commission offre une autre occasion d'approfondir les questions examinées à la réunion régionale et de faire le point des partenariats pour la préparation du Sommet de Ouagadougou, qui prévoit un forum de la société civile. Elle a souligné la nécessité de mieux définir, à ce forum, le rôle des partenaires sociaux, notamment des syndicats.
- 164.** Elle a souligné que le succès du Sommet de Ouagadougou dépendait de façon cruciale de la participation tripartite à ses préparatifs ainsi qu'à son suivi. Il faut espérer que le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté sera celui de l'action, des décisions et des initiatives. Il devrait en résulter un agenda africain pour l'emploi qui tienne compte à la fois de la dimension sociale et de la dimension économique. Le concept de travail décent mis en œuvre par l'OIT permettra au sommet de mettre l'accent sur des politiques qui visent à améliorer et accroître l'emploi comme moyen fondamental de venir à bout de la pauvreté.
- 165.** En conclusion, l'oratrice a déclaré que, dans le cadre des préparatifs du Sommet, il est prévu de poursuivre les consultations nationales sur le rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail* en associant les structures tripartites régionales et sous-régionales. Elle a exprimé l'espoir que, d'ici au sommet, les mandants partageront les conclusions et les résolutions de la réunion régionale avec les autorités de leur pays, chefs d'Etat et de gouvernement, et avec la société dans son ensemble.

V. Séance sur le travail décent pour les jeunes en Afrique

- 166.** Dans son introduction, M. Hassen Abdella, président de la dixième Réunion régionale africaine de l'OIT, a souligné l'importance du travail décent en faveur des jeunes dans le contexte africain où des stratégies et des politiques sont nécessaires pour créer davantage d'emplois de meilleure qualité en faveur du grand nombre des jeunes gens qui entrent sur le marché du travail. Il a ensuite donné la parole au directeur exécutif du Secteur de l'emploi du BIT pour présenter les objectifs de la séance.
- 167.** Le directeur exécutif du Secteur de l'emploi, M. Goeran Hultin, a ouvert la séance en soulignant que l'Afrique est le continent le plus jeune (55 pour cent des Africains ont moins de 18 ans). L'emploi des jeunes est reconnu comme étant une priorité mondiale dans le contexte des ODM, c'est pourquoi le Secrétaire général de l'ONU, la Banque mondiale et l'OIT ont mis en place un Réseau pour l'emploi des jeunes dans le but de promouvoir l'aptitude à l'emploi, l'équité, l'esprit d'entreprise et la création d'emplois. L'emploi des jeunes est également un des grands défis que tentent de relever l'Agenda mondial pour l'emploi et le programme «Des emplois en Afrique».
- 168.** Il a par ailleurs annoncé que l'emploi des jeunes sera le thème du *Rapport sur l'emploi dans le monde* en 2004 et qu'il a été retenu par le Conseil d'administration comme thème du débat général de la Conférence internationale du Travail en 2005.
- 169.** Il a ajouté que, même si les consultations nationales sur l'élimination de la pauvreté par le travail ont souligné que le chômage des jeunes constitue un sujet de grande préoccupation, les stratégies et les politiques nationales n'ont pas pu y faire face.
- 170.** Il a conclu en affirmant que la jeunesse africaine possède beaucoup d'énergie, de créativité et un esprit d'entreprise. Elle est capable de faire reculer la pauvreté et de créer la richesse; on doit donc lui donner la possibilité de développer son potentiel. Il a invité les mandants tripartites de l'OIT à travailler en étroite collaboration avec l'OIT et le groupe de travail du Secteur de l'emploi sur ce défi majeur.
- 171.** M^{me} Lin Lim du Secteur de l'emploi du BIT a présenté le thème *Travail décent pour les jeunes en Afrique*, en mettant l'accent sur le problème de l'emploi des jeunes en Afrique, la réponse de la communauté mondiale et de l'OIT, la spécificité de l'approche de l'OIT, et a donné des éléments de stratégie pour promouvoir l'emploi décent en faveur des jeunes.
- 172.** Elle a indiqué que l'Afrique est le continent le plus jeune au monde puisque les deux tiers de sa population ont moins de 24 ans. Au cours des dix prochaines années, plus de 300 millions de jeunes Africains, la génération la plus éduquée et la mieux formée, entreront sur le marché du travail. Ils constituent le plus grand atout pour le présent et l'avenir de l'Afrique: en tant que travailleurs, entrepreneurs, innovateurs, consommateurs, citoyens et dirigeants.
- 173.** L'oratrice a poursuivi en indiquant qu'au cours de la dernière décennie le travail informel a représenté près de 80 pour cent de l'emploi non agricole, plus de 60 pour cent de l'emploi et plus de 90 pour cent de nouveaux emplois en Afrique. Le travail dans l'économie informelle tant en zone rurale qu'urbaine ne peut pas être appelé décent. L'économie informelle est caractérisée par un grave déficit de travail décent, qui s'exprime en termes de qualité médiocre, mauvaise productivité et faible rémunération, et de travaux de subsistance qui ne sont ni reconnus ni protégés par la loi, d'absence de droits au travail, de protection sociale insuffisante, voire inexistante, et d'absence de représentation. Les jeunes

sont souvent privés du droit d'adhérer à des organisations de leur choix ou de lancer des actions juridiques ou de revendication en vue de protéger leurs droits légitimes.

- 174.** L'intervenante a lancé un avertissement en disant que l'exode de jeunes Africains hautement éduqués et formés vers le monde occidental à la recherche du travail pourrait priver l'Afrique de son capital humain et de tout espoir en l'avenir. Elle est passée à un autre aspect alarmant. La moitié des nouveaux cas d'infection par le VIH/SIDA frappe les jeunes. Ceux-ci sont particulièrement vulnérables à cause de l'absence des possibilités de travail décent, de la discrimination à laquelle ils sont confrontés, de leur manque d'influence, de représentation et de protection sociale. L'Afrique subsaharienne est plus frappée car elle abrite plus de 70 pour cent de jeunes vivant avec le VIH/SIDA et de 90 pour cent des orphelins du SIDA dans le monde. Il est particulièrement inquiétant de constater que l'âge d'infection diminue en ce qui concerne les femmes; dans un certain nombre de pays, une jeune fille de 15 à 16 ans est jusqu'à six fois plus exposée qu'un jeune homme du même âge.
- 175.** L'intervenante a indiqué que la communauté internationale a finalement reconnu le déficit de travail décent des jeunes. Le Sommet du Millénaire des Nations Unies en septembre 2000 qui était la plus importante des réunions de chefs d'Etat et de gouvernement, a reconnu l'urgence du problème du chômage et du sous-emploi des jeunes. Dans la Déclaration du Millénaire, il a été décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies qui donnent aux jeunes partout dans le monde une chance réelle de trouver un emploi décent et productif. L'ensemble du système des Nations Unies a été invité à élaborer un partenariat mondial pour le développement qui doit se répercuter sur des partenariats locaux entre les gouvernements, les employeurs, les travailleurs, la société civile, la communauté des affaires et les jeunes eux-mêmes. Le Secrétaire général des Nations Unies, le Directeur général du BIT et le Président de la Banque mondiale ont formé un Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN) et ont désigné, dans le cadre de ce réseau, un comité de haut niveau composé de 12 personnalités éminentes pour préparer un ensemble de recommandations. Le message de ce comité peut être résumé en quatre éléments: aptitude à l'emploi, égalité des chances, esprit d'entreprise et création d'emplois.
- 176.** Sur la base de ces recommandations, l'Assemblée générale des Nations Unies a, en décembre 2002, adopté une résolution sur l'emploi des jeunes qui appelle les Etats membres à préparer des examens nationaux et des plans d'action sur l'emploi des jeunes avec la participation des organisations de jeunes et des jeunes eux-mêmes.
- 177.** L'OIT a répondu à cet appel en prenant l'initiative d'organiser les travaux du Réseau pour l'emploi des jeunes et offert d'abriter son secrétariat permanent.
- 178.** L'intervenante a présenté l'approche de l'OIT en faveur de l'emploi des jeunes en affirmant qu'elle fait partie intégrante de l'Agenda du travail décent et de sa stratégie pour l'élimination de la pauvreté.
- 179.** Elle a conclu en mettant en exergue certains éléments clés qui devraient être pris en considération dans une stratégie de promotion du travail décent pour les jeunes en Afrique: premièrement, les politiques et programmes axés spécifiquement sur les jeunes sont importants mais insuffisants. L'emploi des jeunes doit être une composante d'un cadre intégré visant à promouvoir une croissance macroéconomique à forte intensité de main-d'œuvre, favorable au développement des entreprises, à la réduction de la pauvreté et qui profite à tous; deuxièmement, la jeunesse africaine a besoin non seulement d'emplois mais d'emplois décents. Le déficit de travail décent dans l'économie informelle en zone rurale et urbaine doit faire l'objet d'une attention prioritaire. A cet égard, les conclusions de la Conférence internationale du Travail de 2002 sur le travail décent et l'économie informelle sont particulièrement importantes; troisièmement, il est essentiel de développer des

activités spécifiques ciblant les jeunes femmes vulnérables. Dans le même temps, la question de l'égalité entre les sexes devrait être intégrée dans tous les efforts visant à promouvoir le travail décent pour les jeunes. Il n'est pas possible d'aborder les problèmes des jeunes, en visant seulement le groupe d'âge 15-24; quatrièmement, les programmes d'éducation et de formation appropriés à l'emploi (programmes combinant expérience professionnelle et formation classique, apprentissage, systèmes de formation informels au niveau de la base) sont plus efficaces lorsqu'ils sont associés à des politiques actives du marché du travail.

- 180.** Le délégué des travailleurs du Kenya, parlant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré que, pour fournir un travail décent aux jeunes Africains, il faut viser deux objectifs apparentés: une augmentation considérable du nombre d'emplois et une amélioration concomitante de leur qualité.
- 181.** L'intervenant a indiqué que le secrétariat du BIT a inscrit la question du chômage des jeunes dans le contexte global du marché du travail et du développement économique de l'Afrique. Pour réduire de manière importante le chômage et le sous-emploi des jeunes, il faut une croissance économique plus rapide et une approche globale du développement.
- 182.** Le groupe des travailleurs appuie la proposition du secrétariat du BIT à savoir que l'emploi des jeunes doit être abordé par le biais de l'Agenda global pour l'emploi récemment adopté qui prévoit un cadre de politiques appropriées pour éliminer les obstacles internationaux et nationaux au développement de l'économie et de l'emploi en Afrique. Il a souligné que, pour développer de nouvelles activités contre le chômage des jeunes, il était impératif que l'OIT s'appuie sur l'expérience acquise dans le cadre du programme «Des emplois pour l'Afrique».
- 183.** Lors de la conception des politiques visant à améliorer la qualité du travail pour les jeunes, une attention particulière doit être accordée au renforcement de l'intégration régionale des politiques du travail et de l'emploi. L'OIT en particulier doit chercher à promouvoir l'harmonisation des politiques de l'emploi et des législations du travail au sein de l'Afrique.
- 184.** Le groupe des travailleurs appuie et entérine la plupart des éléments de la stratégie proposée par le Bureau: une intégration des politiques relatives aux jeunes dans un cadre macroéconomique global, une stratégie de croissance à forte intensité d'emplois et favorisant l'insertion sociale, la réduction des déficits de travail décent dans l'économie urbaine et rurale et les coopératives de jeunes. Par ailleurs, le groupe des travailleurs soutient fortement les activités futures de l'OIT sur l'emploi des jeunes en Afrique ainsi que la *résolution relative au travail décent pour les jeunes en Afrique et à la réponse de l'OIT* qui a été soumise à la dixième Réunion régionale africaine.
- 185.** Le délégué des employeurs de l'Egypte, parlant au nom du groupe des employeurs, a appuyé la communication du secrétariat sur le travail décent en faveur des jeunes en Afrique et plus particulièrement la promotion de l'esprit d'entreprise, la création d'emplois à travers le développement des petites entreprises et des micro-entreprises et l'aptitude des jeunes à l'emploi.
- 186.** Pour atteindre l'objectif principal qui est de donner un travail décent aux jeunes, il faut un engagement concret des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs en faveur du développement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes, afin d'optimiser leur aptitude à l'emploi en investissant dans l'éducation et le développement des compétences afin de les aider à lancer et à gérer des entreprises.

187. La déléguée gouvernementale du Mozambique, parlant au nom du groupe gouvernemental, a indiqué que l'attention aujourd'hui accordée aux adolescents et aux enfants sera déterminante pour les générations futures. C'est pourquoi l'approche du développement en Afrique exige de façon impérative la promotion de l'emploi dans toutes les politiques sociales et économiques en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes qui sont majoritaires.
188. La croissance démographique a un impact important sur les pays pauvres. L'absence des ressources pour créer davantage d'emplois creuse davantage l'écart entre les besoins en emplois et les emplois disponibles, contrairement à ce qui se passe dans les pays développés.
189. Enfin, la paix et la stabilité politique sont des conditions indispensables à la planification du développement social, basé sur le travail et l'emploi.

VI. Groupe de travail sur le dialogue social et le tripartisme en Afrique

190. M^{me} Sally Paxton, directrice exécutive du Secteur du dialogue social, a introduit la séance en évoquant les objectifs attendus, à savoir: i) échanger les informations sur les bonnes pratiques et expériences de dialogue social dans les pays de la région; ii) identifier les défis majeurs et les priorités (lutte contre la pauvreté et création d'emplois, gouvernance, VIH/SIDA, égalité entre les hommes et les femmes, intégration économique), et faire le point sur la pratique du dialogue social dans le cadre de ces priorités; iii) recommander les actions futures de l'OIT et de ses mandants tripartites pour renforcer le dialogue social et le tripartisme. Elle a indiqué que les discussions devaient permettre d'illustrer quelques résultats concrets en matière de dialogue social dans la région et de détecter les déficits du dialogue qui persistent. L'intervenante a ensuite expliqué pourquoi l'OIT considère le dialogue social et le tripartisme comme incontournables pour relever les défis auxquels les pays sont confrontés. A cet égard, elle a rappelé que l'OIT dispose de bases de connaissances et d'avantages comparatifs uniques du fait de sa structure tripartite, ce qui permet aux partenaires sociaux tout comme aux gouvernements d'être entendus dans l'arène mondiale. Elle a aussi précisé que les défis auxquels la région fait face ne peuvent être résolus par les seuls gouvernements et que le renforcement du dialogue social et du tripartisme requiert des actions intégrées et concertées. Pour illustrer quelques acquis du dialogue social et du tripartisme, elle a demandé à deux conseillers principaux du BIT de présenter des études de cas. Elle a terminé en souhaitant que les discussions montrent clairement les obstacles identifiés sur le terrain et présentent des expériences vécues par les pays et les mandants tripartites, afin de guider le BIT pour la prochaine période biennale.
191. M^{me} Johanna Walgrave, conseillère principale du programme PRODIAP, a présenté des expériences menées en Afrique francophone. Elle a relevé le rôle du dialogue social pour la bonne gouvernance économique et sociale et pour le maintien de la paix. Elle a aussi expliqué l'influence du dialogue social dans le cadre de l'intégration sous-régionale; le rôle du dialogue social dans la lutte contre la pauvreté; le rôle du dialogue social et des partenaires sociaux dans la prévention des conflits, le maintien de la paix, et la reconstruction. Elle a conclu en indiquant quelques éléments susceptibles d'approfondir et de rendre plus efficaces le dialogue social et le tripartisme, à savoir: la volonté politique, la maturité politique des participants au dialogue, la liberté des organisations de partenaires sociaux, l'existence de structures permanentes de dialogue, la paix politique, la qualité des relations humaines, etc.
192. M. Charles Nupen, conseiller principal du BIT pour le projet OIT/Suisse, a évoqué le rôle du dialogue social et du tripartisme face aux défis auxquels l'Afrique en général et les pays

couverts par le projet plus particulièrement sont confrontés. Il a indiqué comment l'OIT et ses mandants peuvent faire la différence, en donnant des exemples concrets de réussite du dialogue social en Afrique australe. Ce dialogue social porte sur plusieurs thèmes prioritaires tels que la bonne gouvernance, la réforme des législations du travail, l'intégration économique, la création d'emplois, et les échanges de bonnes pratiques dans la sous-région.

- 193.** M. Andrew M. Kailembo, secrétaire général de l'Organisation régionale africaine de la CISL, a présenté les ravages de la pandémie du VIH/SIDA qui touche la tranche la plus productive de la population africaine (15-49 ans). Il a aussi noté que les entreprises, le secteur public et le secteur informel en Afrique subsaharienne enregistrent de faibles niveaux de productivité du fait de cette pandémie.
- 194.** Cette situation a conduit la CISL à préparer et à mettre en œuvre, avec l'appui de divers partenaires, un projet qui couvre neuf pays particulièrement affectés. Les résultats de ce projet, obtenus grâce au tripartisme et au dialogue social, montrent un engagement accru des employeurs, l'établissement des plans nationaux d'action, la formation d'au moins 395 éducateurs, un changement de comportement sur le lieu de travail dans la plupart des pays concernés, la production de manuels de formation sur le VIH/SIDA en anglais et en français, accessibles sur le site Web du projet.
- 195.** L'intervenant a lancé un appel aux employeurs et aux gouvernements pour une plus grande intégration des travailleurs dans les programmes nationaux de lutte contre le VIH/SIDA. Il a enfin réitéré son engagement à coopérer avec le BIT et les employeurs; la synergie ainsi créée permettra d'obtenir des résultats probants dans la lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail.
- 196.** M. B. Botha, délégué des employeurs de l'Afrique du Sud, a souligné que l'expérience sud-africaine dans le domaine du dialogue social est le produit d'un long et passionnant processus. Dans ce pays, les institutions tripartites font partie du mode de vie. Elles sont le résultat de négociations entre les partenaires sociaux et ont permis de développer la démocratie et la bonne gouvernance et de réduire les conflits et les grèves. Parmi les exemples réussis de dialogue social, il faut citer le Conseil national pour le développement et le travail (NEDLAC), qui a permis une large participation des organisations de la société civile, parallèlement aux partenaires sociaux, la Commission de conciliation, de médiation et d'arbitrage (CCMA), le Conseil du travail du Millénaire (MLC), très puissant, qui a exercé une influence accrue dans le règlement des grèves. Le succès de la culture du dialogue social en Afrique du Sud est dû en grande partie à la volonté des partenaires sociaux de résoudre les crises, d'identifier les défis communs en les intégrant aux cadres stratégiques du pays, et également à la confiance mutuelle entre les partenaires concernés. La promotion du dialogue social est aussi intimement liée à la reconnaissance d'une véritable liberté d'organisation, à l'indépendance des partenaires, au droit de créer des organisations, et enfin à la protection et à la formation des représentants des organisations syndicales.
- 197.** M. Sunmonu Hassan, secrétaire général de l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA), a déclaré que le dialogue social constitue un instrument précieux et utile pour l'instauration de la paix sociale, l'harmonie des relations entre les partenaires sociaux et le développement économique. Pour un dialogue social réussi, il est fondamental de renforcer les capacités des partenaires sociaux pour leur permettre de prendre les décisions appropriées. Il faudrait également renforcer les structures et institutions en charge du dialogue social. Le VIH/SIDA prend des proportions importantes et alarmantes en Afrique. Pour y faire face, l'OUSA a développé un programme d'action avec des ateliers et des séminaires de formation et de sensibilisation, un recueil de directives pratiques en matière de VIH/SIDA, des programmes au profit des orphelins du SIDA et des personnes âgées et

des campagnes de sensibilisation. L'orateur a demandé à l'OIT de concevoir et d'appliquer des structures et programmes d'action répondant à ce défi majeur. Il faudrait donner la priorité à la mise au point, au sein du Bureau, d'un programme focal afin d'amplifier l'action du BIT et d'assurer une coordination des activités, ainsi qu'une synergie entre les différents partenaires.

- 198.** M. Patrick Kafumukache, ministre du Travail et de la Sécurité sociale de la Zambie, intervenant au nom des gouvernements africains, a appuyé les interventions des précédents orateurs sur le dialogue social, surtout le partenariat tripartite dans la formulation des politiques de réduction de la pauvreté par les Etats Membres de l'OIT. Tous les programmes de développement au niveau des pays ou des regroupements sous-régionaux doivent se faire avec la participation active des partenaires sociaux. Par ailleurs, l'intervenant a attiré l'attention sur le risque de marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation si le dialogue social n'est pas encouragé comme outil de développement. Il a enfin rappelé la nécessité de prendre en compte les recommandations faites dans le rapport du Directeur général relatives à l'intégration du dialogue social dans les groupements sous-régionaux.
- 199.** M. Guillaume Attigbe, délégué des travailleurs du Bénin, a précisé que le dialogue social est un élément essentiel pour la paix sociale et pour le développement. Après avoir rappelé que le dialogue social contribue à la réalisation de tous les objectifs stratégiques du BIT, il a énuméré les succès du programme PRODIAP (culture du dialogue introduite dans certains pays et promotion du dialogue au niveau sous-régional: UEMOA et CEMAC). L'orateur a relevé certaines insuffisances (accords conclus et vite violés dans certains pays, organisations syndicales non reconnues ou non associées à l'examen de questions d'intérêt national). Il s'est félicité ensuite des résultats obtenus et a salué les efforts des départements du BIT qui ont contribué à ce succès (ACTRAV, ACT/EMP et IFP/DIALOGUE, etc.). Il a enfin exprimé la préoccupation des travailleurs quant à l'avenir du projet PRODIAP et du projet sur le renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est qui arrivent à terme à la fin 2003 et à la fin 2004, respectivement, et dont le financement n'est pas encore confirmé.

VII. Lancement de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous en Afrique

- 200.** Dans son introduction, M^{me} Regina Amadi-Njoku, directrice du bureau régional de l'OIT pour l'Afrique, a présenté la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous en Afrique comme une occasion de réfléchir aux questions de protection sociale qui constituent un aspect important de l'Agenda du travail décent. En 2004, cette campagne sera lancée au niveau sous régional au Mozambique, au Sénégal et au Nigeria. Comme stratégie de réduction de la pauvreté et promotion du travail décent, la sécurité sociale occupe une place particulière. Certains pays comme la Tunisie ont réussi à atteindre une couverture universelle mais les Africains dans leur grande majorité n'ont pas accès aux soins de santé; souvent, ils ne peuvent pas payer ces soins et peu d'entre eux peuvent prétendre à une retraite. Pour ces raisons, l'Afrique doit faire l'objet d'une Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous. Il y a un consensus général sur le fait que chaque Africain doit pouvoir bénéficier d'une sécurité sociale acceptable. Par le passé, le BIT a développé des approches novatrices qui prouvent que chaque Africain, même ceux qui travaillent dans l'économie informelle où les femmes sont fortement représentées, peut être couvert. Toutefois, le volume de coopération technique qui appuie la conception et la mise en œuvre des diverses stratégies d'extension de la sécurité sociale est encore très modeste. Le BIT a besoin d'un partenariat élargi pour que

cette campagne ait un impact important sur le continent. Les gouvernements et les partenaires sociaux, aux niveaux nationaux, sous-régionaux et régionaux en sont les principaux acteurs. Ils sont à la fois les architectes et les responsables de ces stratégies nationales devant les populations. Pour atteindre les objectifs fixés par cette campagne, ils auront besoin du soutien et de l'engagement des bailleurs de fonds, des institutions et de la société civile. Il faut espérer que ces partenariats pourront être bientôt développés et confirmés lors du Sommet de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté prévu à Ouagadougou en 2004.

- 201.** M. Assane Diop, directeur exécutif du Secteur de la protection sociale au BIT, a indiqué qu'il accorde une importance primordiale au lancement en Afrique de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, composante essentielle de l'Agenda du travail décent. Pour la plupart des travailleurs dans le monde, le problème n'est pas d'obtenir un système de sécurité sociale pour demain, mais bien de trouver les moyens de mettre en place un tel système aujourd'hui et pour tous. En Afrique, neuf travailleurs sur dix vivent et travaillent dans l'économie informelle sans aucune couverture. Ne pas avoir de sécurité sociale signifie vivre sous la menace permanente des aléas de la vie; la vieillesse est synonyme de pauvreté et la mortalité est élevée faute d'accès aux médicaments et aux soins médicaux. Il est reconnu qu'une politique sanitaire n'est viable qu'avec le soutien d'une sécurité sociale performante. A défaut de pouvoir atteindre un niveau de sécurité sociale acceptable par le plein emploi et les contributions ainsi générées, l'Afrique devra concevoir une approche inclusive à base communautaire. Une attention particulière doit être portée aux femmes de l'économie informelle et aux enfants qui travaillent, d'autant plus que dans leurs secteurs d'activité, la prévention en matière de santé et de sécurité est inexistante. La protection sociale est un instrument puissant de développement économique et social durable et de lutte contre la pauvreté. Le tripartisme et le dialogue social conditionnent le succès de ces initiatives. En lançant cette campagne en Afrique, le BIT a l'ambition d'initier une dynamique pour entraîner le plus grand nombre de partenaires vers une sécurité sociale pour tous les Africains, afin que les exclus d'aujourd'hui soient couverts demain.
- 202.** M. Reynaud, du Secteur de la protection sociale, a présenté les grandes lignes de la campagne et de la stratégie qu'elle met en œuvre. Dans un premier temps, il a rappelé que cette campagne est issue d'une demande expresse de la Conférence internationale du Travail de 2001. Elle a été conçue en étroite collaboration entre les équipes du siège et du terrain et a été lancée, au plan mondial, par le Directeur général lors de la Conférence de 2003. Il s'agit d'une véritable campagne opérationnelle et pas simplement d'une campagne de communication. Elle est constituée de trois modes d'action complémentaires: un volet recherche et expérimentation, pour mieux comprendre la sécurité sociale; un volet coopération technique, pour parvenir à des améliorations concrètes de la couverture dans les pays (le volet le plus important et l'objectif même de la campagne); un volet sensibilisation et communication, pour mobiliser les principaux acteurs et développer les partenariats. L'orateur a ensuite insisté sur le fait que l'extension de la sécurité sociale en Afrique est un objectif réaliste et réalisable. La sécurité sociale est un instrument puissant de développement et de lutte contre la pauvreté. Son extension signifie des avancées concrètes sur la voie d'un affranchissement de la pauvreté par le travail. Chaque pays doit faire ses choix et définir ses priorités en fonction du contexte national et le dialogue social prend là une importance toute particulière. Trois approches complémentaires sont proposées pour l'extension: la sécurité sociale classique, les systèmes à base communautaire, et l'articulation entre les initiatives communautaires et les initiatives publiques. Deux ingrédients sont essentiels dans la mise en œuvre: la créativité et l'innovation.
- 203.** Les orateurs suivants ont présenté des exemples concrets d'avancées obtenues en Afrique avec l'appui du BIT.

- 204.** M. Dieng a présenté l'expérience de l'Union nationale des coopératives agricoles du Sénégal (UNCAS). L'UNCAS est une structure faîtière nationale regroupant 4 500 sections villageoises qui sont des organisations de base pour 800 000 membres individuels. Cependant, ces membres sont exposés à des risques élevés, du fait en particulier que les revenus dépendent de la production agricole. Le revenu annuel moyen est inférieur à 200 000 FCFA. Les producteurs sont surtout exposés à des problèmes de prise en charge (santé maternelle, paludisme, etc.). L'UNCAS et son comité de femmes ont pris l'initiative de mettre en place une assurance santé. En 2003, l'UNCAS et le BIT ont établi un partenariat dont l'objectif est de développer un système d'assurance santé pour les membres de coopératives agricoles et leurs familles. L'appui du BIT porte sur les études de faisabilité, le renforcement des compétences et des capacités techniques et l'appui institutionnel. La première expérience pilote a démarré en juin 2003 à Mboro. L'assurance couvre les services de santé aux niveaux primaire et secondaire. La seconde expérience pilote a démarré dans la région de Diourbel. Le potentiel de développement de la protection sociale en milieu rural est important avec la possibilité de prise en charge de près de 4 000 000 de personnes si on considère que la taille moyenne d'un ménage rural est de six personnes.
- 205.** M. Pascal Ndiaye a présenté la concertation entre les acteurs du développement des mutuelles de santé en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Cette initiative mise en place et appuyée par le BIT avec plusieurs autres partenaires est un réseau de partage d'informations et d'expériences sur les mutuelles de santé. Son fonctionnement est basé sur un mécanisme souple de mise en commun et de synergie entre plusieurs types d'acteurs aux niveaux sous-régional (11 pays) et national, par l'animation de cadres nationaux de concertation et des activités, telles la diffusion d'une lettre d'information, l'animation d'un site Web, l'organisation d'ateliers thématiques et le suivi du développement des mutuelles de santé (inventaire, études et recherches). La concertation constitue une excellente plateforme pour une contribution efficace aux objectifs de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale. Pour les acteurs internationaux et nationaux, la concertation constitue un outil de dialogue et de cohérence des actions. Elle met en présence des acteurs de l'économie moderne et informelle et favorise ainsi l'établissement de liens stratégiques et opérationnels entre ces deux secteurs; elle met aussi en avant les problèmes d'exclusion de la protection sociale et les efforts entrepris pour les surmonter (fonction sensibilisation) et contribue enfin à l'intégration sous-régionale.
- 206.** L'exemple de l'Ethiopie a ensuite été présenté par M. Girma suivi de M^{me} Lemma. Ce pays a opté pour une approche à double voie: l'extension de la sécurité sociale dans le secteur formel privé et la création de systèmes de microassurance dans le secteur informel. Dans le secteur formel, un processus de consultation des partenaires sociaux a été mis en place pour concevoir un régime de pensions pour les travailleurs et leurs familles. D'autre part, l'introduction du concept de microassurance santé a permis un dialogue avec les communautés sur leurs systèmes de soutien mutuel et l'approche a été bien acceptée. Les diverses activités ont bien progressé et les perspectives d'atteindre l'objectif d'une conception et mise en place des systèmes sont bonnes.
- 207.** M^{me} Christine Bockstal, coordinatrice du programme STEP en Afrique et de la Campagne d'extension de la protection sociale pour l'Afrique, a présenté l'expérience malienne d'élargissement de la couverture aux exclus et aux pauvres par le dialogue social. Cette expérience appuyée par le BIT est partie du constat que la couverture sociale est minime et que les mécanismes initiés par l'Etat, les entrepreneurs et les travailleurs de l'économie informelle évoluent sans coordination. Il faut donc mettre en relation le gouvernement, les organisations d'employeurs et de travailleurs et la société civile. Le dialogue entre ces acteurs, organisés en un comité national d'orientation de la protection sociale, a abouti à l'élaboration d'un Plan d'action national (PAN). Ce document consensuel définit la stratégie d'extension de la protection sociale, et donne les orientations pour mettre en

relation différents systèmes (formel, à base communautaire, etc.), aussi bien pour les travailleurs du secteur formel, du monde rural que de l'économie informelle urbaine. Les principales orientations sont les suivantes: sécurité sociale et assurance maladie obligatoire (AMO) pour le secteur formel, développement mutualiste et autres formes d'organisation basées sur la solidarité, l'aide et l'action sociale ainsi qu'un fonds d'assistance maladie pour les indigents. Pour la réalisation du PAN, des spécialistes de développement de la protection sociale seront formés et des actions pilotes mises en œuvre.

- 208.** Pour M^{me} A. Ouattara, directrice générale du travail et de la protection sociale au Burkina Faso, la sécurité sociale est un droit pour chaque individu, garanti par la Constitution des différents pays africains. Pour les familles aussi, la sécurité sociale est essentielle et la société s'est déjà organisée pour une prise en charge partielle des risques sociaux, notamment à travers les tontines, les aides spontanées et les mutuelles. Toutefois, les mécanismes de sécurité sociale existants, qu'ils soient étatiques ou communautaires, présentent des limites tant géographiques qu'au niveau du nombre et des catégories de personnes couvertes ainsi que de la qualité de la couverture. Une réforme de la sécurité sociale s'impose dans beaucoup de pays africains, réforme qui devrait s'orienter vers une extension de la couverture pour tous.
- 209.** Le représentant du groupe des employeurs a déclaré que les employeurs appuyaient la Campagne mondiale. Il a néanmoins précisé que la prudence est de mise et qu'il faut être conscient de l'étendue de la tâche à accomplir. Il serait utile de profiter des leçons qui peuvent être tirées des erreurs commises par les pays industrialisés. L'orateur a appelé à l'innovation, à la flexibilité et à une mise en œuvre prudente. L'impact de l'extension de la sécurité sociale sur le marché du travail, l'emploi et la croissance économique doit être bien évalué et le développement de la sécurité sociale doit aller de pair avec une discipline budgétaire stricte et une politique macroéconomique sérieuse. Les différents types de systèmes doivent être envisagés, notamment les systèmes privés d'entreprise. En conclusion, l'intervenant a vivement soutenu une campagne mondiale adoptant une approche prudente.
- 210.** Le représentant du groupe des travailleurs a déclaré que le mouvement syndical panafricain appréciait cette initiative du BIT qui arrive à point nommé pour renforcer les activités de la campagne sur le continent africain. Il a noté avec encouragement que les objectifs sont de montrer que la sécurité sociale est un pilier essentiel de l'Agenda du travail décent, de dynamiser les gouvernements et les partenaires sociaux, et d'accroître la sensibilisation du public à travers les médias. Il a rappelé que la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous est une requête de la Conférence internationale du Travail de 2001. L'orateur s'est réjoui que la campagne soit un instrument opérationnel conçu pour obtenir des résultats concrets et a précisé que les systèmes de microassurance ont un potentiel important, mais qu'il faut envisager de les intégrer graduellement et à terme aux systèmes formels. Le BIT devrait jouer un rôle de catalyseur afin d'entraîner la communauté internationale des donateurs et il faut se féliciter du projet du BIT d'organiser en 2004 une réunion de donateurs sur l'extension de la sécurité sociale en Afrique. L'intervenant a aussi exprimé sa gratitude aux gouvernements de la Belgique, du Portugal et de la France qui ont déjà financé des projets d'extension de la sécurité sociale en Afrique. Il a enfin appelé le BIT à reproduire ce type de projets dans plusieurs pays.

VIII. Cérémonie de clôture

- 211.** Dans ses remarques de conclusion, le vice-président du groupe des travailleurs, M. Mody Guiro, du Sénégal a remercié le Directeur général et la directrice du bureau régional pour l'Afrique de l'organisation de la réunion et la qualité des documents préparés par le Bureau. Il a souligné que le groupe des travailleurs a noté avec satisfaction la présence de

personnalités de haut niveau à la réunion, ce qui a donné à l'OIT une possibilité d'échanger des points de vue sur les questions de justice sociale, d'équité et de respect des principes et droits fondamentaux au travail. Le groupe des travailleurs rend hommage à la décision des chefs d'Etat et de gouvernement d'organiser un sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique qui devrait proposer, notamment, des mesures concrètes pour aider à éradiquer la pauvreté en Afrique, lutter contre le VIH/SIDA, créer des possibilités d'emploi décent pour les hommes, les femmes et les jeunes et développer la protection sociale pour tous. La réussite des programmes dépend également des décisions politiques relatives à la gestion de la dette en Afrique. L'intervenant a terminé en notant avec préoccupation que seuls 26 délégués travailleurs ont été accrédités à la réunion contre 68 délégués gouvernementaux.

- 212.** Dans son intervention de clôture, M. M. S. Mdladlana, vice-président du groupe gouvernemental, a souligné que la pauvreté est une hantise et que ses conséquences sont bien connues. Il a cité le Président Mbeki et a rappelé que c'est grâce à une décision prise par des millions de personnes, en majorité pauvres, que nous devons la position que nous occupons. Il nous appartient donc de retirer ces gens de la pauvreté en créant des marchés du travail solides. Il est essentiel de se demander si cette réunion a permis de renforcer la dignité des pauvres. Pour lutter avec honnêteté et sans tergiverser pour l'abolition de la pauvreté et pour mettre en place des programmes qui donnent des résultats concrets, il faut des règles équitables et justes qui reflètent un sens fondamental de la décence et de la justice sociale. Le point commun est l'emploi qui permettra de s'échapper de la pauvreté. Dans le cadre de l'Agenda global pour l'emploi, il est souligné que la promotion de possibilités d'emplois est capitale pour le travail décent. Trois domaines sont particulièrement importants: l'emploi des jeunes, l'égalité entre hommes et femmes et le VIH/SIDA. L'engagement en faveur de la création d'emplois est perçu comme une mesure importante vers la mise au point de politiques économiques favorables à l'emploi. Le renforcement des établissements de dialogue social et l'implication des partenaires sociaux dans la mise au point des politiques de l'emploi sont capitaux pour l'élaboration des grandes orientations. L'orateur a terminé en notant qu'il existe au sein de l'Afrique les ressources permettant d'atteindre les objectifs d'éradication de la pauvreté. Toutefois, la protection des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la paix et la sécurité devraient être les bases du développement tel qu'exprimé dans le cadre du NEPAD.
- 213.** Dans ses remarques de conclusion, M. T. Tilahun, représentant des employeurs, a souligné les problèmes de développement auxquels le continent africain est confronté et la manière dont ces problèmes marginalisent l'Afrique dans l'économie mondiale. Il a souligné l'importance du dialogue social et du tripartisme dans le processus de création d'entreprises et d'emplois. Reconnaissant la place du dialogue social, les groupes d'employeurs et de travailleurs ont soumis deux projets de résolutions sur l'emploi des jeunes et sur le VIH/SIDA. Le groupe des employeurs lance un appel aux gouvernements pour qu'ils mettent en place un environnement de paix, de sécurité et de bonne gestion économique, qu'ils suppriment les pratiques bureaucratiques qui retardent le processus décisionnel et qu'ils définissent clairement les rôles et responsabilités des différents organismes gouvernementaux afin d'accélérer la mise en œuvre des décisions. En outre, le groupe des employeurs demande la promotion de politiques qui favorisent la compétitivité des entreprises et la compétitivité nationale, tout comme la souplesse du marché du travail. L'orateur a terminé en soulignant l'importance de partenariats véritables et permanents qui répondent aux problèmes de développement de l'Afrique.
- 214.** Le président de la réunion a remercié tous les délégués de la confiance et de l'appui qui lui ont été témoignés pendant les quatre jours de réunion. Il a insisté sur le fait que tous les délégués se sont félicités des documents préparés par le Directeur général, ce qui confirme que ces rapports reflètent les réalités de la région et mettent justement en valeur les problèmes à résoudre. Il a conclu en félicitant tous les délégués de leur participation active

et a remercié le Directeur général du BIT, M. Juan Somavia, ainsi que la directrice du bureau régional pour l'Afrique, M^{me} Regina Amadi-Njoku, et le secrétariat du BIT pour le travail accompli.

IX. Adoption du rapport et des conclusions de la réunion

215. La dixième Réunion régionale africaine a adopté à l'unanimité ses conclusions telles qu'amendées par les participants, le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, la résolution relative au rôle du dialogue social pour lutter contre le VIH/SIDA dans le monde du travail et la résolution relative au travail décent pour les jeunes en Afrique et à la réponse de l'OIT, ainsi que le projet de rapport.

216. *Le Conseil d'administration voudra sans doute prier le Directeur général:*

- a) *d'appeler l'attention des gouvernements des Etats Membres de la région africaine et, par leur intermédiaire, celle de leurs organisations nationales d'employeurs et de travailleurs, sur les conclusions adoptées par la réunion;*
- b) *de garder ces conclusions à l'esprit lors de la mise en œuvre des programmes en cours et lors de la préparation des futures propositions de programme et de budget;*
- c) *de communiquer le texte des conclusions:*
 - i) *aux gouvernements de tous les Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations nationales d'employeurs et de travailleurs;*
 - ii) *aux organisations internationales concernées, y compris les organisations internationales non gouvernementales dotées d'un statut consultatif.*

Genève, le 9 février 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 216.

Annexe I

Conclusions

1. Les ministres du Travail et les dirigeants des organisations africaines d'employeurs et de travailleurs se sont réunis alors que les tendances en matière de pauvreté, de chômage et de sous-emploi, associées à l'impact croissant du VIH/SIDA sur l'économie et la trame sociale du continent, sont extrêmement inquiétantes. Au même moment, les gouvernements, les travailleurs et les employeurs sont conscients de l'occasion offerte par la décision des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine d'accepter la proposition du Président Blaise Compaoré de convoquer un Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso en 2004.
2. Les délégués se sont félicités de la présence et des contributions à leurs travaux du Premier ministre de l'Ethiopie, M. Meles Zenawi, du Président du Burkina Faso, M. Blaise Compaoré, et du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Alpha Oumar Konaré. La réunion a adopté la stratégie de développement par le travail décent présentée par le Directeur général dans son rapport *S'affranchir de la pauvreté par le travail* et dans les documents de base¹ préparés pour la réunion et qui serviront de cadre à la contribution de l'OIT au Sommet, tout comme au renforcement de son rôle dans la région.

Mettre le travail décent au cœur des politiques de développement social et économique de l'Afrique

3. La réunion a apporté son plein soutien au Président Compaoré et au Président de l'Union africaine, M. Konaré, pour la préparation et le suivi du Sommet et s'est félicitée tout particulièrement de la décision d'associer pleinement l'OIT à cette initiative. Les délégués sont convaincus que l'approche du travail décent promue par l'OIT permettra au Sommet de mettre l'accent sur des politiques intégrées propres à créer des emplois et à améliorer l'emploi pour sortir de la pauvreté.
4. La réunion est convenue d'utiliser pleinement la structure tripartite unique de l'OIT pour garantir la participation des partenaires sociaux afin que leurs points de vue, expériences, propositions et plus particulièrement leur engagement contribuent au Sommet. Il est particulièrement important de communiquer au Sommet les nombreux exemples de mesures réussies pour créer davantage d'emplois de meilleure qualité pour que les dirigeants africains puissent s'appliquer à reproduire ces activités de lutte contre la pauvreté couronnées de succès.
5. En débattant des priorités que le Sommet devra examiner, la réunion a proposé une stratégie intégrée basée sur la nécessité d'accélérer la croissance de la production et de l'emploi afin d'augmenter le rythme de réduction de la pauvreté. Il est important d'utiliser une approche sectorielle de la création d'emplois afin que l'impact sur les jeunes et les femmes qui vivent et travaillent dans la pauvreté soit aussi important que possible.
6. Les éléments de cette approche sont notamment: la nécessité de développer les marchés locaux, les microentreprises, les petites entreprises et les coopératives, ce qui suppose l'amélioration de l'économie informelle pour assurer une sécurité aux entreprises et aux travailleurs, améliorer la protection sociale et multiplier les possibilités d'augmenter et de garantir des revenus.

¹ BIT: *Activités de l'OIT en Afrique, 2000-2003; Le travail décent au service du développement de l'Afrique et S'affranchir de la pauvreté par le travail: points de vue de l'Afrique*, BIT 2003.

7. Alors qu'une large majorité des familles au travail les plus pauvres d'Afrique vit en zone rurale, il faut reconnaître l'importance primordiale de l'agriculture et des activités rurales apparentées pour augmenter les possibilités de travail décent. Pour réduire la pauvreté chez les femmes et les pauvres ruraux et pour venir à bout des inégalités fortement ancrées entre les hommes et les femmes, il faut améliorer la sécurité alimentaire, les conditions de travail, les revenus, la santé, la sécurité et la productivité dans le secteur agricole.
8. En zone rurale et en zone urbaine, les investissements à forte intensité d'emploi dans les infrastructures se sont avérés donner de bons résultats en matière de réduction de la pauvreté tout en fournissant des services de qualité aux communautés plus déshéritées.
9. La réunion a souligné la nécessité de donner la priorité au développement des ressources humaines par des investissements dans l'éducation, la formation et le développement des compétences. Le développement des ressources humaines devrait aller de concert avec des politiques visant à mobiliser des économies de petite échelle pour investir dans les petites entreprises manquant souvent de capitaux malgré leur potentiel de création d'emplois.
10. Les délégués se sont inquiétés de la progression continue de l'incidence du VIH/SIDA qui est une véritable tragédie humaine et qui entrave la productivité et le développement humain dans de nombreux pays africains. Ils se sont engagés à redoubler d'efforts pour participer à des campagnes de lutte contre la maladie, introduire des traitements et des médicaments efficaces et abordables et mettre fin à la discrimination dont font l'objet les victimes du VIH/SIDA.
11. Les participants ont invité le Sommet à mobiliser des ressources en faveur de stratégies intégrées d'emploi pour les pays et les régions sortant de crise naturelle ou d'origine humaine. Les programmes de reconstruction à forte intensité d'emploi sont essentiels pour remettre en état les foyers, les infrastructures et les communautés touchées.
12. Concernant l'élaboration de politiques appropriées à des circonstances nationales particulières, la réunion a invité le prochain Sommet extraordinaire de l'Union africaine à reconnaître la valeur considérable de mécanismes opérationnels de dialogue social basés sur le respect des principes et droits fondamentaux au travail. Des organisations de travailleurs et d'employeurs autonomes, démocratiques et représentatives sont un atout capital pour des sociétés démocratiques, une bonne gouvernance et un fonctionnement efficace et équitable des économies. Le tripartisme commence à montrer sa contribution clé au renforcement des stratégies de réduction de la pauvreté mais les gouvernements et les partenaires de développement (Fonds monétaire international, Banque mondiale, Programme des Nations Unies pour le développement et OIT) devraient éviter de mettre de côté les partenaires sociaux et renforcer leur participation comme représentants des principaux acteurs économiques.
13. La réunion a fortement appuyé le rôle actif des communautés économiques sous-régionales africaines dans le processus de préparation et de suivi du Sommet extraordinaire. Les délégués ont suggéré que la prochaine session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, qui se tiendra à Cotonou au Bénin en avril 2004, examine les résultats attendus du Sommet.
14. Compte tenu de la féminisation accrue de la pauvreté, les délégués ont demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux politiques d'égalité entre les sexes et à la participation des femmes dans tous les domaines du développement économique et social.
15. La réunion a souligné la nécessité d'une participation accrue des partenaires sociaux dans les communautés économiques régionales africaines en mutation rapide. La voix des partenaires sociaux aiderait les gouvernements à saisir les occasions d'augmenter l'intégration régionale et l'influence de l'Afrique dans le processus mondial d'élaboration des politiques. Il est particulièrement important de disposer d'un fort consensus régional tripartite sur les mesures à prendre afin que les conseils offerts à l'Afrique par les

institutions internationales soient adaptés et concordent avec les décisions du Sommet extraordinaire de l'Union africaine.

16. Les délégués à la réunion se sont félicités des résultats des treize réunions tripartites de consultation tenues avant la réunion régionale pour réunir au niveau national des points de vue et des expériences en relation avec le rapport du Directeur général *S'affranchir de la pauvreté par le travail*. La réunion a demandé aux mandants et au Bureau de poursuivre ce processus afin de mobiliser sur une grande échelle le réseau tripartite régional de l'OIT dans la préparation et le suivi du Sommet extraordinaire de l'Union africaine. Il a été suggéré d'organiser des réunions tripartites avec des chefs d'Etat et de gouvernement de la région pour faire connaître les conclusions de la réunion.

Renforcer la contribution de l'OIT aux nouvelles stratégies de développement de l'Afrique

17. La réunion a non seulement examiné l'occasion unique qu'offre le Sommet extraordinaire de l'Union africaine de réorienter les stratégies de développement de la région, mais elle est aussi convenue des activités que l'OIT devra mener de manière prioritaire pour renforcer son rôle en Afrique au cours des deux à quatre prochaines années. Ce programme de travail est conçu de manière à renforcer, par une approche intégrée, les quatre objectifs du travail décent de l'OIT, à savoir les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail, l'emploi et le développement des entreprises, la protection sociale et le dialogue social. Les priorités régionales sont: la réduction de la pauvreté, la prévention et la gestion du VIH/SIDA sur le lieu de travail; le dialogue social et la bonne gouvernance; la reconstruction postérieure aux crises; l'intégration mondiale et régionale. La réunion s'est félicitée que la Commission tripartite du travail et des affaires sociales de l'Union africaine ait adopté ces priorités lors de sa session de 2003 à Maurice.

Stratégies de développement du travail décent

18. La réunion a demandé à l'OIT de développer davantage l'approche intégrée du travail décent pour un développement axé sur la réduction de la pauvreté dans le contexte africain. En s'appuyant sur l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT, il faudrait examiner plus à fond la relation entre la croissance économique, l'emploi, y compris l'emploi indépendant, la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale. L'OIT et ses mandants tripartites devraient également approfondir leurs connaissances et mettre au point une méthodologie qui permet d'identifier les principaux éléments de programmes et de projets favorables à l'emploi et couronnés de succès afin que ceux-ci puissent être reproduits. Cette expérience pratique de terrain devrait être associée à une analyse des éléments qui composent de bonnes politiques macroéconomiques favorisant une croissance favorable à l'emploi et à la réduction de la pauvreté.
19. La réunion a souligné un certain nombre de questions fondamentales dont les stratégies de promotion des investissements par le développement des entreprises, notamment microentreprises et petites entreprises, en vue d'augmenter leur rythme de création et leur taux de survie. Pour garantir que cette croissance contribue au travail décent et à la réduction de la pauvreté, il est important d'exploiter les synergies entre productivité et qualité de l'emploi. En outre, la question des petites entreprises et des microentreprises est indissociable des programmes plus larges visant à faciliter l'accès au secteur formel. A cet égard, il est capital de soutenir les organisations de travailleurs et d'employeurs pour qu'elles parviennent à atteindre les travailleurs non organisés et favorisent ainsi le succès des programmes visant à améliorer la sécurité et la santé; il faut aussi promouvoir le microfinancement et les institutions d'assurance sociale, les coopératives et les autres formes d'association volontaire de l'économie rurale et urbaine informelle. Il faut des politiques en matière de productivité et de compétitivité de manière à renforcer

l'investissement local et à attirer l'investissement étranger direct pour contribuer à la création d'emplois décents et à la richesse nationale.

20. La réunion a invité l'OIT, par son mécanisme tripartite, à augmenter sa participation dans les activités rurales et du secteur agricole. La majorité des familles africaines les plus pauvres, avec souvent des femmes comme chefs de famille, vit et travaille dans les communautés rurales. Malgré de longues journées difficiles dans de petites exploitations ou de grandes plantations, les familles ne parviennent pas à sortir de la pauvreté. Les stratégies du travail décent cherchant à réduire la pauvreté doivent donc mettre l'accent sur l'amélioration de la productivité et l'augmentation des revenus du secteur agricole et des entreprises et services ruraux apparentés. La réunion a demandé à l'OIT de développer les partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et le Programme alimentaire mondial.
21. La réunion a encouragé l'OIT à élargir ses travaux sur le développement économique local avec une participation étroite des gouvernements, syndicats et organisations d'employeurs pour la conception et la mise en œuvre des programmes. Dans l'économie informelle urbaine et dans les communautés rurales, cette approche intégrée a apporté une valeur ajoutée à des initiatives comme des investissements dans des infrastructures à forte intensité d'emploi.
22. Les participants ont entériné la poursuite du travail de l'OIT sur l'éradication du travail des enfants. Ils sont convenus que le travail des enfants était à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté et que les mesures visant à casser le cycle intergénérationnel du travail des enfants sont essentielles. La réunion a appelé l'OIT et les mandants à accélérer leurs efforts pour définir des programmes nationaux assortis de calendriers et obtenir l'appui budgétaire nécessaire.
23. Reflétant la gravité de la situation du chômage et du sous-emploi des jeunes, filles et garçons, dans la région, la réunion a adopté une résolution sur le sujet (voir annexe II). Les délégués ont reconnu que la création d'emplois, l'esprit d'entreprise, l'employabilité (investir dans l'éducation et la formation professionnelle) et l'égalité des chances entre jeunes filles et jeunes gens sont les éléments clés pour donner un travail décent à la jeunesse africaine. Ils ont lancé un appel aux organisations internationales, aux gouvernements et aux partenaires sociaux pour soutenir les initiatives menées dans le cadre du Réseau pour l'emploi des jeunes (YEN). L'emploi décent des jeunes doit devenir une composante centrale d'une politique intégrée avec pour but de promouvoir une croissance économique axée sur l'emploi, favorable aux entreprises et visant la réduction de la pauvreté et l'intégration sociale.
24. L'OIT devrait renforcer son rôle dans le domaine de la protection sociale dans la région. La réunion a favorablement accueilli le lancement en Afrique de la campagne mondiale sur la sécurité sociale pour tous. Parmi les éléments clés de la lutte contre la pauvreté figurent la protection contre la perte de revenus, l'amélioration des soins de santé, l'accès à l'éducation, le renforcement des services d'inspection du travail, notamment dans l'économie informelle, l'application de la législation en matière de santé et sécurité, et la promotion d'un système de microassurance pour fournir des soins de santé aux travailleurs et aux employeurs, en particulier dans l'économie informelle. Les délégués ont noté la mise en place, à titre expérimental, de la Fiducie sociale mondiale en Afrique.
25. Les délégués ont également demandé à l'OIT de développer son action dans le domaine des migrations, notamment la fuite des cerveaux qui est un frein au développement de l'Afrique. A cet égard, la réunion a formé le vœu que l'Afrique préside l'une des commissions de la 92^e session de la Conférence internationale du Travail dont les travaux porteront sur la question des migrations.

Arrêter l'épidémie du VIH/SIDA et renverser la tendance en Afrique

26. La réunion a exprimé à l'unanimité son inquiétude face à la rapide expansion du VIH/SIDA. A moins que la tendance actuelle et ses conséquences socio-économiques ne soient arrêtées, le combat que mène l'Afrique pour échapper à une très grande pauvreté marquera un coup d'arrêt. Les délégués ont demandé que l'OIT accroisse les ressources consacrées à ses activités de renforcement de la capacité des mandants dans la lutte contre le SIDA. La réunion a adopté une résolution (voir annexe III) sur cette question pour guider les travaux de l'OIT dans la région, en particulier la promotion du Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail, en tenant compte des activités de prévention et de traitement. La réunion a demandé à l'OIT de mettre en place un programme focal sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail afin de disposer des interventions et des activités adéquates.

Normes du travail, dialogue social et contribution de l'OIT au renforcement de la gouvernance

27. Les délégués ont exprimé leurs préoccupations quant aux faiblesses de gouvernance qui freinent le développement de l'Afrique, et ont souligné le problème très répandu de la corruption. Ils se sont félicités de l'intérêt croissant pour la mise en œuvre de mécanismes de coopération internationale et régionale qui améliorent les systèmes de gouvernance.
28. La réunion a considéré qu'une contribution substantielle de l'OIT en matière d'amélioration de la gouvernance serait la promotion des normes internationales du travail, comme instruments de développement. Les délégués ont estimé que le système de contrôle des normes de l'OIT est un des meilleurs mécanismes pour la promotion des principes de bonne gouvernance. Ils ont demandé à l'OIT d'examiner de quelle façon, à la lumière de l'intégration économique internationale accrue, on pourrait renforcer ce système. Les délégués ont souligné l'importance de renforcer l'administration du travail et d'aider les gouvernements dans la mise en œuvre des conventions déjà ratifiées.
29. Bien que l'Afrique puisse se prévaloir d'un taux élevé de ratification des conventions fondamentales de l'OIT comme la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, l'application donne encore lieu à de nombreux problèmes dans certains pays, pas seulement en Afrique. La réunion a noté que ces droits sont particulièrement importants pour renforcer l'approche du travail décent dans la réduction de la pauvreté car ils concernent les questions fondamentales de droit d'association, de négociation collective et de lutte contre la discrimination. Les travailleurs et les petites entreprises qui vivent et travaillent avec un risque permanent de pauvreté doivent avant tout pouvoir s'exprimer dans le processus d'élaboration des politiques, afin de garantir que les gouvernements et les autorités locales prennent des mesures pour réduire leur vulnérabilité et multiplier leurs possibilités.
30. En outre, la réunion a réaffirmé que la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail est une base essentielle à un dialogue social efficace et un véritable tripartisme. Il est de plus en plus largement reconnu que le sentiment d'implication de la population dans les politiques de développement est particulièrement important pour une approche durable de la réduction de la pauvreté, ce qui nécessite en retour une collaboration des gouvernements et des partenaires économiques et sociaux. Dans la majorité des pays africains, les syndicats et les organisations d'employeurs font partie des acteurs non étatiques les plus importants et les plus représentatifs. Il est donc capital que les gouvernements utilisent et développent les outils du dialogue social tripartite dans le cadre de leur stratégie de réduction de la pauvreté.

31. Les délégués se sont félicités de la campagne menée par l'OIT pour promouvoir la ratification et l'application de la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. L'OIT doit aussi mettre l'accent sur le rôle que peut jouer le dialogue social dans de nouvelles stratégies de développement de l'Afrique et pour renforcer la cohésion nationale, notamment dans les pays confrontés à des contraintes internationales.

Travailler pour la paix et la stabilité

32. La réunion s'est déclarée convaincue que le travail décent pour tous est une des bases de sociétés et de relations pacifiques entre les Etats. Lorsque les travailleurs, femmes et hommes, notamment les jeunes, peuvent espérer vivre et travailler dans la liberté, la sécurité, l'égalité et la dignité, les frustrations qui sont souvent source de violence ont moins de chances de s'imposer.
33. La réunion a donc insisté sur l'importance de l'emploi et du bien-être pour prévenir les troubles civils et aider à la reconstruction en Afrique. Les délégués ont invité le BIT à mobiliser un appui technique et financier accru pour des activités comme la réadaptation des soldats démobilisés et leur réintégration dans les activités économiques.

Appui de l'OIT à l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et à la mise en place d'institutions régionales

34. Une stratégie du travail décent axée sur le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique doit s'attaquer à l'endettement excessif, à la chute catastrophique des produits d'exportation fondamentaux, aux obstacles injustes à l'accès aux marchés de pays industrialisés pour des produits pour lesquels la région dispose d'un avantage relatif évident, comme le coton, et aux subventions agricoles qui faussent la concurrence. Les délégués ont estimé qu'il faut des règles commerciales internationales pour garantir que les industries nationales et locales émergentes des régions en développement comme l'Afrique ont le temps de devenir concurrentielles avant d'être en compétition avec des entreprises mondiales établies.
35. La réunion a demandé au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale de faciliter la croissance économique et les possibilités de travail décent en Afrique. Les délégués ont invité les institutions de Bretton Woods à mieux collaborer avec l'OIT pour l'intégration de politiques sociales et économiques, y compris au niveau sectoriel.
36. La réunion a demandé à l'OIT d'assurer une coordination avec les institutions concernées des Nations Unies pour accélérer l'établissement du Fonds mondial de solidarité proposé par le gouvernement de la Tunisie et approuvé par la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce fonds devrait jouer un rôle efficace et appuyer les efforts nationaux et les programmes des institutions internationales axés sur l'élimination de la pauvreté dans le monde, et en particulier en Afrique.
37. La réunion a entériné l'objectif d'une Afrique forte et unie capable de prendre en main son propre destin, de changer les conditions inéquitables des échanges, d'exploiter pleinement son potentiel et d'obtenir le financement d'investissements des pays industrialisés. Les représentants des mandants tripartites de l'OIT ont exprimé leur conviction que, pour faire avancer le développement de l'Afrique dans une économie mondiale intégrée, le dialogue social est essentiel pour mettre en place un appui national et régional et renforcer l'intégration et la stabilité économiques et politiques.
38. Les délégués ont évalué les perspectives d'une intégration africaine améliorée avec enthousiasme et optimisme. La réunion a donc invité l'OIT à poursuivre son partenariat avec l'Union africaine, la Banque africaine de développement, les communautés économiques sous-régionales et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. A cet égard, la réunion s'est félicitée de l'engagement de la Commission

tripartite du travail et des affaires sociales de l'Union africaine et a demandé au secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de poursuivre les consultations tripartites récemment entamées.

Renforcement de la capacité des mandants de l'OIT en Afrique et de l'efficacité des programmes de l'OIT

39. Les délégués ont examiné les activités de l'OIT au cours des quatre années écoulées depuis la neuvième réunion régionale et, tout en se félicitant de nombreux programmes et projets, ont invité le Bureau à donner une attention accrue au renforcement de la capacité des mandants de l'OIT en Afrique et à l'amélioration de l'efficacité et de la portée des programmes de l'OIT.
40. La réunion a pris note de l'intention du Bureau de travailler étroitement avec les mandants pour élaborer des programmes nationaux en faveur du travail décent.

Renforcement des capacités des partenaires sociaux

41. Compte tenu des pressions croissantes exercées sur les ministères du Travail, les organisations d'employeurs et les syndicats pour qu'ils s'engagent dans une large gamme d'activités, les programmes ciblés d'appui de l'OIT sont plus nécessaires que jamais. La réunion a attiré l'attention sur la formation des représentants des mandants pour qu'ils participent aux processus des DSRP et autres programmes socio-économiques. Ces programmes doivent être adaptés aux besoins des pays et être élaborés en collaboration avec l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, notamment. La réunion a également exhorté l'OIT à renforcer les capacités des partenaires sociaux d'intégrer la question de l'égalité entre hommes et femmes dans leurs politiques, programmes et activités.

Partage des connaissances

42. De nombreux délégués ont confirmé que l'un des services les plus précieux fournis par l'OIT est l'information comparative sur différentes approches face à des problèmes similaires. Les mandants ont exhorté le Bureau à accentuer son travail sur le partage des connaissances et les communications. L'information sur les expériences fructueuses de travail décent, et en particulier sur les éléments reconnus comme ayant déterminé le succès, est particulièrement importante.

Programmes de suivi et d'évaluation

43. La réunion a exhorté le Bureau à rendre systématiques le suivi et l'évaluation des programmes, avec une attention particulière aux instruments de mesure des résultats par rapport aux objectifs et aux ressources impliquées. L'OIT est en concurrence avec plusieurs autres agences pour les ressources financières et doit démontrer de façon convaincante l'efficacité de son approche. Par ailleurs, les mandants eux-mêmes investissent beaucoup dans les programmes de l'OIT, particulièrement en termes de ressources humaines déjà très faibles, et veulent savoir ce qui a bien fonctionné et ce qui a mal marché. A cet égard, la réunion s'est félicitée du travail du Bureau sur le développement d'indicateurs pour mesurer les progrès réalisés dans l'Agenda du travail décent.

Mobilisation des ressources

44. Les défis auxquels l'OIT dans son ensemble et son réseau régional africain en particulier font face sont énormes et dépassent de loin les ressources actuellement disponibles dans le budget ordinaire. La réunion a demandé un renforcement des efforts pour augmenter et

garantir le flux des fonds pour la coopération technique. L'approche du travail décent pour un développement axé sur la réduction de la pauvreté attire de plus en plus l'intérêt d'une large gamme de donateurs actuels et potentiels. Cependant, pour mobiliser ces possibilités, une coopération étroite est nécessaire entre le Bureau et ses mandants tripartites pour maintenir la qualité des programmes de l'OIT, fournir des rapports objectifs sur les progrès et procéder à une large diffusion des résultats. La réunion a demandé à la Banque mondiale, au Programme des Nations Unies pour le développement, à l'Union européenne et aux donateurs bilatéraux d'augmenter leur appui à l'OIT pour lui permettre de mettre en œuvre les priorités déterminées par ses mandants tripartites.

Edification des alliances et intégration des politiques

45. Le succès de la stratégie du travail décent pour le développement de l'Afrique dépend des synergies entre l'emploi, les normes du travail, la protection sociale et les piliers du dialogue social de l'approche de l'OIT, d'une part, et des politiques dans des domaines apparentés qui relèvent du mandat d'autres institutions internationales, d'autre part. Cette collaboration est particulièrement importante pour le travail de l'OIT avec les mandants sur les DSRP et joue un rôle critique dans la lutte contre le VIH/SIDA. La réunion a donc demandé au BIT de poursuivre l'édification des alliances avec d'autres agences mondiales et régionales. A cet égard, un certain nombre de délégués ont déclaré attendre avec intérêt la publication du rapport de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation créée par le Conseil d'administration du BIT et coprésidée par M. Benjamin Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, et M^{me} Tarja Halonen, Présidente de la Finlande.

Renforcement de la participation des femmes dans le travail de l'OIT

46. La réunion s'est inquiétée de la faible participation des femmes à la réunion régionale, attribuée à des progrès inadéquats en matière d'égalité entre les sexes dans les institutions du dialogue social au niveau national. La réunion a demandé à l'OIT, en partenariat avec les mandants, d'instituer une approche globale et intégrée pour renforcer les capacités des partenaires sociaux à intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes dans leurs politiques, programmes et activités. Les délégués ont demandé à l'OIT de renforcer les programmes existant dans ce domaine et d'aider les partenaires tripartites dans la mobilisation des ressources et de l'appui technique en faveur des programmes intégrés durables axés sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines du travail décent.

Annexe II

Résolution relative au travail décent pour les jeunes en Afrique et à la réponse de l'OIT

Initialement présentée par MM. J.W. Botha, délégué des employeurs (Afrique du Sud), et Ronald Baipidi, délégué des travailleurs (Botswana), et George Muchai, délégué des travailleurs (Kenya).

La dixième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail,

Réaffirmant que la participation des jeunes est à la fois un atout et une condition indispensable à une croissance économique durable, au développement social et pour s'affranchir de la pauvreté;

Rappelant le paradigme du travail décent de l'OIT, l'Agenda global pour l'emploi ainsi que la Déclaration du Millénaire des Nations Unies¹ qui comprend d'importants objectifs et cibles concernant les jeunes et la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'emploi des jeunes²;

Notant que l'Afrique est le plus jeune continent au monde avec plus d'un cinquième de sa population actuellement âgée de 15 à 24 ans et plus de 300 millions de jeunes Africains devant entrer dans la population active au cours des dix prochaines années;

Notant également que plus de 50 pour cent de toutes les nouvelles infections par le VIH concernent des personnes âgées de 15 à 24 ans et s'inquiétant des répercussions de ce phénomène sur le marché du travail, la productivité et le travail décent;

Profondément préoccupée par le fait que les taux de chômage des jeunes en Afrique sont parmi les plus élevés au monde et que la part des femmes dans le chômage des jeunes est systématiquement plus élevée dans tous les pays;

Ayant à l'esprit le fait que les taux de chômage déclaré ne reflètent pas de manière adéquate la réalité, à savoir que la plupart des jeunes hommes et des jeunes femmes, notamment en zone rurale, sont trop pauvres pour être considérés comme chômeurs officiels et doivent rechercher des moyens de subsistance dans les activités de l'économie informelle;

Profondément préoccupée par le fait que, s'agissant de qualité de l'emploi, de nombreux jeunes Africains sont particulièrement exposés à de graves déficits de travail décent en termes de salaires qui sont considérablement inférieurs aux normes minimales nationales, de conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail ni les normes internationales du travail, d'absence d'accès à la sécurité sociale et à la protection sociale, d'absence de liberté d'association ou de possibilité d'entamer une action juridique ou revendicative pour garantir leurs droits légitimes et de discrimination pour des raisons de sexe, de race et d'origine ethnique;

Reconnaissant que le problème de l'emploi des jeunes fait partie intégrante du problème plus large du développement macroéconomique et social de l'Afrique et de celui des contraintes internationales et nationales qui empêchent l'Afrique de profiter de la mondialisation par le biais du commerce et des investissements;

¹ Résolution A/RES/55/2 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

² Résolution A/RES/57/165 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Encouragée par le recours au dialogue social dans la réponse des entreprises et les réponses aux niveaux sectoriel, national et international dans le monde du travail, et en particulier l'engagement officiel conjoint de l'Organisation internationale des employeurs et de la Confédération internationale des syndicats libres à œuvrer ensemble pour unir leurs efforts de manière à trouver des solutions qui fournissent partout aux jeunes des possibilités de travail décent et productif,

Invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à demander au Bureau de:

1. **promouvoir** l'emploi des jeunes en Afrique dans le contexte du travail décent, de la réduction de la pauvreté et de l'Agenda global pour l'emploi en reconnaissant que l'OIT s'est engagée elle-même, en tant que partie du Réseau pour l'emploi des jeunes et au titre de la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la promotion de l'emploi des jeunes, à aider aux examens nationaux et aux plans d'action sur l'emploi des jeunes;
2. **faciliter** le dialogue social et la participation active des partenaires sociaux dans la définition et l'application du travail décent pour les jeunes en Afrique;
3. **fournir** une assistance pratique et des orientations aux gouvernements, aux partenaires sociaux et aux autres parties prenantes nationales concernées pour affronter le problème de l'emploi des jeunes en tenant compte du fait que la combinaison exacte des politiques et des interventions variera nécessairement d'un pays à l'autre, mais en garantissant que les aspects quantitatif et qualitatif de l'emploi sont pris en compte dans des cadres de développement macroéconomique holistiques et globaux, à forte intensité d'emplois, adaptés aux entreprises et axés sur la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale;
4. **coordonner** ses services consultatifs et activités de coopération technique en matière de développement économique, d'emploi et de réduction de la pauvreté en s'efforçant d'éviter tout chevauchement et d'instaurer des synergies avec les initiatives nationales existantes et d'autres initiatives comme les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), l'Agenda global pour l'emploi (AGE), le Programme pilote du travail décent (PPTD) et les initiatives concernant spécifiquement les jeunes;
5. **aider** les gouvernements et les partenaires sociaux à appliquer des mesures pratiques pour offrir un travail décent et productif aux jeunes, y compris par des mesures visant à:
 - encourager et faciliter le dialogue social mené par les organisations de travailleurs et d'employeurs, les gouvernements et autres parties prenantes nationales concernées pour instaurer un consensus autour des stratégies de promotion du travail décent pour les jeunes dans les zones rurales et urbaines, aux niveaux local, national et régional, dans le contexte de la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent et comme partie intrinsèque de celui-ci;
 - renforcer la capacité des syndicats et des organisations d'employeurs à représenter les jeunes travailleurs et les jeunes entrepreneurs;
 - améliorer les possibilités d'éducation et de formation intéressant l'emploi pour les jeunes femmes et les jeunes hommes, y compris par des programmes financés par les pouvoirs publics qui associent formation et contact avec le travail;
 - renforcer les politiques actives du marché du travail et les services de l'emploi, y compris l'aide à la recherche d'un emploi et les conseils en matière d'orientation professionnelle pour les jeunes hommes et femmes passant de l'école au travail;
 - promouvoir des actions positives pour les jeunes particulièrement défavorisés, par exemple en réservant aux jeunes sans expérience professionnelle une partie

des emplois dans les programmes de travaux publics ou en rendant l'emploi des jeunes obligatoire dans les appels d'offre;

- garantir que les jeunes femmes ne sont ni marginalisées, ni exclues des mesures positives relatives à l'emploi des jeunes et intégrer les questions d'égalité entre les sexes dans tous les programmes, politiques et projets visant à venir à bout de la discrimination et des obstacles au travail décent pour les jeunes femmes;
- promouvoir la formation et le recyclage des jeunes handicapés afin d'améliorer leurs qualifications et aptitudes pour qu'ils puissent être pleinement intégrés sur le marché du travail;
- favoriser des programmes novateurs pour fournir aux jeunes des emplois productifs et décents en zones rurale et urbaine, en attirant l'attention sur les enseignements acquis et sur les bonnes et les mauvaises pratiques à partir de l'expérience de différents pays et en aidant à mobiliser des fonds pour ces programmes;
- encourager et appuyer les efforts des employeurs pour attirer les jeunes vers des emplois productifs et décents par des programmes de formation et de validation de compétence, des apprentissages, des parrainages, etc.;
- promouvoir l'esprit d'entreprise social et individuel chez les jeunes afin de jeter les bases d'initiatives favorisant le développement des entreprises et institutions, y compris des coopératives;
- garantir, notamment par la fourniture d'une formation juridique de base et par des services d'aide juridique, que les jeunes travailleurs connaissent et sont capables d'exercer leurs droits au travail, en particulier leurs droits fondamentaux: liberté d'association et de négociation collective, élimination de toutes les formes de discrimination, élimination du travail forcé et abolition effective du travail des enfants

Annexe III

Résolution relative au rôle du dialogue social pour lutter contre le VIH/SIDA dans le monde du travail

Initialement présentée par MM. J.W. Botha, délégué employeur (Afrique du Sud), et G. Attigbe, délégué travailleur (Bénin).

La dixième Réunion régionale africaine de l'Organisation internationale du Travail,

Rappelant que l'infection du VIH continue à se propager, portant à 42 millions le nombre de personnes au monde qui vivent avec le virus et à des millions d'autres celui des personnes affectées;

Tenant compte du fait que la vaste majorité des personnes infectées est âgée de 15 à 49 ans et constitue ainsi la tranche d'âge la plus productive dont les pays ont besoin;

Comprenant que la gravité du VIH/SIDA s'accroît et que ses effets se prolongent sur les individus, les sociétés et les économies, en raison d'une perte des compétences, d'une baisse de la productivité et des bénéfices des entreprises, d'une chute des recettes fiscales et de la demande de biens et de services, ainsi que d'une réduction des investissements, alors qu'une pression croissante s'exerce sur les services publics et les autorités gouvernementales pour qu'ils réagissent face à l'épidémie;

Notant avec grande préoccupation la menace que le VIH/SIDA fait peser sur l'Agenda du travail décent, les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, et surtout sur les mandats de l'OIT, en particulier sur les intérêts communs des employeurs et des travailleurs;

Reconnaissant le potentiel des partenaires sociaux pour contribuer aux efforts nationaux contre le VIH/SIDA, notamment par des actions conjointes, et les avantages que présentent les lieux de travail comme points de départ pour y lancer des messages de prévention, des mesures de non-discrimination et des services de prise en charge, de soutien et de traitement;

Reconnaissant l'utilité du Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail, et du manuel d'éducation et de formation qui l'accompagne ainsi que des autres directives, pour guider la riposte au VIH/SIDA sur les lieux de travail;

Notant que le Recueil de directives pratiques identifie le *dialogue social* comme l'un de ses principes fondamentaux, et que la coopération entre les employeurs, les travailleurs, leurs représentants et le gouvernement, le cas échéant, est nécessaire pour une mise en œuvre réussie des politiques et programmes sur le VIH/SIDA;

Encouragée par l'application du dialogue social dans la riposte du monde du travail à l'échelle de l'entreprise, du secteur, aux plans national et international, et particulièrement par la collaboration croissante entre les employeurs et les travailleurs dans la lutte contre le VIH/SIDA, telle qu'elle se manifeste dans les faits majeurs suivants:

- la publication d'un accord de principes/déclaration d'engagement commune entre l'Organisation internationale des employeurs (OIE) et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), ainsi que leurs organisations affiliées, intitulé «Combattre ensemble le VIH/SIDA», et signé par les secrétaires généraux de chaque organisation, le 12 mai 2003, au BIT;
- l'atelier sur le VIH/SIDA, organisé par l'organisation régionale africaine de la CISL (CISL/AFRO), l'OIE et la Confédération panafricaine des employeurs (CPE) à Nairobi du 7 au 9 avril 2003, qui a réuni les travailleurs et les employeurs afin de

passer en revue les initiatives actuelles sur les lieux de travail et de planifier un renforcement de leur partenariat contre le VIH/SIDA;

- une déclaration et un accord similaires entre la CPE et la CISL/AFRO (Nairobi, le 24 septembre 2003);
- la plate-forme d'action pour lutter contre le VIH/SIDA dans le monde du travail adoptée par l'Atelier régional arabe récemment organisé par l'OIT à Alger; et
- une série de consultations pour programmer des plans d'action nationaux;

Désirant élargir et intensifier la contribution des employeurs et des travailleurs et de leurs organisations à la lutte contre le VIH/SIDA, ainsi que celle de l'OIT en tant qu'agence chargée de protéger et de promouvoir leurs intérêts dans le cadre du partenariat avec l'ONUSIDA,

Invite le Conseil d'administration du Bureau international du Travail à:

1. appeler les gouvernements:

- i) à promouvoir et à soutenir les efforts des employeurs et des travailleurs pour combattre le VIH/SIDA en instaurant un cadre politique et juridique qui facilite l'adoption de mesures sur les lieux de travail, notamment pour combattre la stigmatisation et la discrimination;
- ii) à renforcer les plans nationaux sur le VIH/SIDA par une stratégie visant le monde du travail, plus particulièrement en impliquant les représentants des employeurs et des travailleurs dans les mécanismes nationaux de coordination;
- iii) à œuvrer au renforcement des systèmes de santé publique, des institutions de protection sociale et des institutions d'éducation et de formation pour qu'ils soient en mesure de faire face à l'épidémie de VIH dès maintenant et à plus long terme;
- iv) à faciliter l'accès des partenaires sociaux du monde du travail, notamment les organisations d'employeurs et de travailleurs aux ressources financières du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme;

2. appeler les employeurs, les travailleurs et leurs organisations:

- i) à accroître leurs efforts conjoints pour réduire la propagation et l'impact du VIH/SIDA et mettre en place de larges programmes sur les lieux de travail, comprenant à la fois des mesures de prévention, de combat à la stigmatisation et à la discrimination, et de prise en charge et de soutien;
- ii) à travailler en partenariat avec les gouvernements et les donateurs internationaux afin d'élargir l'accès aux traitements antirétroviraux aux lieux de travail et dans les communautés, spécialement par le biais des occasions offertes par l'initiative «3 x 5» lancée par le Directeur général de l'OMS le 1^{er} décembre 2003 à Nairobi et à laquelle l'OIT est partenaire;

3. demander au Directeur général:

- i) d'aider les mandants tripartites de tous les pays de la région à établir leurs priorités et à accroître leurs efforts pour entreprendre des collaborations visant à réduire la propagation du VIH/SIDA et à en atténuer les effets, en particulier avec le concours du Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et du Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) et de leurs spécialistes sur le terrain;
- ii) de renforcer les compétences des mandants en leur apportant un appui en matière de politiques et en formant leurs principaux dirigeants/es, les personnes chargées de la coordination et de l'organisation au sein des services

- gouvernementaux et des organisations d'employeurs et de travailleurs, afin que ces personnes puissent à leur tour conseiller et en former d'autres;
- iii) d'étudier la possibilité de nommer un/e coordinateur/trice pour le VIH/SIDA dans le bureau régional pour l'Afrique, responsable d'assurer la mobilisation des mandants et de les appuyer;
 - iv) d'identifier de quelle façon chacun des quatre secteurs du BIT pourra appuyer les mandants par l'intermédiaire de leurs propres services, programmes et spécialistes, avec des ressources allouées et une programmation approuvée de manière coordonnée et transparente;
 - v) de s'assurer que la Réunion interrégionale tripartite sur les meilleures pratiques relatives à l'application des politiques et programmes en matière de VIH/SIDA sur le lieu de travail (BIT, 15-17 décembre 2003) prenne en compte les recommandations de la dixième Réunion régionale africaine en matière de VIH/SIDA;
 - vi) de soutenir le lancement des plans d'action nationaux de l'OIE et de la CISL sur le VIH/SIDA par des programmes pilotes sur les lieux de travail dans huit pays d'Afrique qui réuniront les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue d'intensifier leurs efforts de prévention, de mettre en œuvre des mesures contre la discrimination et de développer leurs capacités à assurer une prise en charge et un soutien; d'organiser une réunion à la fin de la période biennale pour prendre acte des progrès réalisés et planifier la reproduction des initiatives couronnées de succès;
 - vii) d'insister, dans le cadre du coparrainage avec l'ONUSIDA et des discussions interagences, sur le rôle capital du lieu de travail dans la lutte contre le VIH/SIDA, pour veiller à ce que le système des Nations Unies dans son ensemble appuie les partenaires sociaux et pour assurer un financement accru à consacrer aux programmes sur le VIH/SIDA dans le monde du travail;
 - viii) d'encourager l'association de l'OIT aux discussions et initiatives d'institutions internationales comme l'OMS et l'OMC, relatives à l'amélioration de l'accès aux traitements, aux soins et au soutien.

Annexe IV

Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

1. La Commission de vérification des pouvoirs, qui a été désignée par la Réunion à sa première séance, s'est réunie les 2, 3 et 4 décembre 2003 pour examiner, conformément aux dispositions de l'article 9 du Règlement pour les réunions régionales, les pouvoirs des délégués à la réunion et de leurs conseillers techniques, de même que deux protestations et deux communications relatives aux pouvoirs de six pays. La commission était composée comme suit:
M. Jules Oni (délégué gouvernemental, Bénin), président;
M. Gershon N. Konditi (délégué employeur, Kenya);
M. Guillaume Attigbe (conseiller technique travailleur, Bénin).
2. Les pouvoirs des membres des délégations sous la forme d'instruments officiels, de lettres officielles et de facsimilés authentifiés ont été reçus ainsi que le montre le tableau figurant en annexe au présent rapport. La commission attire l'attention des gouvernements sur l'importance du respect de l'article 9, paragraphe 1, du Règlement précité, en vertu duquel les pouvoirs doivent être déposés quinze (15) jours au plus tard avant la date fixée pour l'ouverture de la réunion (c'est-à-dire le 17 novembre 2003 pour cette réunion). La commission est préoccupée par le fait que seuls les pouvoirs de 15 Membres ont été reçus avant cette date limite.

Composition de la réunion

3. Au moment de l'adoption de ce rapport, sur les 53 Etats Membres invités à participer 39 ont envoyé leurs pouvoirs en bonne et due forme. La réunion était composée de 74 délégués gouvernementaux, de 31 délégués des employeurs et de 33 délégués des travailleurs, soit un total de 138 délégués. En outre, elle comprenait 72 conseillers techniques gouvernementaux, 18 employeurs et 24 travailleurs, soit un total de 114 conseillers techniques. Les personnes désignées à la fois comme délégués suppléants et comme conseillers ont été comptées parmi les conseillers. Le nombre de délégués et de conseillers désignés était donc, au total, de 252.
4. En ce qui concerne le nombre de délégués et de conseillers enregistrés, il y avait 68 délégués gouvernementaux, 22 délégués des employeurs et 26 délégués des travailleurs, soit un total de 116 délégués. Le nombre total des conseillers techniques était de 105, dont 68 étaient des conseillers techniques gouvernementaux, 16 des conseillers employeurs et 21 des conseillers travailleurs. Les annexes à ce rapport, dont un tableau, contiennent des informations plus détaillées concernant le nombre de délégués accrédités et enregistrés à la réunion.
5. La commission a constaté que les délégations de six des Etats Membres, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Madagascar et Maroc, représentés à la réunion, sont exclusivement gouvernementales. De plus, le nombre de délégations incomplètes est plus important en réalité, des délégués accrédités ne s'étant pas inscrits à la réunion pour des raisons diverses dont certaines sans doute d'ordre financier. Elle revient plus en détail sur ce point aux paragraphes 29 à 34 ci-dessous.
6. La commission a noté que 15 délégués accrédités et 16 conseillers accrédités étaient des femmes, comparé à 12 et à 10 respectivement lors de la dernière Réunion régionale africaine. Les ministres ou vice-ministres de 21 Etats Membres de la région ont participé à la réunion.

7. Quatorze Etats Membres de la région n'ont pas été représentés comme c'était le cas lors de la dernière Réunion régionale. De plus, un Etat Membre accrédité n'a pas été enregistré.

Représentants d'organisations internationales officielles

8. Les représentants des organisations internationales officielles suivantes ont accepté l'invitation à participer à la réunion, qui leur a été envoyée conformément aux accords pertinents ou aux décisions du Conseil d'administration:
- Commission économique pour l'Afrique;
 - Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés;
 - Fonds des Nations Unies pour la population;
 - Programme commun des Nations Unies sur le HIV/SIDA;
 - Programme alimentaire mondial;
 - Fonds monétaire international;
 - Union africaine.

Représentants d'organisations internationales non gouvernementales

9. Les organisations internationales non gouvernementales suivantes invitées à participer à la réunion conformément à l'article 1, paragraphe 7, du Règlement se sont fait représenter à la réunion:
- Confédération internationale des syndicats libres;
 - Confédération mondiale du travail;
 - Organisation internationale des employeurs;
 - Organisation de l'unité syndicale africaine;
 - Confédération panafricaine des employeurs;
 - Confédération internationale des syndicats arabes;
 - Organisation régionale africaine de la CISL.

Protestations

10. La Commission de vérification des pouvoirs a examiné deux protestations.

Protestation concernant la désignation de la délégation des travailleurs de Djibouti

11. La commission a été saisie d'une protestation contestant la désignation du délégué et du conseiller technique travailleurs de Djibouti, soumise par M. Ahmed Djama Eguieh, président de l'Union djiboutienne du travail (UDT), et appuyée par l'Organisation régionale africaine de la CISL (CISL-ORAF), représentée par son secrétaire général, M. Andrew Kailembo.
12. Selon la protestation, le ministre de l'Emploi aurait substitué aux représentants légaux et légitimes des confédérations syndicales du pays, dont l'UDT serait la plus représentative, des «alibis syndicaux» qui n'auraient rien à voir avec lesdites confédérations syndicales.
13. Aucune des personnes désignées en tant que travailleurs (un délégué et un conseiller technique) ne représente l'une ou l'autre des centrales concernées (le délégué est indiqué comme «UGTD», le conseiller technique comme «UDT»), bien que le ministre ait présenté

des pouvoirs les désignant comme tels. En outre, la CISL-ORAF considère que le délégué travailleur djiboutien n'a pas été désigné conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 1 du Règlement pour les réunions régionales. Elle se réfère également aux conclusions de la Commission de vérification des pouvoirs de la neuvième Réunion régionale africaine (Abidjan, 8-11 décembre 1999) ainsi qu'à celles de la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence internationale du Travail.

14. Dans une communication écrite adressée à la commission, à sa demande, M. Guedi Absieh Houssein, directeur du travail et des partenaires sociaux, a considéré que la désignation des travailleurs de Djibouti a été faite conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 1 du Règlement pour les réunions régionales. Il a souligné que la protestation émanant d'un soi-disant président de l'UDT n'était ni signée ni établie sur un papier officiel, ce qui met en doute sa recevabilité.
15. Il a indiqué qu'il existe à Djibouti deux organisations représentatives, l'Union générale des travailleurs djiboutiens (UGTD), à laquelle sont affiliés 25 syndicats de base, et l'UDT regroupant plus de 25 syndicats de base. Le gouvernement de Djibouti, dans un souci de transparence et du respect de l'indépendance des syndicats, a consulté par voie officielle les deux organisations afin qu'elles puissent librement désigner leurs délégués à la réunion régionale. A cet effet, le gouvernement a fourni copie d'une communication de la secrétaire générale de l'UGTD d'où il ressort que le Comité exécutif du Bureau de l'UGTD a décidé que M. Abdo Sikieh Dirieh la représenterait à la dixième Réunion régionale africaine.
16. Par ailleurs, le gouvernement a indiqué qu'il n'existe pas d'accord sur un système de rotation et que les deux organisations préfèrent envoyer chacune un représentant aux différentes réunions internationales. En outre, le gouvernement considère que les critères de représentativité utilisés pour la désignation des délégués sont ceux contenus notamment dans la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.
17. La commission a noté en premier lieu que le gouvernement a soulevé une question relative à la recevabilité de la protestation émanant de M. Ahmed Djama Eguieh en sa qualité de président de l'UDT et qui n'est ni signée ni établie sur un papier officiel.
18. La commission rappelle que l'exigence d'une signature ou la présentation d'une protestation sur un papier «officiel» ne figurent pas parmi les critères d'irrecevabilité établis au paragraphe 4 de l'article 9 du Règlement pour les réunions régionales. En outre, sans entrer dans une question qui concerne le fond de la protestation, à savoir que les délégués désignés ne représentent pas les véritables dirigeants de ce syndicat, la commission constate que la protestation a été soutenue par une organisation syndicale régionale reconnue, la CISL-ORAF. En conséquence, la commission considère qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute la recevabilité de la protestation déposée par M. Ahmed Djama Eguieh et soutenue par l'Organisation régionale de la CISL.
19. La commission regrette que le gouvernement n'ait pas fourni d'indication dans sa communication sur les consultations qui auraient eu lieu avec l'UDT, la seule information communiquée étant celle concernant les consultations avec l'UGTD.
20. La commission rappelle que la Commission de vérification des pouvoirs de la Conférence internationale du Travail a été saisie de cette question à ses quatre dernières sessions¹ et que la Commission de vérification des pouvoirs de la neuvième Réunion régionale africaine (Abidjan, 8-11 décembre 1999) en avait également été saisie. De même que les années précédentes, ni le gouvernement, ni les auteurs de la protestation n'apportent d'informations quant à la question de savoir qui représente effectivement et légitimement les deux organisations les plus représentatives. Dans la mesure où les questions soulevées

¹ CIT, 88^e session (2000); 89^e session (2001); 90^e session (2002) et 91^e session (2003).

dans la protestation font également l'objet d'un examen devant d'autres instances, notamment la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations, et où les informations disponibles sont insuffisantes pour procéder à un examen de la situation au regard de l'article 1, paragraphe 4, du Règlement pour les réunions régionales, la commission n'est pas, en l'espèce, en mesure d'exercer utilement son mandat. La commission demeure toutefois préoccupée par l'absence de tout progrès apparent et déplore profondément que des doutes subsistent encore une fois quant à la légitimité et l'indépendance des représentants des travailleurs accrédités à la Réunion régionale africaine.

Protestation concernant la désignation du délégué des travailleurs de la Mauritanie

21. La Commission a été saisie d'une protestation concernant la désignation du délégué travailleur de la Mauritanie, soumise par M. Andrew Kailembo, secrétaire général de la CISL-ORAF. Selon la CISL-ORAF, M. Hamady Touré, délégué travailleur de Mauritanie, n'a pas été élu démocratiquement par les membres de l'Union des travailleurs de Mauritanie (UTM).
22. La protestation fait valoir que M. Hamady Touré fait partie d'un bureau dont les noms des membres ont été simplement lus à un congrès tenu du 30 juin au 1er juillet 2003 à Nouakchott, en présence des deux ministres représentant le gouvernement et du président de l'Assemblée nationale, président de cette séance du congrès. Le nouveau secrétaire général de l'UTM n'était pas dans la salle au moment de son «élection». En outre, dans une allocution prononcée à la fin du congrès, il a reconnu ne pas avoir de connaissances en matière de syndicalisme et que le secrétaire général sortant devrait l'aider dans son action quotidienne.
23. La CISL-ORAF estime que, dans ces circonstances, le présent délégué travailleur de Mauritanie n'est pas le représentant légitime des travailleurs mauritaniens et demande à la commission d'en rejeter les pouvoirs.
24. Dans une communication écrite adressée à la commission, à sa demande, M. Khaled ould Cheikhna, délégué gouvernemental de la Mauritanie, a rejeté les allégations de la CISL-ORAF. Le gouvernement a fait valoir en particulier que:
 - a) les autorités mauritaniennes n'interviennent à aucun moment dans les opérations de renouvellement de dirigeants syndicaux et assistent naturellement aux cérémonies de congrès auxquelles elles sont invitées. C'est ainsi qu'elles ont assisté au congrès de l'UTM, en juin 2003, et un mois plus tard à celui de la CLTM;
 - b) le congrès de l'UTM que la CISL-ORAF semble contester s'est déroulé dans la transparence totale en présence de nombreux observateurs: CISL-ORAF, CNTS (Sénégal), l'UTM (Mali), etc., et sous la supervision du bureau sortant dans sa totalité (le Président de l'Assemblée nationale y était à ce titre);
 - c) l'UTM est, de l'avis du gouvernement, l'organisation la plus représentative depuis quarante ans par le nombre de syndicats professionnels et d'adhérents qu'elle compte, ce que la CISL-ORAF n'a jamais contesté par le passé et quel que soit le forum (Conférence internationale du Travail, Conférence de l'Organisation arabe du travail, etc.).
25. D'après le gouvernement, les critères retenus pour la représentativité sont suffisants pour choisir cette organisation. De plus, le gouvernement a toujours eu le souci de faire participer les syndicats aux forums internationaux.
26. A la lumière de ce qui précède, M. Hamady Touré serait, de l'avis du gouvernement, le représentant légitime des travailleurs du fait de sa désignation par l'organisation la plus représentative.

27. La commission a noté que la question soulevée se rapportait à la légitimité des dirigeants de l'UTM élus lors du congrès tenu par cette organisation en juin 2003. La commission relève que les questions soulevées par la protestation concernant la validité des conditions de l'élection de la nouvelle équipe dirigeante de l'UTM paraissent essentiellement internes à cette organisation sous réserve d'un recours aux organes de contrôle compétents de l'OIT, en l'occurrence le Comité de la liberté syndicale. Dans ces conditions, la commission ne peut que constater que les questions soulevées dans la protestation ne rentrent pas dans son mandat.
28. Le 3 décembre 2003, la commission a reçu de M. Samory ould Beye, secrétaire général de la CLTM, une communication se référant également à la désignation du délégué travailleur de Mauritanie. Cette communication ayant été reçue le 3 décembre 2003, à 12 h 55, c'est-à-dire après l'expiration du délai prévu à l'article 9, paragraphe 4, du Règlement pour les réunions régionales, la commission estime que celle-ci n'est pas recevable conformément à la disposition susmentionnée.

Communications

29. La commission a reçu deux communications relatives aux délégations incomplètes.
30. Le secrétaire du groupe employeur, M. Frederick Muia, a attiré l'attention de la commission sur le fait que les gouvernements de la Gambie, de Madagascar et du Maroc n'avaient pas désigné de délégués employeurs dans leurs délégations à la dixième Réunion régionale. De même, le secrétaire général de la CISL-ORAF a attiré l'attention sur les délégations incomplètes de la Côte d'Ivoire, de Madagascar et du Maroc. Il a fait part de la profonde préoccupation de son organisation sur le fait que ces gouvernements ont privé les travailleurs de leur droit à être représentés et à participer à la réunion, ce qui porte atteinte aux principes de la liberté syndicale et du tripartisme qui sont les fondements de l'OIT.
31. Dans une communication écrite adressée à la commission, à sa demande, le gouvernement du Maroc se réfère aux élections professionnelles qui ont eu lieu récemment tant dans le secteur public que dans le secteur privé et dont les résultats ne sont pas officiellement connus à ce jour. Dans ces conditions, le gouvernement considère qu'une désignation du délégué travailleur sur la base de données provisoires susciterait critiques et protestations. Compte tenu de ce fait, la désignation d'un délégué employeur en l'absence de délégué travailleur serait considérée comme discriminatoire. Pour ces raisons, le gouvernement s'est limité à une participation restreinte au niveau de la représentation diplomatique à Addis-Abeba.
32. Le gouvernement de Madagascar, dans une communication écrite adressée à la commission, à sa demande, a indiqué qu'étant donné qu'aucune délégation n'ayant pu être envoyée d'Antananarivo, la mission diplomatique s'est vue dans l'obligation de prendre part à cette réunion compte tenu de son importance.
33. Les gouvernements de la Côte d'Ivoire et de la Gambie n'ont pas répondu à l'invitation de la commission à fournir des informations.
34. La Commission de vérification des pouvoirs exprime sa profonde préoccupation quant au fait que plusieurs Membres de l'Organisation, représentés exclusivement par des délégués gouvernementaux, n'ont pas respecté les principes du tripartisme. La commission souligne que, lorsqu'un gouvernement est en mesure d'assurer sa représentation à partir d'une mission diplomatique, il ne peut en être de même pour les organisations d'employeurs et de travailleurs. La commission désire vivement appeler l'attention des Membres qui acceptent l'invitation de se faire représenter à une réunion régionale sur l'obligation qu'ils ont, en vertu de l'article 1, paragraphe 1, du Règlement pour les réunions régionales, de désigner des délégations complètes comportant, en particulier, une représentation équilibrée des employeurs et des travailleurs et sur le devoir d'assurer leur participation effective à la réunion.

* * *

35. Conformément à l'article 9, paragraphe 5, du Règlement pour les réunions régionales, la commission souhaite, à l'unanimité, que la réunion procède à l'inclusion de son rapport parmi les documents que le Bureau portera à l'attention du Conseil d'administration.

Addis-Abeba, le 4 décembre 2003.

(Signé) M. Jules Oni,
Président.

M. Gershon N. Konditi.

M. Guillaume Attigbe.

Appendice 1

Délégués et conseillers techniques accrédités (Liste mise à jour le 4 décembre 2003 à 17 heures)

Pays (ordre alphabétique anglais)	Délégués gouvernementaux	Conseillers techniques gouvernementaux	Délégués employeurs	Conseillers techniques employeurs	Délégués travailleurs	Conseillers techniques travailleurs
Algérie	2	3	1	-	1	-
Angola	2	3	1	-	1	-
Bénin	2	2	1	-	1	1
Botswana	2	-	1	-	1	-
Burkina Faso	2	3	1	-	1	-
Burundi	-	-	-	-	-	-
Cameroun	1	-	-	-	-	-
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine	1	-	1	-	1	-
Tchad	-	-	-	-	-	-
Comores	-	-	-	-	-	-
Congo	2	4	1	1	1	1
Côte d'Ivoire	2	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	2	5	1	-	1	1
Djibouti	2	2	1	-	1	1
Egypte	2	3	1	2	1	1
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-
Erythrée	-	-	-	-	-	-
Ethiopie	2	10	1	9	1	9
Gabon	2	3	1	1	1	-
Gambie	1	-	-	-	1	-
Ghana	2	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-
Kenya	2	1	1	-	1	-
Lesotho	-	-	-	-	-	-
Libéria	1	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	2	3	-	-	1	1
Madagascar	2	-	-	-	-	-
Malawi	2	-	1	-	1	-
Mali	2	2	1	-	1	1
Mauritanie	2	1	1	-	1	-

Pays (ordre alphabétique anglais)	Délégués gouvernementaux	Conseillers techniques gouvernementaux	Délégués employeurs	Conseillers techniques employeurs	Délégués travailleurs	Conseillers techniques travailleurs
Maurice	2	1	1	–	1	–
Maroc	2	2	–	–	–	–
Mozambique	2	3	1	–	1	–
Namibie	2	1	1	1	1	1
Niger	–	–	–	–	–	–
Nigéria	2	3	1	–	1	–
Rwanda	2	–	1	–	1	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–
Sénégal	2	5	1	1	1	3
Seychelles	–	–	–	–	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–
Somalie	–	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	2	1	1	–	1	–
Soudan	2	–	1	–	1	2
Swaziland	2	1	1	–	1	–
République-Unie de Tanzanie	2	2	1	–	1	–
Togo	2	1	1	–	1	–
Tunisie	2	2	1	–	1	–
Ouganda	2	2	1	–	1	–
Zambie	2	2	1	2	1	–
Zimbabwe	2	1	1	1	1	2
Total	74	72	31	18	33	24

Appendice 2

Délégués et conseillers techniques enregistrés (Liste mise à jour le 4 décembre 2003 à 17 heures)

Pays (ordre alphabétique anglais)	Délégués gouvernementaux	Conseillers techniques gouvernementaux	Délégués employeurs	Conseillers techniques employeurs	Délégués travailleurs	Conseillers techniques travailleurs
Algérie	2	2	-	-	-	-
Angola	2	3	-	-	-	-
Bénin	2	2	1	-	1	1
Botswana	2	-	1	-	1	-
Burkina Faso	2	3	1	-	1	-
Burundi	-	-	-	-	-	-
Cameroun	1	-	-	-	-	-
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine	1	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	-	-	-
Comores	-	-	-	-	-	-
Congo	2	3	-	-	1	1
Côte d'Ivoire	2	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	1	3	-	-	-	-
Djibouti	2	2	1	-	1	1
Egypte	2	3	1	2	1	1
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-
Erythrée	-	-	-	-	-	-
Ethiopie	2	10	1	9	1	8
Gabon	1	3	-	1	-	-
Gambie	-	-	-	-	-	-
Ghana	2	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-
Kenya	2	1	1	-	1	-
Lesotho	-	-	-	-	-	-
Libéria	1	-	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	1	3	-	-	1	1
Madagascar	2	-	-	-	-	-
Malawi	2	-	1	-	1	-
Mali	2	2	1	-	1	1
Mauritanie	2	1	-	-	1	-

Pays (ordre alphabétique anglais)	Délégués gouvernementaux	Conseillers techniques gouvernementaux	Délégués employeurs	Conseillers techniques employeurs	Délégués travailleurs	Conseillers techniques travailleurs
Maurice	1	1	1	–	1	–
Maroc	2	2	–	–	–	–
Mozambique	2	3	1	–	1	–
Namibie	2	1	1	1	1	1
Niger	–	–	–	–	–	–
Nigéria	2	3	–	–	–	–
Rwanda	2	–	1	–	1	–
Sao Tomé-et-Principe	–	–	–	–	–	–
Sénégal	2	5	1	1	1	3
Seychelles	–	–	–	–	–	–
Sierra Leone	–	–	–	–	–	–
Somalie	–	–	–	–	–	–
Afrique du Sud	2	1	1	–	1	–
Soudan	1	–	1	–	1	2
Swaziland	2	1	1	–	1	–
République-Unie de Tanzanie	2	2	1	–	1	–
Togo	2	1	1	–	1	–
Tunisie	2	2	1	–	1	–
Ouganda	2	2	1	–	1	–
Zambie	2	2	1	2	1	–
Zimbabwe	2	1	–	–	1	1
Total	68	68	22	16	26	21